

Émile Bollaert

(dit Baudoin)



Biographie d'**Émile Bollaert**, préfet, résistant, déporté, Haut-Commissaire en Indochine, président de la Compagnie Nationale du Rhône

Écrite par son fils cadet **Alain**, et publiée sur Internet par son petit-fils **Gilles**

<http://www.emile-bollaert.fr>
alain.bollaert@orange.fr

Édition mai 2024

Sommaire



Chapitre 1 : Prologue	5
Chapitre 2 : Parents, enfance et études	7
Chapitre 3 : Sept ans sous les drapeaux	11
Chapitre 4 : Cabinets ministériels et préfectures	17
Chapitre 5 : Dans la Résistance	27
Chapitre 6 : La déportation	47
Chapitre 7 : Retour en France, reprise du travail	55
Chapitre 8 : L'Indochine en mars 1947	75
Chapitre 9 : Tentatives de paix en Indochine	95
Chapitre 10 : A la Compagnie Nationale du Rhône	109
Chapitre 11 : Activités annexes	115
Chapitre 12 : Décorations	119
Chapitre 13 : Épilogue	123
<i>Index des Noms cités</i>	135
<i>Index des Illustrations</i>	145

Chapitre 1 : Prologue

Mon père était un homme exceptionnel. Affable et bienveillant, il parlait avec beaucoup d'aisance. Il captivait son auditoire par la justesse de ses arguments, et propageait ses opinions sans avoir besoin de se mettre en avant. Il émanait de lui un tel sentiment de rigueur, de courage, de conviction, d'esprit de décision, de sincérité et d'honnêteté que l'on sentait immédiatement qu'il avait l'étoffe d'un chef.

Ses collaborateurs étaient frappés par son intelligence et la perspicacité de ses anticipations. Il savait recruter ses collaborateurs et la plupart d'entre eux ont poursuivi au service de l'État une brillante carrière. Il entretenait un esprit d'équipe et communiquait son enthousiasme à tout son entourage. Il n'oubliait jamais d'être exigeant et il était très économe des deniers de l'État.

Après avoir été directeur de cabinet du Président du Conseil, il fut préfet, haut-commissaire en Indochine, président de la Compagnie Nationale du Rhône et, s'il s'est pleinement donné dans l'exercice de ces fonctions, le poste qui lui a laissé le meilleur souvenir fut celui de directeur général des Beaux-Arts qu'il occupa de 1932 à 1934. Toute sa vie, il se tint au courant des restaurations faites par les Monuments Historiques. A partir de 1949, mes parents ont pris chaque été leurs vacances à Biarritz que ma mère affectionnait. Aussi, pour voir des monuments récemment restaurés, tout en s'arrêtant dans de bons restaurants, la route Paris-Biarritz pouvait passer par Brest ou Gap.

En 1960, il atteignit la limite d'âge fixée à 70 ans pour les présidents des entreprises nationales. Il continua encore pendant 18 ans de siéger dans quelques conseils d'administration de sociétés industrielles et bancaires. Surtout, il était membre, et souvent présidait, d'innombrables associations auxquelles il insufflait un dynamisme certain.

Quand j'étais enfant, je l'ai peu vu car il travaillait beaucoup et ses fonctions lui imposaient le soir de nombreuses mondanités. Le dimanche, il nous emmenait voir un site, un monument ou un musée. Bien souvent sur la route du retour, la voiture faisait un détour pour qu'il puisse constater l'état d'avancement d'un chantier : C'était ce qu'il appelait « *faire d'une pierre deux coups* ». Quand je devins adolescent, il aimait me questionner sur mes idées ou mes projets, mais il ne donnait jamais de conseils ; il préférait écouter.

Il fut très actif jusqu'à son dernier jour. Il a consacré sa vie au service de la République et s'est efforcé, de manières très diverses, de participer à l'évolution de la France de demain. Il m'avait offert un exemplaire du célèbre poème de Rudyard Kipling « *If* », traduit par André Maurois, avec cette dédicace : « *A mon grand fils Alain, ce poème dont j'ai fait la règle de ma vie* ».

Mon père m'avait également donné une autobiographie qui tenait en trois feuillets. Je m'en suis contenté jusqu'à ce jour de mars 2010 où, lors d'une cérémonie commémorant le naufrage du *Jouet des Flots* dans la Baie des Trépassés, le préfet du Finistère a mentionné qu'Émile Bollaert avait été sous-préfet de Brest. Comme ceci ne figurait pas dans l'autobiographie, j'ai écrit au préfet pour lui faire respectueusement observer qu'il avait commis une erreur, mais il m'a répondu en démontrant qu'il avait raison. Je découvris alors avec stupéfaction que cette autobiographie était incomplète. Depuis, je me suis efforcé de la compléter, et c'est ainsi que j'ai maintenant le plaisir de vous présenter les différentes étapes d'une vie bien remplie. Certaines informations ont nécessité une recherche laborieuse, car mon père n'aimait pas parler de lui. On me qualifie souvent d'opiniâtre car j'applique la devise attribuée à Guillaume d'Orange, gouverneur, au XVII^e siècle, de la République des sept Provinces-Unies des Pays-Bas : "Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer".

Comme j'ai une fâcheuse tendance à livrer l'information à l'état brut, je me suis efforcé de rendre la lecture plus attrayante en adoptant la présentation suivante :

- en caractères droits, j'énonce les faits,
- en italiques, je développe le contexte, ou j'ajoute des anecdotes ou des citations,
- en caractères gras, je signale les dates importantes.

Alain Bollaert

*A mon grand fils Klain
ce poème dont j'ai fait le
règle de ma vie*

S

tu peux voir détruit l'ouvrage de la vie
Et sans dire un seul mot le mettre à rebâir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir,
Si tu peux être amant sans être fou d'amour ;
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre
Et, le sentant hai, sans haïr à ton tour,
Pourtant lutter et le défendre ;

S

tu peux supporter d'entendre les paroles
Travesties par des gueux pour exciter des sotts,
Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles,
Sans mentir toi-même d'un mot ;
Si tu peux rester digne en étant populaire,
Si tu peux rester peuple en conseillant les Rois
Et si tu peux aimer tous les amis en frères,
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;

S

tu sais méditer, observer et connaître,
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur,
Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,
Penser, sans n'être qu'un penseur ;
Si tu peux être dur sans jamais être en rage,
Si tu peux être brave et jamais imprudent,
Si tu peux être bon, si tu sais être sage,
Sans être moral ni pédant ;

S

tu peux rencontrer triomphe après défaite
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,
Si tu peux conserver ton courage et la tête
Quand tous les autres les perdront ;
Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis
Et, ce qui vaut bien mieux que les Rois et la Gloire,

T

tu seras un homme, mon fils.

Kipling

Chapitre 2 : Parents, enfance et études

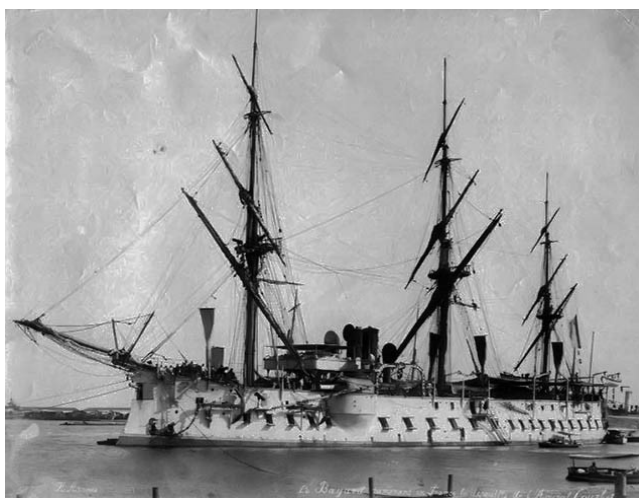
Mon grand-père, **Émile Georges Hector Bollaert** est né à Lardy (Essonne) le **26 avril 1862**.
Élève de l'école Niedermeyer à Paris (près de la place Pigalle), où son père est professeur de chant.
Deviens condisciple et ami du compositeur et chef d'orchestre André Messager.



Émile Georges Hector Bollaert

De 1881 à 1886, sur les conseils de son grand-oncle le vice-amiral Georges Cloué, ministre de la Marine et des Colonies, il s'engage dans la Marine Nationale et est affecté à la Musique des Équipages de la Flotte (cor et trombone alto). Après une année en garnison à Brest et Toulon, il embarque **début juin 1883** sur le tout nouveau cuirassé « Bayard » (un navire de 81 m de long, déplaçant 17.000 tonnes, mu à voiles et à vapeur, dont la coque en bois est protégée par un blindage latéral de 180 à 250 mm d'épaisseur) sous les ordres du vice-amiral Amédée Courbet.

A titre de comparaison, le cuirassé Richelieu, construit en 1939, déplaçait 35.000 tonnes, et avait un blindage d'épaisseur maximale de 327 mm.



Le cuirassé Bayard... à voiles et à vapeur

Il participe ainsi à la conquête du Tonkin, à la bataille navale de Shipu (près de Shanghai) et à la campagne des îles Pescadores (près de Formose).

Le 28 avril 1886, il épouse à Dunkerque Marie Léonie Victorine Bollaert, sa cousine issue de germains, fille d'un courtier de transports par eau, née à Dunkerque le 23 octobre 1857.

Dès 1886, professeur de piano et d'orgue à Dunkerque et organiste de l'église Saint-Eloi.

En 1914, réfugié à Paris, boulevard Richard-Lenoir, organiste de l'église Saint-Ambroise.

En 1919, il retourne à Dunkerque.

Il n'était pas dénué d'humour. Il disait : "Il est difficile d'être soi-même. Quand j'étais jeune, j'étais le fils de mon père. Maintenant, je suis le père de mon fils."

Il décède à Lille le **21 janvier 1945**.

Son épouse, ma grand-mère Marie Bollaert, décède à Lille le **4 novembre 1950**.

Mon père **Émile Édouard Bollaert** est né le **13 novembre 1890** à Dunkerque (Nord).



Émile Édouard Bollaert

1895–1896 : Sa mère lui apprend le solfège et le piano en même temps que l’alphabet.

1897–1904 : Études primaires et secondaires à l’Institution Notre Dame des Dunes à Dunkerque.

Dans la région Nord, à cette époque et pendant tout le XX^e siècle, c’était une coutume assez répandue d’abrégé le prénom en une ou deux syllabes, la dernière ayant O comme voyelle (Geo, Edo, Léo, Ludo, Mado, Nado, Théo). C’est ainsi que tous les parents d’Émile Bollaert, et plus tard sa fiancée puis son épouse, appelaient Émile Bollaert par son surnom : Milo.

1904–1905 : Inscrit au Conservatoire national de musique de Paris, comme auditeur libre dans la classe d’harmonie d’Émile Pessard, le parrain de son père.

1905–1906 : Études secondaires au lycée Faidherbe de Lille.

1906–1907 : Études secondaires au lycée Louis-le-Grand de Paris.

1907–1911 : Poursuit ses études de piano, de contrepoint et de composition au Conservatoire de Paris. Parallèlement, il fait des études de droit et obtient la licence en droit en juillet 1911.

Et ceci est la première énigme de la jeunesse d’Émile Bollaert : pourquoi des études de droit alors qu’il n’y a aucun juriste dans sa famille, ni parmi les amis de ses parents ? Qu’il est destiné à une carrière musicale, qu’il a fait ses études musicales avec plaisir, sans aucune contrainte ? Doute-t-il de sa vocation ? Ou bien considère-t-il qu’une carrière musicale ne donne pas la certitude de faire bouillir la marmite, alors qu’il songe peut-être à fonder un foyer ? Ou bien craint-il que ce dernier argument ne lui soit opposé par un riche filateur roubaisien dont la plus jeune de ses filles ne le laisse pas indifférent ? Dans tous les cas, ces études de droit ressemblent fort à la souscription d’une assurance sur l’avenir.

A Paris, il habite avec son frère Jean, son cadet de 3 ans, des chambres d'étudiants dans la rue Gay-Lussac du 5^e arrondissement. Ses meilleurs amis sont Frantz Calot (qui deviendra plus tard conservateur en chef de la Bibliothèque de l'Arsenal) et son cousin Ernest Bollaert, élève de l'École Centrale de 1906 à 1909.

Pendant les vacances scolaires, quand il séjourne chez ses parents à Dunkerque, il rend service à son père qui, parfois, a accepté de jouer de l'orgue le même jour et à la même heure dans deux églises différentes, l'une pour un mariage et l'autre pour un enterrement. Et c'est toujours lui qui allait au mariage, car son père disait : « Dans un mariage, les gens n'écoutent pas la musique, ils regardent les toilettes des dames. Dans un enterrement, les gens s'ennuient, alors ils écoutent la musique. »

Chapitre 3 : Sept ans sous les drapeaux

Été 1911 :

Émile Bollaert est convoqué par le conseil de révision. L'adjudant lui demande :

- « As-tu ton certificat d'études ?
- J'ai une licence en droit.
- Réponds à ma question : as-tu ton certificat d'études ?
- Non. »

et l'adjudant écrit sur son dossier « analphabète ».

Voilà qui est de mauvais augure. Être confronté pendant deux ans à l'ignorance et à la bêtise de certains sous-officiers semble une pénible perspective. On peut supposer qu'Émile Bollaert réfléchit à une possible affectation dans une unité où il ne perdrait pas deux ans à ne rien faire.

9 octobre 1911 :

Incorporé dans le Service de Santé militaire, 1^o section d'infirmiers militaires, affecté au laboratoire militaire de bactériologie de l'Institut Pasteur de Lille dirigé, de 1895 à 1919, par le professeur Albert Calmette. Il est chargé, avec le caporal Daniel Petit-Dutaillis, de la surveillance bactériologique des eaux de boisson des garnisons du 1^o Corps d'Armée. Ce travail est tout nouveau pour Émile Bollaert qui le trouve intéressant. Il aide son camarade Daniel Petit-Dutaillis à rédiger une observation sur l'anaphylaxie (allergie).



Émile Bollaert dans le laboratoire Calmette

Pourquoi a-t-il été incorporé dans le Service de Santé est la deuxième énigme de la jeunesse d'Émile Bollaert. On peut supposer que le père d'Émile Bollaert avait gardé quelque contact avec Albert Calmette qui avait été médecin du service de santé de la Marine de 1881 à 1887 et avait participé à la campagne du Tonkin, menée en 1883 par l'amiral Courbet, comme médecin-aspirant sur la corvette La Triomphante.

1^o mars 1912 : Soldat de 1^o classe.



Albert Calmette en 1920

1912 : diplôme d'allemand de l'Institut Industriel du Nord
(études autorisées par le professeur Calmette).

Pourquoi a-t-il appris l'allemand est la troisième énigme de la jeunesse d'Émile Bollaert. De deux choses l'une : Ou bien il a manifesté ce désir, que Calmette a encouragé, ou bien c'est Calmette qui le lui a demandé, car ce dernier aurait souhaité obtenir la traduction de certains ouvrages scientifiques, notamment ceux de Robert Koch qui, en 1882, découvrit le bacille qui porte maintenant son nom ?

1^o mars 1913 : Caporal.

8 novembre 1913 :

Démobilisé, à l'expiration de sa période de service militaire obligatoire.

Daniel Petit-Dutaillis deviendra par la suite chirurgien des Hôpitaux de Paris.

Albert Calmette sera le co-inventeur du BCG après de longues recherches de 1908 à 1921.

9 décembre 1913 – 2 août 1914 :

Chef-adjoint de cabinet du préfet du Nord, Félix Trépont, sur la recommandation d'Albert Calmette.

Ce dernier avait apprécié l'intelligence et la bonne volonté de cette recrue qui n'avait pas manifesté l'intention de poursuivre une carrière dans la recherche médicale. Licencié en droit, il pouvait tenter sa chance dans l'administration préfectorale. Faut-il rapprocher cette démarche et le fait que Guillaume Calmette, père d'Albert Calmette, était chef de division à la préfecture (de Nice ?).

3 août 1914 :

Rappelé sous les drapeaux lors de la mobilisation générale, dans le Service de Santé avec le grade de caporal. Secrétaire du médecin-chef de l'hôpital d'évacuation n° 1 qui se déplaçait à la suite des troupes pendant la première bataille de la Marne (6-12 septembre 1914), puis à Reims, Aubérive et Muizon.

Décembre 1914 :

Demande à être versé dans une unité combattante.

15 février 1915 :

Caporal au 1^{er} Régiment d'Infanterie à Saint-Yrieix-la-Montagne (Haute-Vienne).

9 avril – 9 août 1915 :

Élève au centre d'instruction de Saint-Maixent (Sarthe), 8^e de sa promotion.

25 juillet 1915 :

Aspirant.

10 août 1915 :

Élève au centre d'instruction des élèves-officiers de la Valbonne (Ain).

26 octobre 1915 :

Sous-lieutenant. En raison de son rang de sortie (3^e sur 70), a le privilège de choisir son corps d'affectation.

1^{er} décembre 1915 :

Affecté au 13^e bataillon de Chasseurs Alpins, sur le front des Vosges, puis sur la Somme, puis autour de Reims.

11 août 1917 :

Affecté au 67^e bataillon de Chasseurs Alpins, au pied du Chemin des Dames.

L'offensive, que le général de division Robert Nivelle avait lancée le 16 avril 1917 pour conquérir cette route de crête (altitude 185 m) qui domine la rive droite de l'Aisne sur 30 km, a fait en six jours 120.000 morts du côté français sans aucun résultat. D'où des mutineries en mai 1917 et une cinquantaine de « fusillés pour l'exemple ».



Dans la Somme, à la ferme Saint-Nicolas

17 septembre 1917 :

Gravement brûlé à la face et aux mains lorsqu'il commandait un exercice de lancement de grenades incendiaires à Montlognon (Oise) près de la Mer de Sable, en préparation de l'attaque du fort de Malmaison (Aisne) qui contrôle l'accès au Chemin des Dames. *Cette attaque aura lieu avec succès le 24 octobre 1917.* Hospitalisé à Compiègne à l'hôpital bénévole 17 bis, dit de la Compassion, dirigé par la baronne Henri de Rothschild.

26 octobre 1917 :

Lieutenant.

Décembre 1917 :

Renonçant à un congé de convalescence, rejoint le 67^e bataillon à Hartmanns-Weilerkopf, Haut-Rhin.

A partir d'avril 1918 :

Combat dans l'Oise, l'Aisne, la Somme.

12 juillet 1918 :

Attaque du bois du Gros Hêtre, à Ailly-sur-Noye, au sud d'Amiens, où il gagne une nouvelle citation pour sa Croix de Guerre.

4 novembre 1918 :

Combat meurtrier pour le franchissement réussi du canal de la Sambre.

Suite à ce fait d'armes, son unité est repliée à Compiègne et il obtient une permission de quelques jours pour embrasser ses parents réfugiés à Paris. Par hasard, il croise sur la route les plénipotentiaires allemands qui venaient de signer l'armistice, mais il ignore encore le résultat de leur venue. Ce n'est qu'en arrivant à Paris qu'il apprend la signature de l'armistice, célébrée par une foule folle de joie.



En permission avec sa fiancée Flora Willem

9 février 1919 :

Mis à la disposition du général Charles Mangin, commandant la tête de pont de Mayence. Administrateur-adjoint du Cercle de Gross-Gerau (Hessen) entre Mayence et Darmstadt.

Il est logique d'utiliser les compétences d'un lieutenant licencié en droit, ayant 8 mois d'expérience dans l'administration préfectorale, et parlant allemand de surcroît, pour contrôler les territoires occupés.

27 juillet 1919 :

Démobilisé.

27 décembre 1926 :

Promu capitaine de réserve.

25 décembre 1936 :

Promu chef de bataillon de réserve et affecté, en cas de mobilisation, au commandement du 93^e bataillon de Chasseurs Alpains.

13 mai 1947 :

Atteignant la limite d'âge, est rayé des cadres des officiers de réserve avec le grade de lieutenant-colonel.

29 octobre 1947 :

Chef de bataillon honoraire.

Chapitre 4: Cabinets ministériels et préfectures

5 août 1919 : Adjoint au chef des services administratifs et financiers du ministère des régions libérées.

9 septembre 1919 : Il épouse à Roubaix (Nord) Flora Berthe Marie Willem, fille d'un filateur roubaisien, née le 8 septembre 1894 à Malo-les-Bains (Nord).

4 octobre 1919 : Chef de cabinet du préfet de la Loire.

7 octobre 1921 : Secrétaire général de la préfecture du Gers (sous-préfet de 3^e classe).

1^{er} juin 1922 : Sous-préfet d'Arcis-sur-Aube (3^e classe).

14 juin 1924 – 10 avril 1925 : Chef-adjoint de cabinet d'Édouard Herriot, Président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères.

En arrivant à l'Hôtel Matignon, Édouard Herriot et Émile Bollaert trouvent les armoires vides : Par haine politique, les membres du cabinet de l'éphémère gouvernement de Frédéric François-Marsal (Bloc National) ont emporté tous les dossiers.

Et voici encore une énigme : Comment Édouard Herriot, 52 ans, député, maire de Lyon, ancien ministre et président du Parti Radical, a-t-il recruté un sous-préfet débutant, 34 ans, s'étant distingué pendant la guerre (Légion d'Honneur, Croix de Guerre avec 5 citations) ? Lors de réunions du Parti Radical ? Présenté ou recommandé par un ami commun ? Nous n'en savons rien.

En septembre 1924, Edouard Herriot s'efforce de relancer à la Société des Nations (SdN), à Genève, les mécanismes de la sécurité collective préalables à un désarmement général. Il propose une formule « arbitrage, sécurité, désarmement ». Sur ces principes, il est élaboré un « Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux » adopté le 2 octobre 1924 à l'unanimité par l'Assemblée Générale de la SdN. Mais la Grande-Bretagne refusera de ratifier ce texte.

En octobre 1924, la France reconnaît l'URSS.

En 1924, quand Edouard Herriot prend le train pour aller en Bretagne, la voie est sabotée par les séparatistes bretons.

A l'occasion de l'approbation des deux lois du 1^{er} juin 1924 sur la législation applicable en Alsace-Lorraine, Herriot veut dénoncer l'application du Concordat de 1801 dans ces deux régions. Il est désavoué, d'abord par le Parlement, puis par le Conseil d'État dans son arrêt du 24 janvier 1925.



Édouard Herriot

8 septembre 1924 : Sous-préfet de Carpentras (2° classe), non installé.

Cette nomination, purement fictive car non suivie d'une prise de fonction, d'une « installation » suivant le jargon administratif, a pour unique but un changement d'échelon.

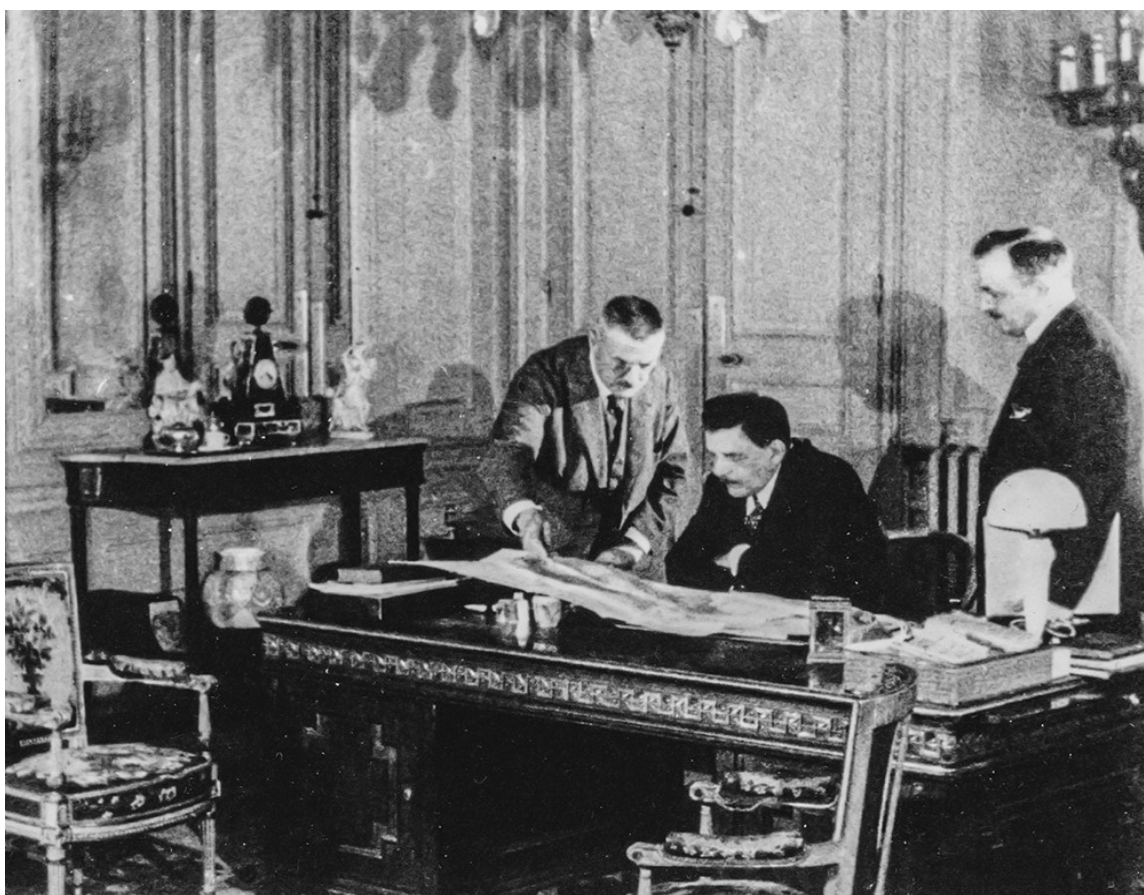
24 avril 1925 – 20 juillet 1926 : Chef de cabinet d'Édouard Herriot, président de la Chambre des Députés.

En 1926, la valeur du franc s'effondre. Le 23 juin 1926, Herriot s'oppose aux projets de décrets-lois, présentés par le ministre des Finances Joseph Caillaux pour résoudre la crise financière, qu'il juge attentatoires aux prérogatives du Parlement. Cette protestation entraînera le 19 juillet 1926 la chute du gouvernement Aristide Briand.

20 mai 1926 : Contrôleur général au ministère des régions libérées, un avancement dans son administration d'origine, dont il est détaché.

20 juin 1926 : Sous-préfet de Brest (1° classe), non installé.

20 juillet 1926 – 23 juillet 1926 : Chef de cabinet d'Édouard Herriot, redevenu Président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères.



Émile Bollaert, chef de cabinet d'Édouard Herriot

23 juillet 1926 – 11 novembre 1928 : Chef de cabinet d'Édouard Herriot, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts (gouvernement Raymond Poincaré).

Édouard Herriot instaure l'unification des programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur, créant « L'École Unique », ce qui entraînera la gratuité de l'enseignement secondaire.

Édouard Herriot reçoit un jour une lettre d'une association de Gens de Lettres demandant si le ministre voulait bien honorer de sa présence la cérémonie d'inauguration d'un buste à la mémoire de ce grand philosophe qu'avait été Hégésippe Simon. Émile Bollaert répond, de manière quasi-automatique, que le ministre est flatté de cette invitation, mais que ses multiples occupations le contraignent à la décliner. Quelques jours plus tard, Émile Bollaert, pris d'un doute, procède à une vérification et constate qu'il s'agit d'un canular, le grand homme n'ayant jamais existé. Le ridicule a été évité !

Édouard Herriot ne se dit pas athée, mais libre penseur. Et c'est un farouche défenseur de la séparation de l'Église et de l'État. Émile Bollaert partage ses idées, du moins dans la première partie de sa vie, jusqu'à sa déportation. Il se passe toutefois le 21 octobre 1927 un fait très curieux : Herriot devient le parrain du troisième enfant d'Émile Bollaert. C'est doublement surprenant : pourquoi Émile Bollaert le lui demande et pourquoi Édouard Herriot l'accepte-t-il ? C'est pourtant indéniable : On peut voir la signature d'Herriot sur le registre paroissial de l'église Sainte-Clotilde à Paris, à deux pas du Ministère de l'Instruction Publique, 110 rue de Grenelle.



9 février 1929 : Préfet de la Lozère (3^e classe), non installé.

11 mars 1929 : Préfet de la Haute-Marne (3^e classe).

6 janvier 1931 : Préfet des Vosges (2^e classe).

Il reçoit l'avant-dernier Shah d'Iran, Reza Shah, qui vient périodiquement « prendre les eaux » à Contrexéville.

4 juin 1932 – 12 décembre 1932 : Directeur de cabinet d'Édouard Herriot, Président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères.

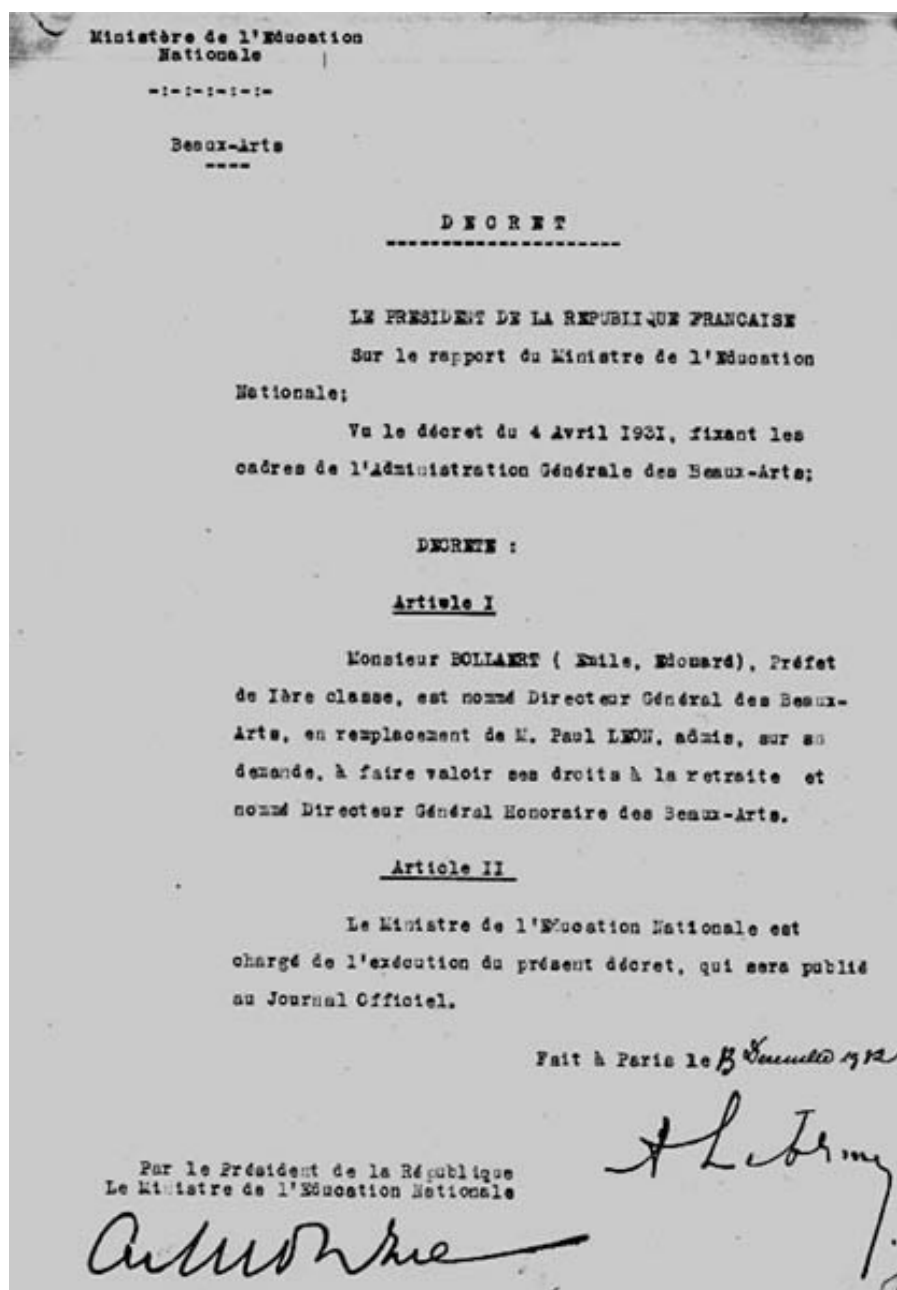
En décembre 1932, Herriot refuse de subordonner le paiement des dettes de guerre de la France aux États-Unis au paiement des « réparations » exigées de l'Allemagne.

13 octobre 1932 : Préfet de Maine et Loire (1^e classe), non installé

13 décembre 1932 : Directeur général des Beaux-Arts. Son domaine d'activité comprend : la Peinture, la Sculpture, l'Architecture et la Musique.

C'est presque le ministère de la Culture que de Gaulle créera en 1959, mais sans la Littérature et le Cinéma.

Dans ce domaine, il peut prendre quantité d'initiatives, encourager moralement ou financièrement les initiatives prises par des associations ou des collectivités locales. Il organise la restauration du Palais-Royal (en débarrassant la galerie d'Orléans de ses vitres et de son toit), du centre de la ville de Sarlat (Dordogne), de la cité médiévale de Pérouges (Ain). On comprend qu'il se soit épanoui dans cette fonction et en ait toujours gardé un souvenir ému.



Décret du 13 décembre 1932

Il se lie d'amitié avec de nombreux artistes : architectes, peintres, musiciens (compositeurs, solistes, chefs d'orchestre). Mais ce poste a des côtés cocasses : Émile Bollaert a dû repousser les demandes réitérées d'un homme influent qui voulait installer une maison close sur le Mont-Saint-Michel.

4 février 1934 – 25 septembre 1940 : Préfet du Rhône (hors classe).

A pour directeur de cabinet Jean Quilichini, pour chef de cabinet Jean Taulelle.

Propose, sans succès, le poste de secrétaire général de la préfecture du Rhône à un certain Jean Moulin qui fut en 1925, à 26 ans, le plus jeune sous-préfet de France.

Évidemment, Édouard Herriot, maire de Lyon, n'est pas étranger à cette nomination. Avant de rejoindre son poste, Émile Bollaert observe, depuis le Palais Bourbon aux côtés d'Édouard Herriot, l'émeute fasciste du 6 février 1934 qui heureusement est un échec.



Devant la préfecture de Lyon, son bicorne à la main

Pour accélérer le traitement du courrier, chaque lettre parvenant à la préfecture est systématiquement photocopiée. Or la photocopie est une technique récente fort peu utilisée à l'époque. Il coordonne le développement de l'agglomération lyonnaise, notamment par la création du boulevard de ceinture (devenu boulevard Laurent Bonnevay), du pont Raymond-Poincaré et du parc de Parilly, par l'aménagement du quai de la rive droite de la Saône, par la construction de 1000 logements sociaux et du sanatorium des Petites Roches. Il met en valeur les vieilles maisons du quartier de la cathédrale Saint-Jean. Il veille à ce que les détenus de la vétuste prison Saint-Paul de Lyon soient logés et traités dans des conditions décentes et humaines.

Il aborde volontiers ces sujets avec ses amis : l'architecte Paul Bellemain, l'avocat M° Marcel Dolard, le docteur Jean Lacassagne, médecin de la prison. Il s'intéresse au sort des personnes âgées, comme sa cousine éloignée la vieille demoiselle Jeanne Théliez, peintre, dont le petit capital s'amenuise chaque année.

Il travaille en parfaite coopération avec le maire de Lyon.

Il y a entre ces deux hommes une connivence qui confine à la complicité.

Herriot disait : « Dans la Cité, le Préfet inquiète, le Maire rassure ».

3 mai 1936 : la gauche gagne les élections législatives.

11 et 13 mai 1936 : des grèves éclatent au Havre et à Toulouse, puis s'étendent dans tout le pays, dans la plupart des industries.

Fin mai-début juin 1936 :

Chaque samedi après-midi, un grand nombre de manifestants défilent autour de la préfecture du Rhône, en scandant le slogan « Le-pré-fet, au-po-teau ». Il n'est procédé à aucune interpellation et les manifestants se dispersent calmement.

4 juin 1936 : gouvernement Léon Blum.

5 juin 1936 à 12h30 : Programme du Front Populaire annoncé à la radio par Léon Blum.

5 juin 1936 :

Télégramme aux préfets : « Le gouvernement compte sur votre intervention personnelle pour faciliter les conversations entre patrons et ouvriers, et pour éviter par vos interventions la prolongation d'une situation qui doit être réglée légalement. »

7-8 juin 1936 :

Accords signés dans la nuit à la Présidence du Conseil (Hôtel de Matignon), entre la Confédération Générale de la Production Française (C.G.P.F.), la Confédération Générale du Travail (C.G.T.), et l'État. Mais les grèves continuent et s'amplifient. Les grèves démarrent dans le département de la Gironde qui, jusqu'ici, était le seul département passif. Dans le département du Rhône, les grèves persistent totalement dans le Bâtiment, les Produits chimiques, la Confection, la Teinturerie, la Tannerie, les usines Berliet à Venissieux.

10 juin 1936 :

Un accord régional est signé dans le cabinet du préfet Bollaert, entre l'Union départementale des syndicats du Rhône et les représentants du Patronat de Lyon. Cet accord régional, faisant suite aux instructions gouvernementales du 5 juin, n'apporte rien au compromis du 7 juin, qui était resté lettre morte dans le département du Rhône, comme dans presque toute la France. Cet accord régional est seulement la confirmation du compromis national et traduit l'engagement des deux parties de se conformer en tous points à la convention nationale C.G.T.-C.G.P.F. Cet accord régional est un échec, puisque, deux jours plus tard soit le **12 juin**, les grévistes lyonnais passent de 7.000 à 12.000.

16 juin 1936 :

La Chambre syndicale du Bâtiment (patronat) fait observer que les accords Matignon ne s'appliquent pas au Bâtiment lyonnais, d'où une rupture des négociations sur les salaires et un vote du bureau CGT pour la grève générale. Une tentative de conciliation du préfet ayant échoué, Léon Blum reçoit les délégations venues à Paris et invite le représentant du patronat à rencontrer les dirigeants nationaux CGT. Cette rencontre tourne très mal, car elle se termine par une prise d'otage. Le représentant patronal accepte alors l'arbitrage du préfet qui parvient enfin à une solution.

20 et 21 juin 1936 :

Vote des lois instaurant les conventions collectives, la semaine de 40 heures, et 15 jours de congés payés.

Été 1937 :

Il va en Autriche conduire sa fille aînée Paulette pour un séjour linguistique à Klagenfurt, sur le lac Wörthersee. Paulette est accueillie par une famille qui comprend deux enfants : Un fils aîné, Fritz, et une fille, Gertrud, qui a le même âge que Paulette, 17 ans. Fritz est déjà un fervent admirateur d'Hitler.

Plus tard en 1943, dans le Paris occupé, Paulette est abordée dans le métro par un officier allemand, qui n'est autre que Fritz ! Il s'exprime très librement : Il commence à s'interroger sur l'objectif et la survie du régime hitlérien. Paulette ne cherche pas à prolonger l'entretien, d'autant plus qu'elle transporte dans sa petite valise des fausses pièces d'identité.

Septembre 1939 :

Lors de la mobilisation, Émile Bollaert demande à partir comme chef de bataillon du 93^e Bataillon de Chasseurs Alpins, mais le ministre de l'Intérieur le maintient dans ses fonctions de préfet du Rhône.

Octobre 1939 :

Dans un discours au Conseil Général, il s'élève ouvertement contre notre attitude à Munich et ne s'étonne pas du pacte germano-soviétique du 23 août 1939.

17 juin 1940 :

L'armée française avait prévu, lorsque l'armée allemande s'approcherait de Lyon, de faire sauter les 31 ponts de l'agglomération lyonnaise. Ce qui aurait privé toute la ville d'eau, de gaz et d'électricité pour une durée indéterminée.

Édouard Herriot, maire de Lyon, et Émile Bollaert demandent de retarder la mise à feu.

Le 18 juin, Édouard Herriot est à Bordeaux avec le gouvernement Paul Reynaud en déroute. Avec son chef de cabinet Friol, à 1h00 du matin, il cherche en vain de joindre le général d'armée Louis Colson, nouveau ministre de la Guerre depuis vingt-quatre heures. Ils ne trouvent également aucun responsable à la Présidence du Conseil. Après de nombreux appels téléphoniques, Paul Baudoin, ministre des Affaires Étrangères, leur indique l'adresse du maréchal Pétain.

Ils s'y rendent à 3h00 du matin. Réveillé, le maréchal les reçoit, couché dans son lit, en présence du général de division Henri Bineau, chef du cabinet militaire, et prend la décision, tant attendue, de déclarer Lyon ville ouverte. Le général Bineau transmet cette décision au général de division Jules Hartung, gouverneur de Lyon. De son côté, Édouard Herriot réussit, non sans difficultés, à envoyer à Émile Bollaert un télégramme chiffré. Mais cette décision n'est pas diffusée ou acceptée partout : En particulier, l'Armée des Alpes commandée par le général d'armée René Olry proteste. Il faut de nombreux échanges téléphoniques entre Lyon et Bordeaux, et l'intervention du général d'armée Maxime Weygand, Commandant en Chef de l'Armée française, pour que cette décision soit appliquée par l'ensemble des troupes françaises. La ville est sauvée du désastre.

Avant l'arrivée des troupes allemandes à Lyon, et en plein accord avec M. Georges Cohendy, premier adjoint au maire de Lyon et faisant office de maire en l'absence de celui-ci, il prend de nombreuses dispositions : Les enfants des écoles sont envoyés à la campagne, les stocks d'alimentation sont dispersés, on ouvre les robinets des cuves d'hydrocarbures à Collonges-au-Mont-d'Or (*ce qui pollue le sous-sol pendant des décennies*), on met le feu aux cuves d'hydrocarbures de Port-Rambaud sur la presqu'île, les affiches patriotiques sont arrachées, les documents sensibles sont brûlés. Les chômeurs occasionnels, résultant de la fermeture de nombreuses usines, sont employés par la mairie pour les tâches urgentes. Des vêtements de clochards sont distribués aux hommes d'une compagnie de Légion Étrangère qui s'étaient laissés enfermer dans la ville, afin de leur éviter d'être faits prisonniers.

Il demande à la population de rester calme.

APPEL A LA POPULATION

Le département du Rhône peut être appelé à connaître des heures difficiles.

Quoi qu'il arrive, ses populations tiendront à conserver le courage et le sang-froid dont elles n'ont cessé de faire preuve et qui sont les meilleurs garants de leur sécurité.

Lyonnais, je demeure au milieu de vous avec mon administration.

Comptez sur moi comme je compte sur vous.

Lyon, le 17 Juin 1940.

Le Préfet du Rhône,
Emile BOLLAERT

LYON, Imprimerie de SALET PERUC, 21, rue Voltaire.

Ce courage et ce calme ne sont pas le lot de tous : Le préfet de Saône-et-Loire lui téléphone : "Je m'en vais, prenez les rênes de mon département."

A l'arrivée des troupes allemandes dans la ville, leur général demande à Émile Bollaert d'enlever le drapeau qui flotte sur le toit de la préfecture. Émile Bollaert lui répond : "C'est votre affaire. Faites-le vous-même !"

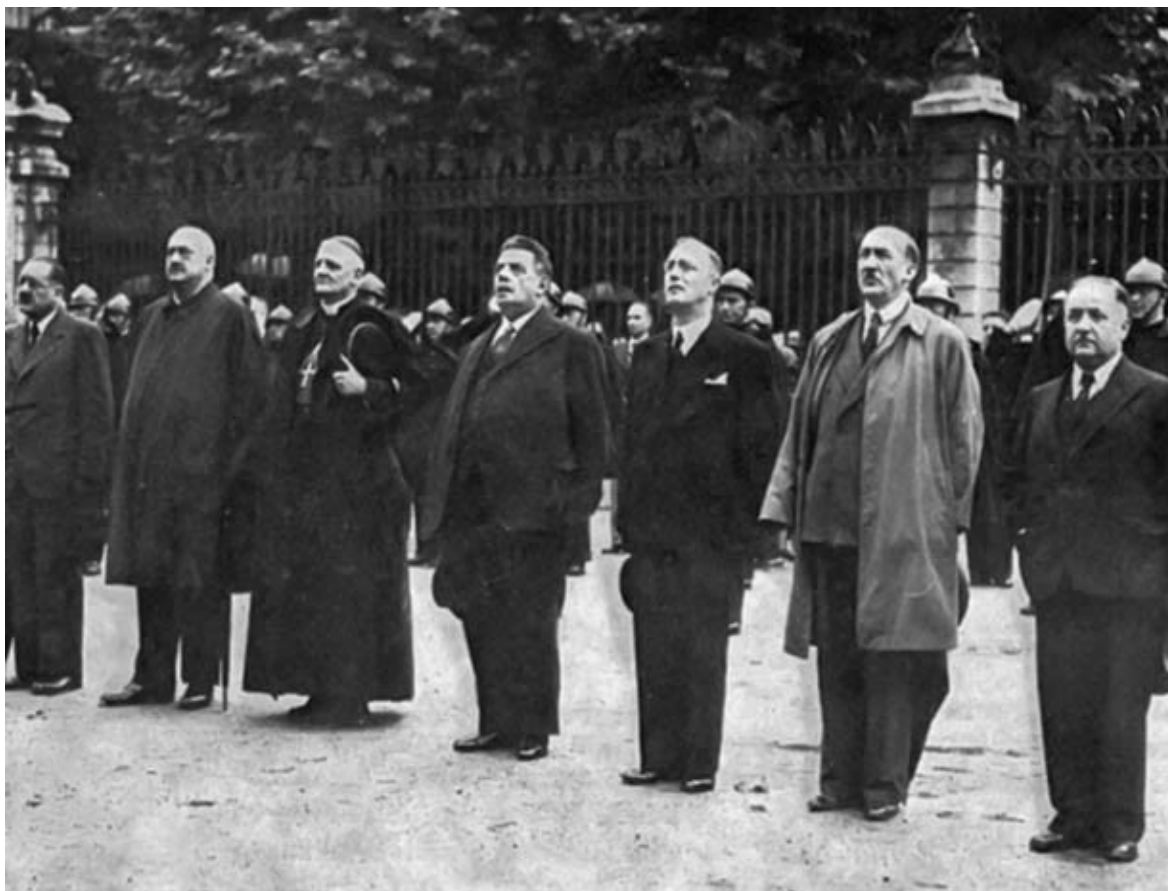
Les Allemands le prennent en otage, ainsi que M. Cohendy, le cardinal Pierre Gerlier, M. Paul Charbin président de la chambre de commerce, M. Vicaire, secrétaire du cartel des anciens combattants et M. Marius Vivier-Merle secrétaire de l'union départementale des syndicats confédérés du Rhône.

Mgr Gerlier demande de se rendre à l'évêché pour régler une affaire urgente et promet de revenir à la préfecture. Le colonel allemand, plein de morgue, met en doute la promesse de Mgr Gerlier, et celui-ci répond ; "La parole d'un cardinal vaut bien la parole d'un officier allemand." Le ton du colonel allemand s'est aussitôt adouci.

Le seul événement grave à déplorer est l'exécution de nombreux tirailleurs sénégalais qui sont fusillés pour le seul motif qu'ils sont noirs.

6 juillet 1940 :

les Allemands évacuent la ville, sans trop de conséquences dramatiques pour la population civile. Dès le lendemain, Émile Bollaert remet le même drapeau sur le toit de la préfecture en présence du maire Édouard Herriot et des cinq autres otages.



Herriot et les six otages saluent le retour du drapeau français sur la préfecture

Puis, la ville reprend vie : Les grands et petits négoce, les banques, les cafés et restaurants rouvrent. Mais les produits alimentaires sont rares ; Il en part des trains entiers vers l'Allemagne. Les cinémas jouent en matinée pour les Français et en soirée pour les soldats allemands. La circulation est interdite après 21h00 sans une autorisation signée à la fois par la préfecture et la Kommandantur. La presse continue de paraître, mais l'absence de téléphone rend difficile le recueil des informations. Émile Bollaert dit à Henri Amoretti, directeur du journal *Le Progrès* :

"Je vous demande de continuer à paraître. Vous me rendrez un grand service. Grâce à vous, je pourrai garder la liaison avec la population lyonnaise."

Juillet 1940 :

Le Parlement étant convoqué à Vichy le 10 juillet 1940 pour voter les pleins pouvoirs à *Pétain*, il s'emploie à favoriser le transport de tous les parlementaires du Rhône qu'il sait en majorité hostiles aux projets de *Pétain*. Il les met lui-même dans l'autocar et les quitte en criant « *Vive la République* ».

25 septembre 1940 :

Relevé de ses fonctions pour avoir refusé de prêter serment au maréchal Pétain.

Il lui est reproché, entre autres, d'avoir commenté devant des élèves d'école primaire « La dernière classe » d'Alphonse Daudet.

Le conseil général du Rhône l'autorise à séjourner dans la villa préfectorale *Rhodania* à Bron, jusqu'à ce qu'il obtienne, pour lui et sa famille, l'autorisation de franchir la ligne de démarcation pour regagner son domicile parisien, en zone occupée.

14 février 1941 :

Mis à la retraite à compter du 25 septembre 1940.

Chapitre 5 : Dans la Résistance

Mars 1941 :

Regagne son domicile parisien, au 26 rue Vavin, Paris 6°, un appartement de 450 m² qu'il loue depuis 1933 dans un immeuble original à gradins construit en 1912 par l'architecte Henri Sauvage. Cet appartement, dont certaines pièces occupent deux niveaux, est en lui-même une véritable curiosité.



Travaille dans une société de courtage d'assurance (SGCA) grâce à son ami de Laptow et une société métallurgique (Forges de Strasbourg et leur filiale marocaine Strafor-Maroc) grâce à son ami Fernand Huck-Astier.

1942 :

Sous couvert d'activités commerciales, il établit un certain nombre de contacts avec des personnes dont il présume l'esprit résistant. Il crée, par degrés, un embryon d'état-major avec le diplomate Jean Daridan (dit Bachelier) et Bernard Cornut-Gentille qui donnera sa démission de sous-préfet de Reims le 16 mai 1943.

Il prend le pseudonyme de **Baudouin** ou **Beaudouin**, et parfois **Géronte**.

Dès 1942, il se sent surveillé. Dans son appartement, quand son fils aîné Roland, laborantin au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), veut lui faire part de son embarras depuis qu'il a appris que l'étude qu'il menait sur l'emploi éventuel du verre dans le béton armé, afin d'économiser l'acier, était une commande des services techniques allemands au CSTB, il l'interrompt dès les premiers mots : "Tais-toi, allons dans le métro !" Sur le quai de la station Vavin, il poursuit : "Ici, tu peux parler. Le métro est le seul endroit où l'on est sûr de ne pas être écouté."

La conclusion de l'étude ne surprendra personne : Cette technique de construction est inapplicable.

Il effectue quatre voyages à Casablanca et à Alger où il rencontre des membres de la France Libre basés en Angleterre. Son dernier voyage à Alger se termine le 1^{er} novembre 1942, neuf jours avant le débarquement des Alliés. Pendant plusieurs mois de cette année 1942, il échange des messages secrets avec André Philip, Commissaire à l'Intérieur du gouvernement français en exil, pour participer à la rédaction d'une ordonnance réorganisant, à la Libération, l'administration de la Ville de Paris.

Cette ordonnance n°2 relative au régime administratif de la Ville de Paris et de la région parisienne est signée par de Gaulle le 20 janvier 1943. En voici le texte :

LE GENERAL DE GAULLE

Chef de la France combattante, président du Comité National,

Sur la proposition du Commissaire National à l'Intérieur et au Travail
Vu l'ordonnance N°16 du 24 Septembre 1941,

Le Comité National en ayant délibéré le Janvier 1943

ordonne :

Article 1er.- En cas de libération de tout ou partie de la région parisienne et jusqu'à rétablissement dans la métropole d'un pouvoir central échappant au contrôle de l'ennemi, le Gouvernement de la République y est représenté par le Préfet de la Seine et le Préfet de Police.

Les Conseils Généraux et municipaux sont rétablis dans les attributions qui leur étaient dévolues par la législation et la réglementation en vigueur au 16 juin 1940.

La région parisienne comprend, au sens de la présente ordonnance, la ville de Paris, le département de la Seine, le département de la Seine-et-Oise, le département de la Seine-et-Marne. Elle comprend également, pour la période s'écoulant entre la date de leur libération et celle de la désignation de nouvelles autorités responsables, les fractions libérées du territoire des départements limitrophes.

Article 2.- Tous les fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités publiques de la région parisienne ainsi que les employés et agents de toutes les sociétés concessionnaires ou subventionnées et de tous les organismes participant au ravitaillement du pays; ~~quelqu~~ que soient leur âge et leur sexe, sont mobilisés et placés en affectation spéciale dans les emplois qu'ils occupent jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

Article 3.- Les dates de convocation des Conseils Généraux et Municipaux sont fixées par arrêtés du Préfet de la Seine. La première convocation doit avoir lieu au plus tard dans un délai de deux mois à partir de la libération du territoire correspondant. Les pouvoirs de ces assemblées sont prorogés jusqu'à ce qu'ils puissent être procédé à de nouvelles élections.

Sont appelés à siéger dans les conseils généraux et municipaux les membres élus de ces assemblées en fonction au 3 septembre 1939 et les conseillers désignés à titre provisoire en remplacement des membres décédés, déchu ou suspendus.

Sont déchu de leur mandat les Conseillers généraux et municipaux condamnés par un jugement devenu définitif pour trahison ou en général collaboration avec l'ennemi ou ses agents.

Sont suspendus les Conseillers généraux et municipaux faisant l'objet d'une instruction judiciaire pour trahison ou collaboration avec l'ennemi ou ses agents jusqu'à ce qu'un jugement définitif soit intervenu.

Peuvent être désignés par arrêtés préfectoraux comme conseillers généraux ou municipaux provisoires en remplacement des conseillers décédés, déchu ou suspendus, tous citoyens majeurs résidant dans la circonscription électorale correspondante et ayant de préférence participé activement à la résistance contre l'ennemi ou ses agents.

Les règles relatives au quorum devant les conseils généraux ou municipaux sont provisoirement suspendues.

Article 4.- Chacun des Préfets de la Seine ou de Police dispose, outre les attributions normales qu'il tient des lois et règlements en vigueur, au 16 juin 1940, des pouvoirs dévolus au Ministre de l'Intérieur et aux autres Ministres et notamment de ceux résultant de la Loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation Générale de la Nation pour le temps de guerre.

Chacun d'entre eux a, en particulier, autorité directe sur les Préfets de Seine-&Oise et de Seine-&Marne et peut éventuellement suppléer à leur carance ou substituer ses propres décisions aux leurs.

Article 5.- Lorsque le Préfet de la Seine et le Préfet de Police usent de pouvoirs exceptionnels d'ordre ministériel qui leur sont conférés par l'article 4 de la présente ordonnance, les limites de leurs compétences respectives sont déterminées dans les conditions suivantes :

Le Préfet compétent est, en principe, pour chaque affaire déterminée celui qui, dans le département de la Seine et en vertu des Lois et règlements en vigueur, aurait eu soit un pouvoir de décision propre, soit qualité pour proposer au Ministre compétent une décision ou assurer l'exécution de la décision prise.

Pour les affaires ne rentrant pas dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la compétence est réglée comme suit :

- 1°- Le Préfet de Police est compétent pour toutes les affaires intéressant l'ordre public et la sécurité intérieure ou extérieure du territoire, ainsi que pour toutes les mesures de mobilisation générale ou partielle.
- 2°- Le Préfet de la Seine est compétent pour toutes les autres affaires et notamment pour tout ce qui concerne l'administration communale, l'application des lois ouvrières et sociales et le ravitaillement général, y compris le contrôle des prix.

Article 6.- Le Préfet de la Seine et le Préfet de Police peuvent se déléguer mutuellement leurs pouvoirs. En cas d'empêchement de l'un d'eux et sans qu'il y ait besoin de délégation spéciale, le remplaçant fera connaître cette mesure par voie d'affichage ou de radio aux populations placées sous ses ordres.

Article 7.- Les Préfets de la Seine et de Police agissant conjointement ont qualité, en cas d'urgence, pour édicter par voie d'arrêté d'une part, toutes mesures qui aux termes des Lois ou règlements en vigueur au 16 juin 1940, devaient faire l'objet d'un décret du Président de la République, d'autre part, toutes mesures transitoires ou d'adaptation entraînées par la nullité des textes et actes intervenus depuis le 17 juin 1940.

Ces arrêtés, obligatoirement revêtus de leurs deux signatures, seront soumis ultérieurement à la ratification des autorités légitimes compétentes.

Article 8.- Tous arrêtés du Préfet de la Seine et du Préfet de Police peuvent être rendus immédiatement exécutoires, soit par voie d'affichage, soit par voie d'émission radiodiffusée à vitesse de dictée sténographique, répétée deux fois à une heure d'intervalle.

Article 9.- Pendant toute la période d'application de la présente ordonnance, et sans qu'il y ait lieu à proclamation de l'état de siège la compétence des tribunaux militaires est étendue dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 8 de la loi du 9 août 1849, modifiée par la loi du 27 avril 1916 et par les dispositions du décret du 20 mai 1940 concernant la constitution des tribunaux militaires en cours martiales.

Les pouvoirs normalement exercés par l'autorité militaire pour constitution des tribunaux militaires et la délivrance des ordres d'interrompre sont dévolus au Préfet de Police et aux Préfets de Seine-&Oise et Seine-&Marne. Le nombre et la circonscription des tribunaux militaires sont fixés par le Préfet de Police.

La gendarmerie et la garde républicaine mobile sont placées sous les ordres du Préfet de Police ainsi que les formations militaires spéciales constituées par les soins du Comité National.

Article I0.- En vertu des pouvoirs extraordinaires qui lui sont reconnus, le Préfet de Police peut notamment :

- 1°- Ordonner la libération immédiate de tous Français ou étrangers détenus pour des délits ou crimes autres que des délits ou crimes de droit commun et la suppression des mêmes restrictions de liberté à l'encontre de tous Français ou étrangers en vertu de textes postérieurs au 16 juin 1940.
- 2°- Ordonner l'arrestation ou l'internement dans un camp de concentration de tous Français ou étrangers dont l'activité a compromis ou est susceptible de compromettre la sécurité intérieure ou extérieure de la France. La détention ou l'internement prennent, toutefois, automatiquement fin si un ordre d'informers n'est délivré dans les huit jours.
- 3°- Assigner sans limitation de durée une résidence obligatoire à tous Français et étrangers ayant fait preuve ou faisant preuve d'une activité analogue.
- 4°- Suspendre, par arrêté non motivé la publication de tout périodique ou imprimé.
- 5°- Réquisitionner les locaux, le matériel et le personnel nécessaires à la rédaction, à l'impression et à la diffusion d'un ou plusieurs journaux quotidiens.

Article II.- Le Commissaire national à l'Intérieur et au Travail est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera rendue immédiatement exécutoire par un arrêté conjoint des Préfets de la Seine et de Police dans les conditions prévues aux articles 7 et 8 ci-dessus.

Fait à Londres, le 20 Janvier 1943

par le Chef de la France Combattante

Président du Comité National : C. DE GAULLE

Le Commissaire national à l'Intérieur

et au Travail : André PHILIPP

Le Commissaire National à la

Justice et à l'Instruction Publique : René CASSIN

Ce même jour 20 janvier 1943, de Gaulle signe un décret nommant Émile Bollaert Préfet de Police.

Fin janvier 1943 :

Il reçoit un mot de Pierre Brossolette, un journaliste devenu l'adjoint du lieutenant-colonel Dewavrin, dit le colonel Passy, dirigeant le BCRA (*services secrets de la France Libre*) et porte-parole de la France Libre au micro de la BBC, qui désire le voir. Brossolette lui remet une copie du décret du 20 janvier 1943.

Émile Bollaert rencontre Brossolette à plusieurs reprises ainsi que Jean Moulin (Max puis Rex), Jacques Bingen et Claude Bouchinet-Serreulles venant du BCRA et adjoints de Jean Moulin. Il demeure à Paris, se déplace souvent en province, mais ne va à Lyon qu'en cas de nécessité absolue, car dans cette ville il est trop connu.

21 juin 1943 :

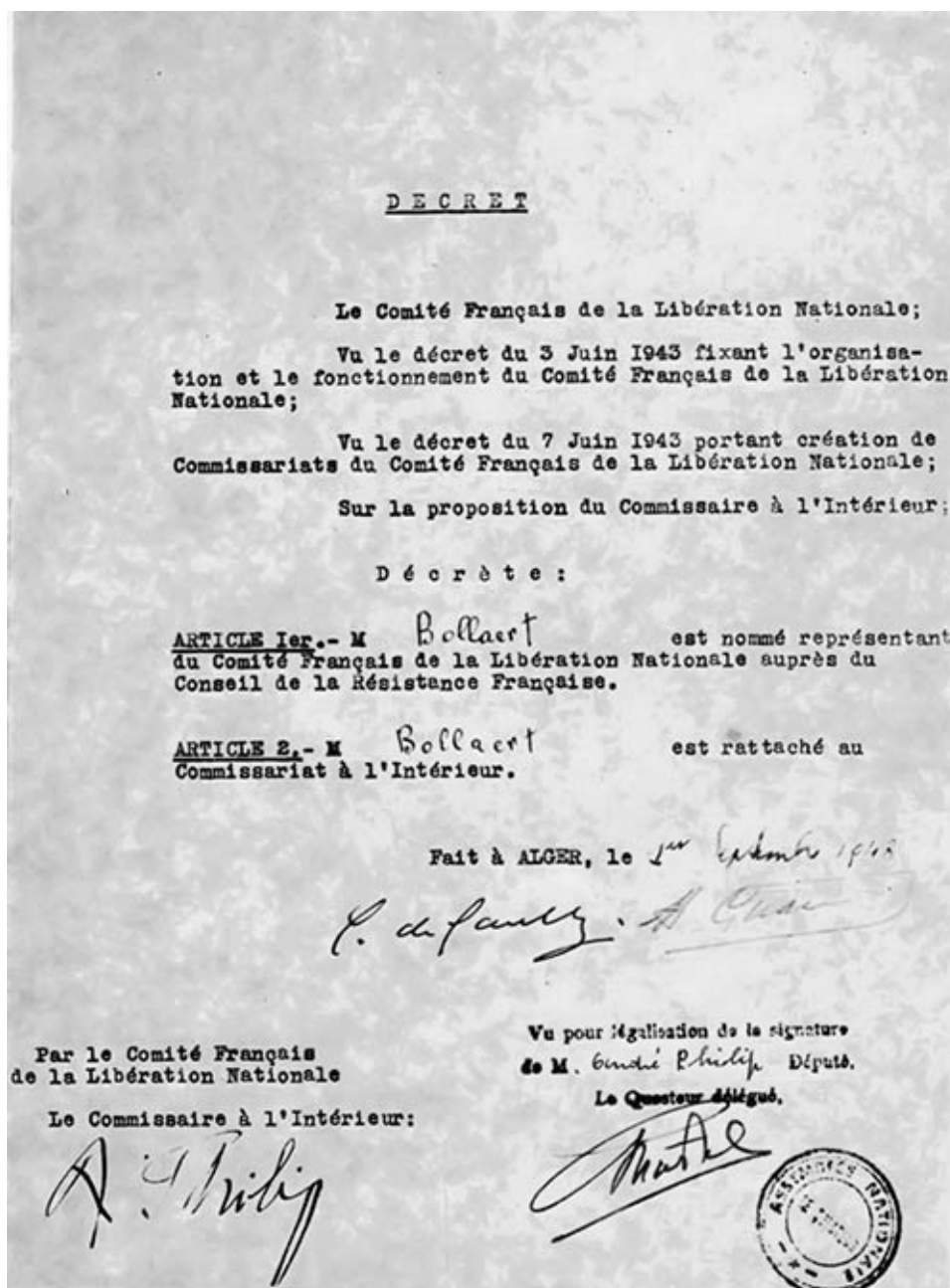
Jean Moulin, ancien préfet d'Eure-et-Loir, délégué général de de Gaulle en France occupée (depuis le 1^{er} janvier 1942) et président-fondateur du Conseil National de la Résistance (depuis le 27 mai 1943) est arrêté par la Gestapo. Il mourra le 8 juillet 1943 des suites de la torture.

Il incombe au général de Gaulle de désigner son nouveau représentant auprès du CNR.

Brossolette postule pour ce poste. Sa candidature n'est pas retenue par de Gaulle, car Brossolette ne partageait pas les opinions de Jean Moulin et leurs disputes étaient notoires.

1^{er} septembre 1943 :

Les généraux de Gaulle et Giraud signent un décret nommant Émile Bollaert représentant du Comité Français de la Libération Nationale auprès du Conseil National de la Résistance.



Début septembre 1943 :

Le CNR doit élire son nouveau président. Émile Bollaert n'est pas candidat, car il estime, comme le comité d'Alger, que le cumul de cette présidence avec la fonction de délégué général présenterait trop d'inconvénients. C'est donc Georges Bidault, du mouvement Combat, qui est élu.

A la mi-septembre 1943 :

André Philip lui envoie une copie du décret du 1^o septembre 1943, ainsi qu'une lettre précisant qu'il a autorité sur tous les agents civils et militaires des services du Comité de Libération Nationale. Les directives précédemment envoyées à Jean Moulin (**Rex**) restent intégralement valables. Pierre Brossolette (**Pedro**) est chargé de faciliter les premiers contacts, puis de se consacrer à sa tâche particulière d'information et de radio.

Mon Cher BEAUDOUIN,

Je suis heureux de vous annoncer que le COMITE DE LA LIBERATION NATIONALE, tout en vous laissant vos fonctions antérieures de Préfet de Police à Paris, vous a désigné comme son Représentant officiel auprès du Conseil National de la Résistance, dont vous aurez à présider les séances.

Vous aurez ainsi à assurer au nom du Comité, la liaison avec les mouvements de résistance et la direction de l'ensemble des services dépendant directement du Comité.

Vous aurez compétence pour assurer les distributions de fonds dans les conditions définies dans les dernières directives envoyées à REX, qui restent intégralement valables.

Le C.G.E. dont je cherche à faire venir chez nous certains éléments, constituera une équipe à votre service.

Quant aux quatre représentants, en France, civils et militaires de nos services centraux, ils opéreront sous votre autorité.

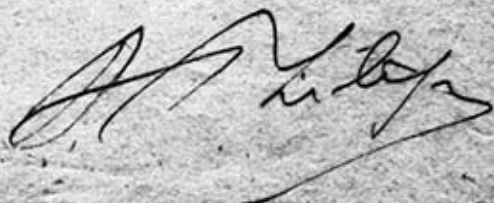
Je vous demande de prendre contact le plus rapidement possible avec le Conseil de la Résistance; il serait bon, si cela ne nécessite pas trop de difficultés du côté des mouvements, de faire élire par le Conseil un bureau permanent réduit qui aurait le contact régulier avec vous; je vous laisse le soin de négocier cela au mieux.

Connaissant et votre courage et votre sens d'organisation, je sais bien que nous pouvons vous faire confiance pour mener à bonne fin cette tâche.

PEDRO vous mettra au courant des détails des directives et vous facilitera les premiers contacts.

Il se consacrera ensuite à sa tâche particulière concernant les questions d'information et de radio.

Croyez mon Cher Ami, à mes sentiments bien affectueux./.



Quelque temps plus tard, cette lettre est suivie d'une « Directive pour Beaudoin » d'André Philip qui apporte quelques précisions complémentaires : Les directives envoyées à Jean Moulin (Rex) restent intégralement valables. Les fonctions jadis attribuées à Jean Moulin sont réparties entre Émile Bollaert et les représentants des services centraux dans les quatre zones. Mais Émile Bollaert a autorité sur ces représentants dans les quatre zones. Un point est très clair : Émile Bollaert reçoit les fonds et décide de leur répartition.

DIRECTIVES POUR BEAUDOIN

- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -

Les instructions envoyées à REX en mai dernier restent valables.

Les fonctions jadis attribuées à REX sont réparties entre le délégué du Comité de la Libération auprès du Conseil de la Résistance, et les représentants des services centraux auprès du Comité de Coordination de chaque zone.

1°- BEAUDOIN représente le Comité de la Libération auprès du Conseil de la Résistance, dont il préside les séances.

Il reçoit les fonds et décide de leur répartition.

Il assume la Direction du C.G.E. qui poursuivra ses études en cours et développera ses contacts avec les cadres de l'administration.

Il a sous son autorité les représentants civils et militaires des services centraux auprès des Comités de Coordination de chaque zone.

2°- Les représentants civils des services centraux auprès de chaque Comité de Coordination assument les fonctions jadis dévolues à REX dans chaque zone; ils président le Comité de Coordination et administrent les services centraux du Comité de la Libération autres que le C.G.E.

Ils agissent dans le cadre des directives prises par BEAUDOIN.

3°- BEAUDOIN étudiera la possibilité de faire désigner par le Conseil de la Résistance, une commission permanente chargée de l'assister dans la direction politique de la résistance.

Signé : André PHILIP

Courant septembre 1943 :

il organise sa petite équipe composée de :

- Pierre Brossolette qui a été parachuté près d'Angoulême le 19 septembre 1943 et lui a apporté une copie du décret du 1^o septembre 1943, ainsi que la lettre de transmission d'André Philip,
- Jean Daridan,
- Bernard Cornut-Gentille,
- Claude Bouchinet-Serreulles et Jacques Bingen.

Il prend contact avec les différents mouvements de résistance :

- l'Organisation Civile et Militaire (OCM) dirigé par Maxime Blocq-Mascart,
- le groupe Combat dont un dirigeant est Pierre Dejussieu (Pontcarral), un des fondateurs des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI),
- le Groupe « Ceux de la Résistance » dont le dirigeant pour l'Est de la France est Gilbert Grandval,
- et beaucoup d'autres ...

Les différents mouvements de Résistance ne s'entendent pas, et la création du CNR par Jean Moulin fut une véritable prouesse. Les communistes, qui ne sont entrés en Résistance qu'après le 22 juin 1941 (rupture du pacte germano-soviétique du 23 août 1939), ne cachent pas leur intention de prendre le pouvoir après la Libération. Leurs formations militaires, les Francs-Tireurs et Partisans (FTP) ne coopèrent pas avec les autres formations militaires, les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). Les FTP multiplient les attentats contre les soldats et officiers allemands, ce qui entraîne de très graves représailles des forces d'occupation sur la population civile. La France Libre demande aux communistes d'arrêter ces attentats, mais les FTP font la sourde oreille. Au contraire, ils glorifient les auteurs d'attentats en les proclamant héros et martyrs, comme Pierre Georges, dit le colonel Fabien. Parmi les nombreux problèmes rencontrés par les dirigeants de la France Libre, figure donc la question : Faut-il donner des armes aux FTP ?

8 octobre 1943 :

Il demande à André Philip des précisions sur l'orientation du Comité de Libération Nationale sur des points précis. Voici le texte de sa note :

Le 8 octobre 1943.

De BAUDOIN

Au moment où j'assume mes fonctions, je crois devoir soumettre au Comité National Français de la Libération certaines suggestions et certaines remarques. La réponse qui leur sera donnée contribuera à orienter et à faciliter notre action.

1^{er} Dans le domaine des principes, je souhaiterais que le Comité nous fît en mesure de soumettre aux membres du Comité National de la Résistance les éléments d'un corps de doctrine en matière économique et sociale. Si tous les mouvements de résistance s'accordent en effet sur les mêmes principes de politiques intérieure, s'ils considèrent à bon droit la politique étrangère comme un domaine réservé, ils peuvent accuser sur le plan économique et social les plus sérieuses divergences. Celles-ci peuvent et doivent être réduites, non par l'élaboration d'un programme de conciliation qui laisserait dans le vague les questions contestées, mais par la rédaction d'un texte précis et solide qui satisfasse les aspirations de la majorité du pays. Dussions-nous voir, au cours de cette confrontation, telle ou telle fraction de la résistance s'écarter du mouvement, la perte de substance qui en résulterait serait vraisemblablement compensée par un accroissement considérable, dans la masse, d'une cohésion morale qui est une des conditions primordiales de la réussite. Nous éviterions aussi, ce faisant, de voir à plus ou moins brève échéance une organisation ou un parti formuler pour son propre compte les maximes désirables, et bénéficier politiquement de l'adhésion que celles-ci entraîneraient.

2^{er} A titre d'information et pour nous permettre d'orienter notre action politique, je désirerais être renseigné aussi abondamment que possible sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée la reprise en main de l'administration en CORSE. Il serait notamment utile de savoir :

- a) Quel degré de caducité y a affecté la législation des trois dernières années ;
- b) La décision prise en ce qui concerne les biens juifs ;
- c) Dans quelle mesure le Conseil Général et les Conseils Municipaux existant avant la défaite auront pu être remis en fonction.

3^{er} Sur le terrain de l'action quotidienne, je crois devoir demander avec la plus vive insistance que soit rédigée d'urgence et promulguée une loi définissant les crimes et les délits que peuvent commettre contre la résistance les fonctionnaires, notamment les fonctionnaires dits d'autorité. Ce texte, auquel il conviendrait de donner la plus large publicité, établirait l'échelle des peines, et substituerait ainsi à la menace radiophonique de châtiements imprécis celle d'une sanction définie, dont l'accélération présumable du cours des événements rendrait l'échéance plus redoutable. Un semblable procédé a donné de bons résultats en BELGIQUE. J'en attends l'affermissement dans le devoir des fonctionnaires encore hésitants, et l'accroissement de la sécurité de nos organisations.

4^{er} Sans doute estimerez-vous enfin désirable la multiplication des sabotages des établissements industriels travaillant pour le compte de l'ennemi. Le bénéfice du sabotage est en effet supérieur en général aux effets du bombardement, tandis que les inconvénients matériels et moraux de ces deux procédés ne sont pas comparables. La propagande pourrait insister sur le fait que l'un est le seul moyen d'éviter l'autre.

Fin octobre 1943 :

André Philip répond à **Baudoin** en lui adressant une note, non signée et non datée, sur la réorganisation de l'administration en Corse. La libération de la Corse (opération Vésuve) a été organisée par Giraud en accord avec les Américains, à l'insu de De Gaulle.

Ce dernier reprochera plus tard à Giraud de s'être trop appuyé sur les communistes : les maquisards FTP et le parti du Front National de Libération de la Corse dirigé par Arthur Giovoni.

La libération de la Corse a débuté le 8 septembre 1943.

de Gaulle a nommé un nouveau préfet Charles Luizet le 14 septembre. Les dernières troupes allemandes repliées à Bastia se sont rendues le 4 octobre. de Gaulle est venu à Ajaccio du 8 au 10 octobre. Rétablir en Corse les institutions républicaines est un exercice périlleux, alors que la population détient 10.000 mitraillettes. Voici le texte de la note d'André Philip :

POUR M. BAUDOUIN.

Vous m'avez demandé des renseignements sur les divers problèmes qui se posent aujourd'hui en Corse.

La question commence à se clarifier quelque peu et nous sommes maintenant sortis de l'anarchie administrative des premiers jours.

1^o Au point de vue de législation nous appliquons dans son intégralité la législation Républicaine de 1940 à laquelle nous joignons les textes votés par le Comité de la Libération depuis sa formation.

Pour l'instant, dans aucun de ses arrêtés le Préfet n'a visé la législation de Vichy. Nous aurons sans doute cependant à reprendre un texte de Vichy en le modifiant, c'est celui qui comporte la répression du marché noir.

Il ne s'est pas posé, jusqu'ici, de demandes de restitutions de biens juifs ni de biens de la Franc-Maçonnerie, car il semble que la législation de Vichy à ce sujet n'ait pratiquement pas été appliquée en Corse.

2^o EPURATION -

À mon premier voyage il y a 3 semaines, j'ai constitué une commission d'Épuration de 5 membres composée de magistrats en retraite dont l'intégrité est reconnue par tous. Elle a plein pouvoir d'enquête et propose à l'administration les sanctions nécessaires.

Près de 600 plaintes ont été déposées jusqu'ici.

Elle se heurte à une difficulté certaine, - on rapporte des ragots de village sans alléguer contre les accusés des faits précis. - Par ailleurs, lorsque des faits sont prouvés on voit souvent les accusateurs ou les témoins les plus acharnés se dérober au dernier moment et récuser leur propre témoignage par crainte de la "Vendetta Familiale".

La poursuite de la guerre dans le Nord et les destructions - telles que les communications ne sont pas encore rétablies avec plusieurs villages - ont retardé les travaux de la commission et j'ai dû prolonger le délai primitivement fixé.

Les plaintes seront reçues jusqu'au 15 Novembre et les divers rapports de la commission devront être terminés pour le 24 Décembre, jour devant marquer la fin de l'épuration.

Dès maintenant et avant même que la commission d'épuration ait été saisie : 160 arrestations ont été effectuées par le Préfet de la Corse. Ce sont essentiellement des agents de renseignements, des Italiens, des français délateurs, des P.P.F., S.O.L. ou membres du Groupe "Collaboration".

La majorité des membres de ces groupements sont actuellement en état d'arrestation, certains d'entre eux ont échappé en s'engageant dans l'armée avant leur arrestation.

Je soumetts immédiatement au Comité Français de la Libération un texte permettant des poursuites contre de tels agissements.

Parmi les agents arrêtés une vingtaine était des fonctionnaires, une vingtaine d'autres fonctionnaires ont été révoqués.

Parmi les personnes arrêtées, il faut signaler PAOLI, ancien maire d'Ajaccio, MONDIELLI, ancien président de la Légion et enfin, le Secrétaire Général et le Directeur des Chemins de fer départementaux. Un directeur des postes a été également suspendu de ses fonctions.

3°- L'évolution politique a été pendant quelques semaines assez chaotique. La libération de l'île a été l'oeuvre d'une insurrection populaire dirigée par le Front National de la Libération, organisation qui comptait dans ses rangs des militants des anciens mouvements et de toutes les tendances politiques, mais dont la direction était, en fait, entre les mains des communistes.

Ceux-ci comptaient en effet 3 membres sur les 5 constituant le Comité départemental du front national et leur influence se faisait davantage sentir encore dans le Comité de la résistance.

Au lendemain de l'armistice, ils prirent d'assaut la Préfecture à Ajaccio et le préfet de Vichy, M. PELLETIER, sous la menace d'un revolver, signa immédiatement des arrêtés donnant tous pouvoirs au front national constitué en ce qu'ils appelaient Conseil de Préfecture.

Pendant ce temps dans les villages on mettait à la porte non seulement les municipalités Vichystes mais aussi des anciens Municipalités Républicaines conservées par Vichy; dans certains cas c'était en raison de leur attitude attentiste, dans d'autres, simplement parce que le Maire était trop vieux et avait cessé de plaire.

Des équipes constituées par le Front National prirent alors le pouvoir un peu partout en faisant approuver leur liste à mains levées par la population réunie sur la place du village.

Certaines de ces Municipalités improvisées étaient heureusement constituées, la plupart donnèrent rapidement lieu à des protestations de la part de la majorité de la population.

Lorsque le Préfet que j'avais désigné arriva en Corse avec les premières troupes de débarquement il commença d'abord par affermir l'autorité administrative et à réduire le Comité du Front National à des fonctions purement consultatives. Puis, lors de mon premier voyage en Corse, il y a 3 semaines, j'ai constitué comme seul organe consultatif auprès du Préfet un Comité départemental de libération comprenant les 5 membres du Comité du Front national d'une part et de l'autre le Sénateur GIACCHI et 3 de ses amis représentant l'élément

plus modéré qui avaient participé à la libération (Socialistes et radicaux).

J'ai spécifié que le Comité départemental de la libération était seul organe consultatif reconnu, les Comités d'arrondissement du front national ne disposent d'aucune autorité, même officieuse.

Le Préfet s'est mis à l'oeuvre par des procédés au début administrativement irréguliers et a corrigé, d'accord avec le Comité départemental de la libération, la désignation arbitraire des Conseils municipaux faite dans le front national. Il a constitué ainsi un peu partout des Conseils Municipaux, résultat d'un accord entre éléments du front national et élément GIACCOBISTES.

Après quelques tâtonnements, il semble que l'on soit maintenant arrivé, dans la moitié des villages au moins, à constituer des Conseils Municipaux donnant satisfaction à la Population.

J'aurais aimé pour ma part procéder, le plus tôt possible, à des élections municipales et cantonales avec vote des femmes et estampillage des cartes d'alimentation. Cela n'est malheureusement pas possible pour la Corse, la guerre dans le nord a tellement détruit les voies de communication que le contact n'est pas encore rétabli avec tous les villages.

Le ravitaillement ne commence à s'améliorer que depuis quelques jours, la moitié des Italiens ont été évacués et il est question que les Alliés en conservent quelques milliers pour faire des travaux à caractère militaire. Ceux-ci, utilisés comme travailleurs, garderont leurs armes ce qui ôte tout espoir de désarmer la population civile.

Avec les traditions assez impulsives de ce pays ce serait une grosse imprudence de faire une campagne électorale municipale alors que 10.000 hommes possèdent des mitraillettes. L'idée d'élections municipales est dès à présent exclue. Je réserve la possibilité d'élections cantonales à brèves échéances si cela apparaît, un moment, possible.

En attendant, voici comment je vais procéder.

a)- Le Conseil général sera convoqué début décembre. D'ici là la commission d'épuration prononcera l'exclusion des conseillers généraux qui se sont compromis avec Vichy (15 à 20 membres).

Le Comité de la Libération devra les remplacer. Il se fondra ainsi dans le Conseil Général qui redeviendra l'organe normal de la représentation locale.

b)- Dans toutes les communes où l'ancien Conseil Républicain n'a pas été conservé, je vais appliquer le décret de 1929 et désigner des délégations spéciales. Elles seront constituées en principe pour moitié des membres des anciens Conseils Municipaux qui se sont signalés par leur attitude courageuse, pour l'autre moitié de délégués organisateurs de la résistance, désignés par le Comité départemental de la Libération.

Ainsi la période un peu anarchique et héroïque à la fois du début est maintenant terminée. La minorité communiste qui avait exercé une influence hors de proportion avec son importance est absorbée dans les groupements plus nombreux qui reconstituent les cadres administratifs normaux. La vie politique reprend, le parti socialiste réapparaît, la ligue des droits de l'homme renaît, le parti radical landryste que dirige M. GIACOBI bénéficie de l'attitude résistante de son chef et possède une grosse influence politique dans l'île. L'ensemble de ces éléments se réunissent dans un mouvement qui prend le nom de "4ème République" et édite un journal de ce nom.

La Franco Combattante est la Fédération du Front National de la 4ème République et de tous organismes inspirés de groupements de la résistance qui pourront ultérieurement se créer.

Pratiquement le PIETRISME a reçu un coup accablant par la trahison de son chef, le LANDRYSTE a, au contraire, le vent en poupe et semble abandonner l'ancien esprit de clan pour s'orienter vers une démocratie renouvelée.

J'entrevois pour un bref délai un gros développement du groupe 4ème République qui attirera à lui la majorité des éléments du Front National à l'exception de la toute petite minorité communiste qui devra alors s'affirmer sous son vrai jour sans camouflage; comme telle, elle continuera à jouer un certain rôle dans la politique de l'île car elle a su dégager quelques jeunes leaders, comme GIOVANNI, qui sont de tout premier plan ./.

Début novembre 1943 :

Après avoir rencontré la plupart des dirigeants des mouvements de Résistance, il fait le point de la situation dans un rapport qu'il envoie au général de Gaulle et à André Philip.

---:---:---:---:---:---

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'ayant pris contact avec les divers éléments de la Résistance, j'ai retiré de leur confrontation une impression d'ensemble confiante. Sans doute, les sentiments dont témoignent les mouvements sont-ils disparates et il conviendra de tenir compte de cette disparité dans les jours qui suivront celui de l'action.

J'estime pourtant sans hésiter qu'un véritable élan de fraternité secouera le peuple français au moment de la Libération et que l'enthousiasme des premières heures permettra d'aplanir nombre de difficultés. Mais cette union, pour assurée qu'elle soit, sera infiniment fragile si l'on ne travaille par avance à la fortifier en tenant compte des réactions successives et presque contradictoires de l'opinion, afin d'essayer d'en dégager certaines données permanentes susceptibles d'orienter l'action future du Gouvernement.

Dans le moment présent, le sentiment public paraît, en résumé, caractérisé par quatre tendances :

1° - Une lassitude grandissante que la haine croissante des occupants, évidente aujourd'hui même dans certains éléments naguère très favorables à la collaboration franco-allemande, parvient à peine à réduire. L'intérêt de la guerre est maintenant usé tandis que le besoin de sécurité et de mieux-être devient sans cesse plus impérieux. Si le peuple français considère comme inéluctable un sursaut armé lors de la fin des hostilités, il entend dans l'ensemble que ce sursaut soit le dernier et qu'il soit le prélude d'un retour à l'ordre et non pas d'une quelconque aventure.

2° - Un vif sentiment d'animosité contre l'Angleterre et les États Unis dont l'effort militaire, qui paraît d'ici assez mince, irrite une population qui y voit le signe du prolongement de ses souffrances. La lenteur majestueuse des opérations terrestres de nos alliés semble dérisoire. L'ampleur de leurs opérations aériennes sur le territoire français paraît souvent excessive, tel le bombardement de Nantes effectué avec un manque de discernement qui a vivement choqué le public. Celui-ci, trop enclin dans un passé récent à prendre au pied de la lettre, sinon à amplifier, certaines promesses sibyllines et sans doute imprudentes de la radio anglaise, s'estime dupé par l'annonce d'un débarquement dont l'échéance paraît indéfiniment retardée.

3° - Une crainte très accentuée du communisme qui paraît avoir moins gagné dans l'opinion qu'on se plaît parfois à le dire. Cette crainte, savamment orchestrée par la propagande allemande qui a tiré habilement parti de l'activité de certaines personnalités communistes à Alger, anime également les mouvements de résistance qui ne se classent que trop souvent en communistes et non communistes. Le nombre croissant des attentats, dont certains (plusieurs déraillements entre autres) ont été aussi sanglants qu'inutiles, en vient à gêner sérieusement la vie économique du pays. Le séjour prolongé dans le maquis des réfractaires transforme ceux-ci aux yeux de la nation, comme on peut s'y attendre, en détrousseurs de grand chemin. Le sentiment anticommuniste peut atteindre des proportions redoutables pour le courant de sympathie que porte l'ensemble du pays vers les mouvements de résistance.

4° - Enfin, si l'opinion reste hostile à Vichy, il subsiste en elle un courant antiparlementaire très accentué, dont les mouvements témoignent avec une ardeur extrême. Et dans cet ordre d'idées, il convient de signaler la déception réelle qu'ont provoquée en France les allocutions radiophoniques de certains parlementaires arrivés fort récemment à Londres.

Si l'on concrétise en quelques mots l'aspiration générale en ce qui concerne l'avenir, on peut affirmer que la majeure partie du pays désire voir édifier un régime neuf et jeune sur des bases connues de lui. A ce titre, et compte tenu de la révision des valeurs à travers le prisme de la résistance, une formation d'origine analogue à celle du Front Populaire satisferait la masse en rassurant les politiques puisqu'en définitive nous nous trouvons encore en présence des forces qui se sont affrontées le 6 février 1934. L'une d'elles ayant incontestablement détenu le pouvoir depuis 1940 et s'y étant discréditée pour longtemps, il est normal que l'emporte son adversaire, à savoir les partis dits de gauche, à condition qu'ils associent à leur action le parti communiste que l'on pourrait malaisément tenir à l'écart malgré les suspicions dont il fait l'objet. Mais on doit souhaiter qu'en cette occurrence le parti communiste évite de se faire représenter par des personnages trop marqués ou discrédités.

Un ardent désir de relèvement domine en définitive toutes les aspirations politiques. Il se traduira par une aide massive apportée aux Pouvoirs Publics si ceux-ci savent se montrer énergiques le moment venu et s'ils savent canaliser rapidement les élans de la masse, tout en donnant satisfaction à son besoin de justice. Tout dépend donc, en première instance, des éléments avec lesquels la Libération sera préparée et faite. Ces éléments sont de deux sortes :

1° - Les anciens partis, ou plutôt les tendances, représentés au Conseil National de la Résistance et qui, toutes possibilités d'action directe leur étant pour le moment interdites, se montrent surtout préoccupés de préserver leur position future. Si leur appui moral nous est précieux et nécessaire, leur efficacité ne peut être que réduite dans les conditions actuelles.

2° - Les mouvements de Résistance, animés du plus bel enthousiasme mais encore assez peu coordonnés malgré l'action persévérante entreprise depuis plusieurs mois par mes prédécesseurs et par mes deux collaborateurs de la Délégation, à l'activité desquels je me plais à rendre hommage. Le travail de coordination entrepris jusqu'à ce jour a montré les mouvements extrêmement susceptibles aux questions de dosages, si malaisées à résoudre lorsqu'il s'agit d'équilibrer des groupements de poids très différents, comme l'ont prouvé les difficultés rencontrées lors de la constitution des bureaux des assemblées. Du reste, les mouvements paraissent prêter plus d'attention encore aux questions de personnes et envisager plus volontiers après-demain que demain. Ils se comportent souvent, à leur insu même, comme s'il s'agissait uniquement de préparer l'organisation d'un Vichy à l'envers. Sans doute, dans la zone sud, semblent-ils s'être fondus sous une direction commune, pour s'y comporter toutefois comme s'il s'agissait d'un parlement. Mais la liaison dans la zone nord est pratiquement inconsistante et si les mouvements s'y révèlent actuellement moins sensibles aux questions de politique pure, ils sont très loin d'être arrivés à un minimum de cohésion.

La tâche à réaliser dans ce domaine est donc immense. Je m'y attelle et me propose d'orienter résolument les mouvements vers les deux objectifs les plus proches :

1° - Le premier est l'insurrection libératrice, qui doit nous assurer une place au congrès de demain.

Je dois constater à cet égard que les éléments les plus aptes pour le moment à cette action paraissent être les communistes, qui y ont jusqu'à présent procédé en toute indépendance. Dans le domaine plus général que représente la réalisation au jour donné d'opérations destinées à seconder un débarquement comme le déclenchement généralisé d'actes d'hostilité contre les troupes allemandes (ce qui est le terrain spécifiquement militaire) le travail de mise en place, souvent interrompu, est très peu avancé.

Il me paraît souhaitable d'y rechercher moins l'organisation hiérarchisée d'une action d'ensemble que la préparation minutieuse, à l'échelon local, d'opérations coordonnées dans leur conception, mais qui ne sauraient l'être dans leur déroulement, puisque le jour venu, les liaisons seront très difficiles et les transmissions pratiquement impossibles. Je recherche, dans la mesure où mon mandat me le permet, l'adoption rapide des décisions nécessaires.

En ce qui concerne particulièrement la région parisienne, je contrôle déjà certaines données du problème, et notamment le fonctionnement de la Préfecture de Police. Je hâte l'étude des autres aspects de la question. Dans ce domaine précis, sur lequel je vous adresserai ultérieurement un rapport, je ne peux me défendre d'un réel optimisme, sans me dissimuler toutefois les difficultés auxquelles nous nous heurterons le moment venu et dont la première consistera sans doute à maintenir au travail la majeure partie de la population. La collaboration communiste serait décisive dans ce domaine.

2° - Le second objectif, la prise du pouvoir, paraît devoir se réaliser plus aisément qu'on ne pouvait le supposer. Même s'il bénéficie d'un appui extérieur, Vichy ne résistera pas, dans les circonstances présentes, à la haine du pays, et il s'effondrera. Les éléments collaborateurs, armés vraisemblablement par les soins des autorités occupantes, essayeront sans doute de se défendre, mais ils seront rapidement maîtrisés. Sans doute assisterons-nous à Paris à une tentative sporadique de quelques parlementaires et conseillers municipaux qui, forts de certaines intelligences à l'Hôtel de Ville ou ailleurs essayeront une démonstration inspirée de plus pures traditions historiques. Ce seront là des velléités sans consistance si les autorités investies par le Comité Français de la Libération Nationale se montrent assez fermes et si le plan établi par elles, d'accord avec les mouvements, ne comporte ni équivoque ni arrière-pensée.

J'insiste à nouveau, à ce dernier propos, sur la nécessité de traiter d'urgence complètement et franchement avec le parti communiste les questions soulevées par sa collaboration en s'abstenant de faire aucune discrimination à priori et en essayant de s'entendre avec lui sur un programme minimum. Quant à l'autorité des pouvoirs publics, elle sera renforcée si l'on fait agréer au préalable les nominations les plus importantes par les organismes appelés à parler au nom de la nation et de la capitale, savoir le Conseil National de la Résistance et le Comité Parisien de la Libération.

La liste des administrateurs provisoires des départements ministériels vous a été adressée. Je vous serais reconnaissant de me faire savoir dans le plus bref délai si elle vous agréé et j'attacherai du prix à connaître au plus tôt les noms des Commissaires de la République qui seront désignés, et dont le choix présente un intérêt capital.

Courant novembre 1943 :

Constatant que sa correspondance avec de Gaulle suit un cheminement très compliqué, que trop de gens sont au courant de cette correspondance et que certains n'hésitent pas à la modifier (même le BCRA !), il décide d'aller voir de Gaulle pour entendre de vive voix ses instructions pour la Libération, espérée début printemps 1944. Ce voyage est prévu pour la lune de décembre.

Fin décembre 1943 :

La Gestapo le recherche et, au milieu d'une nuit de décembre, perquisitionne dans son appartement, sans succès.

Se sachant recherché, il n'habite plus chez lui. Mais il vient, de temps à autre, prendre un repas en famille. Ainsi, quelques heures avant cette perquisition, il était venu dîner, mais sans rester coucher. Après la perquisition, il n'est plus revenu.

Décembre 1943 – janvier 1944 :

Tente à deux reprises, avec Brossolette, de gagner l'Angleterre par avion : à Cuiseaux (Saône et Loire) en décembre, puis près d'Azay-le-Rideau en janvier. Les avions espérés ne viennent pas en raison du mauvais temps.

Février 1944 :

Bollaert et Brossolette décident d'aller en Angleterre en utilisant l'organisation mise en place par le lieutenant de vaisseau Yves Le Hénaff et le commandant aviateur Edmond Jouhaud pour le rapatriement des aviateurs anglo-saxons abattus sur le sol français...

Leur dernière opération de rapatriement le 22 janvier 1944 à Tréboul s'était parfaitement déroulée, et avec l'aide des lieutenants canadiens André Cann et Robert Vanier venus spécialement de Londres le 15 juin 1943 pour les seconder, ils préparent l'opération Dahlia prévue pour la soirée du 2 février 1944 :

Yves Le Hénaff avait acheté à un pêcheur de Tréboul (Stanislas Brelive avec l'aide du négociant Raphaël Kerisit), une pinasse de 14m, le "Jouet des Flots", immatriculée DZ3007 le 30 mai 1930 à Douarnenez, et dont le capitaine était Émile Le Bris.

Il était prévu que le Jouet des Flots ferait, le 2 février, un déplacement autorisé de cabotage à Douarnenez et, à son retour, après une escale à Guilvinec, ne rejoindrait pas Tréboul, mais irait à l'Île-Tudy pour prendre les aviateurs. Ensuite la pinasse sortirait de l'anse de Bénodet, doublerait la pointe de Penmarc'h, se glisserait dans le raz de Sein et retrouverait, au large d'Ouessant, un escorteur rapide de la Royal Navy.

Le mercredi 1^{er} février, Bollaert et Brossolette prennent le train de nuit pour Quimper. Dans ce train, se trouvent également le lieutenant de vaisseau Jean-Robert Appel et une demi-douzaine de grands gaillards qui présentent au contrôleur de la SNCF une carte d'identité de sourd-muet, car les aviateurs anglo-saxons ne parlent pas un mot de français. Dans ce train, il y a également le capitaine Georges Tudest et le commandant Thomas.

Bollaert et Brossolette sont accueillis par Yves Le Hénaff qui les conduit dans la villa de ses parents à l'Île-Tudy. Dans la soirée, ils descendent sur la plage de l'Île-Tudy où trois canots transportent les passagers sur la pinasse, ainsi que 8 fûts de 50 litres d'essence embarqués par quatre marins...

Tous les passagers sont trempés.

Le Jouet des Flots appareille à 22h00 avec 32 personnes à bord :

- le capitaine Émile Le Bris et 9 matelots
- 9 aviateurs : 5 américains, 1 britannique, 1 belge, 2 indiens,
- 13 résistants : Yves Le Hénaff, Edmond Jouhaud, André Cann, Robert Vanier, Émile Bollaert, Pierre Brossolette, Jean-Robert Appel, Joseph Challan-Belval, Émile Laffon, Joseph Le Vaguères, Jacques Maillet, le commandant Thomas et Georges Tudest

En baie de Loctudy, la proue rencontre une roche provoquant une voie d'eau. Les aviateurs écopent dans le compartiment du moteur en utilisant un bidon de dix litres.

Au nord de l'île de Sein, le moteur est noyé et la grand-voile est emportée par le vent. Le Hénaff fait fixer le foc, ce qui permet de gouverner. Le Bris met le cap au sud et décide d'échouer dans la crique rocheuse de Feunteun-Aod.

Là, à 8h00, le Jouet des Flots talonne à une centaine de mètres du rivage. Des pêcheurs sur le rivage voient le bateau et agitent les bras, mais ils n'ont aucun moyen pour leur venir en aide. Le Hénaff et Le Bris font jeter l'ancre en avant de la proue et, en tirant sur l'orin, les matelots font avancer la pinasse de quelques mètres... Cette opération est répétée plusieurs fois, jusqu'à arriver à trois mètres du rivage. On sectionne le mât à la hache et on le couche vers le rivage. Passagers et marins regagnent le rivage à califourchon sur le mât.



Le Jouet des Flots

Aussitôt, une rumeur se répand dans le village : Les troupes alliées débarquent !

De Plogoff, à 8 heures du matin, Yves Le Hénaff téléphone à son frère Roger à Brest pour que ce dernier vienne le chercher, lui ainsi que Bollaert, Brossolette et Appel. En attendant son arrivée, les quatre naufragés vont à l'auberge de M. Guillaume Le Brun à Plogoff pour se sécher, se nourrir et se reposer. Une patrouille allemande frappe à la porte de l'auberge, mais M. Le Brun réussit à donner le change, en répondant sur le seuil d'un air niais, et aucun Allemand n'est entré dans l'auberge.

Yves Le Hénaff prend le vélo de M. Le Brun pour aller en éclaireur à Audierne. Bollaert, Brossolette et Appel montent dans la voiture de M. Jean Bernard, un ami de la famille Le Hénaff, qui avait proposé son aide. Bernard arrive sans difficulté à Audierne vers 13h30, mais pour une raison inconnue il éprouve le besoin d'aller à la maison des Kerisit. Or, entre-temps, Kerisit a été arrêté sur la dénonciation de "la Margot", une jeune fille du Cap Sizun, maîtresse d'un sous-officier de la Kommandantur et en relation constante avec la Gestapo. Bernard entre donc dans une souricière et les Feldgendarmen entourent aussitôt sa voiture.

3 février 1944 :

Émile Bollaert et Brossolette sont arrêtés à Audierne, et incarcérés à Quimper, puis à Rennes. Brossolette prétend alors s'appeler Boudet-Bernier tandis que Bollaert déclare sa véritable identité et son activité d'agent d'assurance.

Claude Bouchinet-Serreulles et Jacques Bingen assurent l'intérim d'Émile Bollaert jusqu'à ce que, fin mars 1944, de Gaulle nomme Alexandre Parodi délégué général du Comité Français de la Libération Nationale auprès du Conseil National de la Résistance.

16 mars 1944 :

Brossolette est identifié par la Gestapo de Rennes.

Le 15 mars, la Gestapo avait intercepté, sur la frontière espagnole, un message (non codé !) de la Résistance racontant le naufrage du Jouet des Flots, indiquant le vrai nom des passagers et leur lieu de détention.

19 mars 1944 :

Alerté, un haut responsable de la Gestapo, Ernst Misselwitz, vient spécialement de Paris et procède personnellement à leur transfert en voiture à la prison de Fresnes (Val de Marne).

Avant-guerre, il travaillait au consulat d'Allemagne à Lyon. Cette ville était d'ailleurs de 1934 à 1940 un centre d'espionnage allemand. Autour du consul gravitait un essaim de membres de la Gestapo, plus ou moins camouflés, établissant des contacts avec un certain nombre de français et établissant un plan d'invasion. Misselwitz sera arrêté en octobre 1945, au nord-ouest de Berlin, par les services secrets français qui l'utiliseront comme indicateur, du début 1946 jusqu'en 1949, ce qui soulèvera l'indignation de Serge et Beate Klarsfeld dans un article du journal Le Monde du 25 août 1983. La dernière partie de sa vie restera inconnue.

L'activité de Brossolette est bien connue de la Gestapo, mais celle-ci soupçonne seulement Bollaert d'une activité de résistant, sans savoir laquelle. C'est ainsi qu'ils demandent à Bollaert s'il connaît Bidault ou Baudouin !

22 mars 1944 :

Bollaert et Brossolette sont conduits à Paris, 84 avenue Foch, pour un interrogatoire sous la torture. Brossolette se suicide en se jetant par la fenêtre du 5^e étage pendant la pause-déjeuner des Allemands.

mars-août 1944 :

Misselwitz convoque à plusieurs reprises madame Flora Bollaert, mais elle ne peut lui répondre, car elle ne connaît aucun détail des activités de son mari. Il lui refuse de voir son mari à Fresnes, mais l'autorise à lui envoyer de la nourriture à condition que celle-ci soit contenue dans des emballages transparents. A l'époque, il est bien difficile de trouver des boîtes en celluloïd. Quand elle s'inquiète des conditions de détention de son mari, il lui répond : « *Il est bien mieux ici qu'en Allemagne* ».

15 août 1944 :

Déporté en Allemagne par l'avant-dernier convoi parti de France.

Chapitre 6 : La déportation

15 août 1944 :

Déporté au camp de concentration de Buchenwald, à 7 km de Weimar en Thuringe, dans l'avant-dernier convoi qui partit de la France vers l'Allemagne avec 2200 prisonniers (le dernier convoi partira le 17 août avec 51 prisonniers juifs). Le trajet en wagons de marchandises (100 hommes par wagon) durera cinq jours sans aucune nourriture.

Les Allemands ont utilisé (et ensuite abandonné) dans toute l'Europe quantité de wagons français de marchandises. Les wagons français sont aisément reconnaissables par l'inscription « Hommes 40 Chevaux en long 8 » imposée par un décret de 1874 prévoyant une éventuelle utilisation de ces wagons pour des transports de troupe.

Peu après l'embarquement en gare de Pantin et avant le départ du train, un membre de la Croix-Rouge distribue quelques brocs d'eau ; A l'arrêt de Chalons-sur-Marne, la Croix-Rouge distribue de l'eau plus généreusement. Au troisième jour de voyage, le train s'immobilise dans un tunnel pendant plusieurs heures ; La locomotive continuant de cracher des flots de fumée, certains déportés meurent d'asphyxie. Comme la sortie du tunnel est obstruée suite à un bombardement, le train est contraint de faire marche arrière pour revenir à l'air libre. Alors, les feldgendarmes font descendre les déportés et les font contourner à pied le coteau traversé par le tunnel. Au delà de l'extrémité obstruée, un autre train, identique au précédent, les attend.

Le train arrive le 19 août avant minuit en gare de Weimar. Mais il attendra toute la nuit pour faire les sept kilomètres qui séparent la ville du camp de Buchenwald où il arrivera le dimanche 20 août vers 9 heures. En effet, la voie était occupée par un précédent convoi. Pendant ce long voyage, nombre de déportés succombent.

A l'arrivée au camp, chaque nouvel arrivant est dépouillé de ses vêtements et de son alliance, ce qui est dûment consigné sur une fiche d'inventaire, puis les déportés sont douchés et reçoivent leur uniforme de bagnard. Chacun doit coudre sur sa veste un morceau de tissu où est imprimé son matricule (77127 pour Émile Bollaert), et un triangle rouge (déporté politique) avec la lettre F.

140
KL: Buchenwald

Häftlings-Personal-Karte

Häftl.-Nr.: 77127

Fam.-Name: <u>Bollaert</u>	Oberstellt	Personen-Beschreibung:
Vorname: <u>Emile</u>	am: _____ an KL.	Größe: <u>174</u> cm
Geb. am: <u>13.11.09</u> an: <u>Dunkerque</u>		Gestalt: <u>st. St.</u>
Stand: <u>verh.</u> Kinder: <u>3</u>	am: _____ an KL.	Gesicht: <u>ov</u>
Wohnort: <u>Paris Veuz. 26</u>		Augen: <u>bl</u>
Strasse: _____	am: _____ an KL.	Nase: <u>l. well</u>
Religion: <u>pk</u> Staatsang.: <u>Fr.</u>		Mund: <u>norm</u>
Wohnort d. Angehörigen: <u>Wilmersd.</u>	am: _____ an KL.	Ohren: <u>norm</u>
<u>Wilhelm w. O.</u>		Zähne: <u>18st</u>
	am: _____ an KL.	Haare: <u>grauhell</u>
Eingewiesen am: <u>20.8.44</u>		Sprache: <u>Fr.</u>
durch: <u>BDS Paris</u>	am: _____ an KL.	
in KL.: <u>Buchenwald</u>		Bes. Kennzeichen:
Grund: <u>polit. Franzose</u>	Entlassung:	<u>Brillenträger</u>
Vorstrafen: _____	am: _____ durch KL.:	Charakt.-Eigenschaften:
	mit Verfügung v.:	
		Sicherheit b. Einsatz:
Grund: _____	Strafen im Lager: _____	
Art: _____	Bemerkung: _____	S. FOTO Nr. <u>1427</u>
		Körperliche Verfassung: _____

KL 2500.40 - 500000 16423

20 août 1944 : Fiche d'enregistrement à Buchenwald

La fiche d'enregistrement d'Émile Bollaert indique comme profession "fonctionnaire, employé de banque", mais ne mentionne pas le mot "préfet".

Il est curieux de constater qu'Émile Bollaert déclare ici n'avoir que trois enfants, alors qu'il en a quatre. Peut-être voulait-il ainsi cacher que son fils aîné Roland, réfractaire au Service du Travail Obligatoire (STO), s'était évadé de France ?

Vor- und Suname: <u>Emile Bollaert</u>		Haft-Nr. <u>77127</u>	
Beruf: <u>Bankbeamter</u>		geboren am: <u>13. 11. 90</u> in: <u>Dünkirchen</u>	
Anschribe-Ort: <u>Flora B., Paris 6, Rue Vavin 26</u>		Straße Nr. <u>20, 8. 44</u>	
Eingel. am: <u> </u> Uhr von <u> </u>		Enfl. am: <u> </u> Uhr nach <u> </u>	
Bei Einlieferung abgegeben:			
<input checked="" type="checkbox"/> Hut/Hüte	<input checked="" type="checkbox"/> Paar Schuhe/Stiefel	<input type="checkbox"/> Kragenhölzer	<input type="checkbox"/> Koffer
<input type="checkbox"/> Mantel	<input type="checkbox"/> Paar Stiefel	<input type="checkbox"/> Halsuch	<input type="checkbox"/> Aktentasche
<input type="checkbox"/> Rod	<input type="checkbox"/> Paar Gamaschen	<input type="checkbox"/> Taschentuch	<input type="checkbox"/> Paket
<input type="checkbox"/> Wäsche/Waschklothe	<input type="checkbox"/> Kragen	<input type="checkbox"/> Paar Handschuhe	<input type="checkbox"/> Zigarren/Sigaretten
<input type="checkbox"/> Hosi	<input type="checkbox"/> Portemant	<input type="checkbox"/> Briefkäse mit	<input type="checkbox"/> Sigaretten
<input type="checkbox"/> Pullover	<input type="checkbox"/> Wäse/Bügel	<input type="checkbox"/> Koffer	<input type="checkbox"/> Sigaretten
<input type="checkbox"/> Oberhemden	<input type="checkbox"/> Paar Armbänder	<input type="checkbox"/> Sporthandschuhe	<input type="checkbox"/> Briefe
<input type="checkbox"/> Unterhemden	<input type="checkbox"/> Paar Gamaschen	<input type="checkbox"/> Abzeichen	<input type="checkbox"/> Schere
<input type="checkbox"/> Unterhosen	<input type="checkbox"/> Paar Hand-Kübel	<input type="checkbox"/> Schlüssel a. Ring	<input type="checkbox"/> Geldbeutel
			<input type="checkbox"/> Kamm
			Wertangaben: ja - nein
Abgabe bestätigt: <u>BOLLAERT</u>		Effektensverwalter: <u> </u>	
I. T. S. FOTO Nr. <u>1714</u>			

Inventaire d'effets personnels

Parmi les déportés présents dans le camp, Émile Bollaert retrouve son ami Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque Nationale.

24 août 1944, peu avant midi :

Un bombardement allié détruit avec une remarquable précision l'usine d'armement qui jouxte le camp, ainsi que le campement des SS, sans toucher le secteur des déportés. A cet instant, Émile Bollaert est à côté de Richard Pouzet, sous-préfet de Vitry-le-François, et tous deux sont stupéfaits de la soudaineté et de la précision de l'opération.

3 septembre 1944 :

Transféré au camp de concentration de Dora-Ellrich (construction des missiles V1 et V2) au nord de Nordhausen en Thuringe, à 80 km de Weimar. Primitivement, le camp de Mittelbau-Dora avait le statut administratif de commando extérieur du camp de Buchenwald. Le 28 octobre 1944, il obtient le statut de camp de concentration indépendant. Il comprend 16 % de déportés français au recensement du 1^{er} novembre 1944.

Les missiles V1 étaient précédemment construits dans l'usine de Peenemünde (créée en 1936 en Poméranie, sur la presqu'île d'Usedom dans la mer Baltique) dépendant du camp de concentration de Ravensbrück. Cette usine fut fortement endommagée le 17 août 1943 lorsque 596 avions britanniques lâchèrent 1924 tonnes de bombes (opération Hydra). L'aménagement de l'usine souterraine « Mittelbau » de Dora dans une ancienne carrière de gypse fut entrepris dès le 28 août 1943. Cette carrière est composée de deux tunnels parallèles, larges de 9 m et hauts de 7 m, distants de 150 m, reliés entre eux par 21 tunnels transversaux dont les dimensions (largeur 7 m, hauteur 5,5 m) sont suffisantes pour recevoir une double voie ferrée. La production démarra en janvier 1944.

Le directeur technique de Peenemünde, puis de Dora, est Wernher von Braun. Membre du parti nazi et lieutenant SS, il a toujours nié connaître les conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre de Dora, mais le contraire a été prouvé par de nombreux témoignages. Hitler s'était étonné que la construction des missiles V1 et V2, prototypes de sa future force de frappe, fût confiée à des étrangers susceptibles de commettre des actes de sabotage. Ce à quoi Heinrich Himmler, chef suprême des SS, répondit : « Je ferai régner un tel climat de terreur qu'il n'y aura pas de sabotage ».

Le V1 est un missile de 2250 kg, dont 850 kg de charge utile, mû par un pulso-réacteur à acétylène à une vitesse de 670 km/h, à une altitude de 3000 m. Sa portée est de 200 km avec une précision de 12 km. Une minuterie pré-réglée interrompt la progression horizontale et fait littéralement tomber l'engin au sol. Sur les 35.000 missiles V1 construits à Peenemünde et Dora : 17.500 ont été détruits au sol par les bombardements alliés, 9250 ont été tirés sur des rampes de lancement, 6550 ont été tirés à partir d'avions-porteurs Heinkel. Leur vitesse, analogue à celle d'un avion de chasse, et leur trajectoire rectiligne horizontale les rendaient vulnérables : 1645 missiles V1 ont été abattus en vol par les chasseurs de la Royal Air Force.



Assemblage de V1 dans un tunnel de Mittelbau

A partir du 8 septembre 1944, les V1 ont été remplacés par les V2. Le V2 est une fusée de 12.500 kg, dont 750 kg de charge utile, consommant de l'éthanol et de l'oxygène liquide, se déplaçant à une vitesse de 5400 km/h (3,5 Mach) suivant une parabole culminant à une altitude de 88 km, avec une portée de 320 km et une précision de 7 à 17 km. Sur les 4575 missiles V2 construits (20 par jour!), 3000 ont été tirés. On peut constater que sa charge, sa portée et sa précision ne sont guère différentes de celles du V1, mais son altitude et sa vitesse le rendent imprévisible et imparable. Ce fut donc surtout une arme psychologique. D'un point de vue militaire, son efficacité était très faible et certains historiens ont déclaré que ces missiles ont provoqué deux fois plus de morts de déportés lors de leur construction que de morts de civils britanniques lors de leur utilisation.

Les déportés sont répartis en équipes (ou kommandos) chargés de différentes tâches :

- 1) en dehors de l'usine souterraine, des travaux de manutention, très importants car les missiles arrivent en pièces détachées de différentes usines allemandes,
- 2) dans l'usine souterraine, des travaux de montage. Pour que l'usine fonctionne 24 heures sur 24, il est créé des équipes de jour et des équipes de nuit,
- 3) des corvées pour le fonctionnement et l'entretien du camp.

Quant aux inaptes au travail, ils sont affectés à un kommando Nuit et Brouillard: On les fait monter dans des wagons qu'on oublie une semaine sur une voie de garage. Au bout de quelques jours, ils sont tous morts de soif et de faim.

Émile Bollaert ne sera jamais affecté à des travaux de la deuxième catégorie, peut-être parce qu'il porte des lunettes. Le 5 septembre 1944, il est admis à l'infirmerie (Revier) du camp, en raison d'une inflammation de son pied droit.

L'emploi du temps des déportés des catégories 1 et 3 est le suivant :

Réveil à 4h00. Toilette : 12 robinets pour 150 hommes. Puis, chacun achève de se vêtir. La paillasse est rapidement remuée et revêtue de la couverture. Aller au réfectoire : Les jours fastes, il y a trois morceaux de pommes de terre et quelques bribes de viande. Le chef de table distribue à chacun un quart de boule de pain, un bâtonnet de margarine et un morceau du plat du jour (confiture, saucisson, fromage, pâté ou un douzième de boîte de corned-beef). Les plus affamés l'entament séance tenante, les plus prévoyants l'enfouissent dans leur musette. Appel sur la grand'place (une heure au minimum, trois heures et plus le dimanche). Puis, douze heures de travail avec une pause d'une demi-heure pour le casse-croûte. Enfin, retour au « block » et aussitôt couchés, aussitôt endormis. Pendant toute la journée, les coups de matraque ne cessent jamais de pleuvoir, car les SS et les kapos ne sont jamais satisfaits.

Le Frère Birin des Écoles Chrétiennes, enregistré sous son vrai nom Alfred Untereiner et portant le matricule 43652, cache soigneusement son engagement religieux. Lorrain, il est parfaitement bilingue et pour cette raison, il est affecté au secrétariat du bureau des Statistiques du Travail. Il profite de sa position pour affecter les Français aux postes les moins pénibles. L'autre secrétaire, un Russe avec lequel il est en bons termes, en fait autant pour privilégier ses compatriotes. Mais le bureau des Statistiques n'est pas le seul à distribuer des postes de faveur : Tous les kapos, et autres petits chefs, le font pour montrer ou monnayer leur pouvoir relatif. Quand le nombre des postes de faveur devient trop visible, les SS organisent des « transports » vers des kommandos extérieurs, Osnabrück par exemple, ou vers les sinistres kommandos Nuit et Brouillard. Ces transports sont organisés très rapidement, en une heure seulement, pour que les déportés désignés n'aient pas le temps de se faire attribuer une nouvelle affectation.

Beaucoup de déportés, souvent plus jeunes qu'Émile Bollaert, périssent par le travail excessif, les appels interminables, les incessants coups de matraque, les tortures, les pendaisons, le froid, la faim, le manque de sommeil, la maladie. Les corps sont envoyés au four crématoire, ou en cas de surabondance déversés dans des fosses communes.

Le plus ignoble, c'est que les SS parviennent à dresser les détenus les uns contre les autres : Le procédé le plus usité pour diviser les détenus est la désignation de « chargés de fonction » (petits responsables, secrétaires, infirmiers) jouissant de petites faveurs (nourriture, vêtements, couchage). Certains appliquent les consignes avec zèle, voire avec sadisme, comme les sinistres Kapos, souvent porteurs du triangle vert des condamnés de droit commun. D'autres appliquent les consignes au minimum, tendant d'adoucir le sort de leurs codétenus, avec tous les risques que cela comporte, mais ils sont incompris par la majorité des déportés qui les rendent responsables de toutes les consignes qu'ils sont contraints d'appliquer. Dans tous les cas, ces chargés de fonction vivent dans la hantise d'être démis de leur fonction, car leur protection, toute relative, cesse aussitôt et ils sont exposés à la vindicte de leurs adversaires les plus farouches. Les cas de délation sont très nombreux et entraînent des opérations de règlement de compte pouvant aller jusqu'à l'assassinat entre détenus. Himmler lui-même a déclaré en 1944 : « Si un kapo est destitué et doit dormir de nouveau avec les autres détenus, il sait qu'ils vont le tuer dans la première nuit. » Pour les SS, aucun problème, pas d'enquête inutile : Les saboteurs, ou présumés tels, sont pendus. Dans l'usine souterraine, ils sont pendus au-dessus de leur poste de travail et restent là un ou deux jours, en guise d'avertissement pour les déportés remplaçants.

L'idée que les prisonniers d'un camp de concentration pourraient être payés pour leur travail paraît étrange, mais c'est en partie vrai : Des bons de prime et de l'argent spécifique au camp ont une grande importance dans les chances de survie des prisonniers. Il est utile de posséder ce qu'on appelle les « Prämien Scheine » ou certificats de primes, avec lesquels on peut acheter des produits alimentaires ou des cigarettes au magasin du camp. A la base de ce système de certificats, il y a une note du chef du centre de gestion économique de l'administration SS, le général SS Oswald Pohl. Des certificats de prime doivent être remis aux prisonniers « *qui se distinguent par un bon rendement, de l'ardeur et de l'intérêt pour le travail. La constatation du rendement au travail incombe aux chefs d'atelier, contremaîtres, conducteurs de travaux etc. des services auprès desquels les prisonniers sont mis à disposition, en accord avec le commandant du camp...* »

Dans le camp de concentration de Mittelbau, il a d'abord été utilisé les certificats de prime de Buchenwald, puis à partir de septembre 1944, des certificats émis dans le camp de Mittelbau. Les règles pour la distribution des primes laissent beaucoup de liberté aux chefs d'équipe dans les commandos extérieurs des camps, mais aussi aux prisonniers fonctionnels (doyens de camp, Kapos, contremaîtres etc.) Ils décident de la date de distribution, des bénéficiaires, et des marchandises pouvant être acquises avec ces certificats de prime. Il n'est pas clairement établi que la prime atteigne son but originel d'augmentation du rendement des prisonniers, puisque les performances exigées dépassent déjà les possibilités physiques des prisonniers épuisés.

Émile Bollaert a rapporté un de ces billets internes. Il a été imprimé, sur papier filigrané, par la société Theodor Müller à Nordhausen. Au verso de ce billet, figure la mention :

« La garantie de ce billet est déposée auprès de l'administration centrale des cantines SS dans la zone du site Mittelbau. Toute falsification est passible de poursuites judiciaires. »

En voici la photocopie :



Billet de banque interne du camp de Mittelbau, recto et verso

A 54 ans, Émile Bollaert est affectueusement surnommé « le Vieux, l'Ancien ». Ses camarades les plus proches sont le fonctionnaire des PTT Edmond Debeaumarché, le Frère Alfred Birin, le comte Paul Chandon, le commandant de Michelis et Richard Pouzet.

Edmond Debeaumarché, chargé de l'entretien de l'installation téléphonique du camp, est très apprécié des SS, car il détecte et répare rapidement les pannes de téléphone (qu'il a lui-même provoquées). Il accomplit une prouesse incroyable : il installe un micro clandestin dans le bureau du commandant du camp !

Le 8 octobre 1944 :

Émile Bollaert est inscrit dans un kommando de 180 hommes envoyés, d'abord au camp annexe d'Heringen (au sud-est de Nordhausen), puis à Osnabrück (en Basse-Saxe). Le Frère Alfred n'en a connaissance qu'au dernier moment. Il a juste le temps de serrer la main d'Émile Bollaert et de lui adresser quelques paroles d'encouragement.

La 5^e brigade SS de construction ferroviaire a été créée en mars 1944 à Cologne pour entretenir les voies ferrées bombardées et pour construire des pas de tir et des abris pour les V1 et V2. Elle a été affectée en juin 1944 à Osnabrück pour entretenir les voies ferrées à Heringen et Osnabrück. Son effectif est de 470 hommes environ. A partir du 1^{er} octobre 1944, elle a employé des déportés de Mittelbau-Dora.

Osnabrück étant un noeud ferroviaire important, la gare et ses environs ont été, depuis le 20 juin 1942, l'objet de nombreux bombardements qui deviennent incessants à partir d'octobre 1944. La ville a enregistré 2396 alertes aériennes pendant toute la guerre. Mais 10 à 20 % des bombes alliées n'explosaient pas au sol. Dans ce cas, le dégagement des bombes et l'enlèvement des détonateurs, souvent endommagés, étaient confiés, de préférence, à des déportés, avant que les démineurs de la Wehrmacht ne fassent exploser les bombes.

Au bout de quelques semaines, Émile Bollaert est déclaré inapte au travail et renvoyé à Dora avec 50 autres déportés. Nous avons dit plus haut qu'être déclaré inapte au travail signifiait être bon pour le four crématoire. Il faut croire qu'un ami inconnu lui a trouvé rapidement une affectation salvatrice, car les registres de l'infirmerie indiquent qu'il y séjourne du 2 décembre au 29 janvier. Ce ne pouvait être le Frère Alfred, car entre-temps le malheureux avait été arrêté et envoyé à la prison (bunker) du camp. On imagine le régime épouvantable que devaient endurer les hôtes du bunker.

A sa sortie de l'infirmerie, il est affecté à un poste de faveur. Le bureau des Statistiques indique « veilleur de nuit », mais il est difficile d'imaginer ce que pouvait être cette fonction dans un pareil environnement. Ce poste est moins fatigant et donne droit à une alimentation plus abondante.

Le 27 janvier 1945 :

Devançant l'arrivée des troupes soviétiques à Auschwitz (Silésie), les Allemands évacuent courant janvier les 3000 derniers déportés de ce camp vers le camp de Dora. Ces déportés effectuent un voyage épouvantable, à pied sur une centaine de kilomètres, puis en wagons découverts (en plein hiver) sans aucune nourriture. 1400 arrivent en février à Dora dans un état si effrayant que la plupart décèdent dans les jours suivants.

Parmi ces arrivants, figure une jeune fille de 17 ans Simone Jacob, devenue plus tard célèbre sous le nom de Simone Veil. Elle est affectée à la cuisine du camp.

25 mars 1945 :

Dimanche des Rameaux ; Les bombardements alliés s'intensifient (la ville d'Osnabrück est pratiquement rasée) et ceci remplit d'espérance le cœur des déportés.

1er avril 1945 :

Dimanche de Pâques ; Pressentant l'arrivée proche des troupes alliées, les Allemands détruisent tous les plans des missiles ainsi que les appareils de précision de l'usine.

3 avril 1945 :

Un premier transfert de détenus est décidé, concernant surtout les détenus de la 2^e catégorie, supposés détenteurs de secrets de fabrication. Après un voyage de onze jours en train comportant de nombreux retours en arrière, dans des conditions très éprouvantes (c'est un euphémisme), les déportés arrivent le 14 avril à Ravensbrück en Brandebourg, à 80 km de Berlin, dans le camp de déportation réservé en majorité aux femmes. Richard Pouzet fait partie de ce convoi, mais non Émile Bollaert.

5 avril 1945 :

Faisant partie du deuxième transfert d'évacuation, Émile Bollaert est transféré au camp de déportation de Bergen-Belsen en Basse-Saxe. Le voyage en train dure six jours, alors que les vivres distribués au départ n'étaient prévus que pour trois jours. Et l'eau a vite manqué.

Sur ordre écrit d'Himmler, il avait été préparé du pain empoisonné pour tous les déportés arrivant à ce camp. Heureusement, ce pain n'a pas été distribué, le médecin du camp, responsable de cette opération, ayant calculé que ce geste lui vaudrait l'indulgence des Alliés s'il était fait prisonnier.

15 avril 1945 :

Délivré par la 11^e division blindée de la 2^e armée britannique qui a pris possession du camp sans rencontrer la moindre résistance des SS, car ceux-ci, terrorisés par le typhus, avaient conclu un accord avec les Britanniques deux jours auparavant.

Les Britanniques découvrent 51.000 déportés encore vivants mais à bout de forces, la plupart plus ou moins malades (une épidémie de typhus fait 500 morts par jour), et 7.000 cadavres épars dans le camp. Les Britanniques ne savent pas comment réagir et ils donnent aux déportés une nourriture trop abondante qui provoque de nouveaux décès !

Pour assurer la gestion de cet enfer, les officiers britanniques demandent aux déportés de chaque nationalité d'élire un représentant, puis ils demandent à l'ensemble des représentants nationaux de désigner un représentant unique : Sur proposition du délégué russe, Émile Bollaert est désigné.

Simone Veil a écrit, dans son livre « Une vie » publié en 2012 : « Le général anglais s'est trouvé tellement désespéré qu'assez vite, il a demandé à repartir se battre, plutôt que de s'occuper d'un camp où il ne disposait d'aucun moyen. » Il est surprenant qu'Émile Bollaert qui, comme délégué de tous les déportés libérés, devait être au courant de cette démarche, ne l'ait jamais mentionnée.

Il participe donc à l'organisation de l'évacuation du camp. Il est aidé dans cette tâche par Antoine Mauduit qui lui sert d'interprète auprès des officiers britanniques.

Émile Bollaert avait rencontré le résistant Antoine Mauduit à l'infirmerie de Dora début septembre 1944, puis à Osnabrück en octobre. Antoine Mauduit ne reverra pas la France, car il meurt le 9 mai 1945 à l'hôpital de Sulingen et est enterré dans le cimetière de cette ville. Le 9 octobre 1949, son corps est transféré à Montmaur, Hautes-Alpes, et Émile Bollaert assiste à ce transfert.

Émile Bollaert, assumant scrupuleusement cette nouvelle responsabilité, part parmi les derniers, le **29 avril 1945**.

Seuls 18 % des déportés du convoi du 15 août 1944 survécurent.

Le 2 mai 1945, à Reutte, dans le Tyrol, Wernher von Braun se rend aux troupes américaines qui l'accueillent à bras ouverts pour diriger leurs expéditions sur la lune. On peut supposer que von Braun préfère se rendre aux Américains plutôt que d'être capturé par les Soviétiques qui le recherchent activement. Von Braun donne aux Américains une liste de plusieurs centaines de techniciens avec qui il souhaite travailler.

Références :

Le livre « **16 mois de bagne : Buchenwald - Dora** » du Frère Alfred Birin,
préfacé par Émile Bollaert,
Éditions Dautelle, Epernay, 1947

Le livre « **Cellule 114** » de Charles Spitz,
Éditions Le soutien par le livre, 1988

Le livre « **Konzentrationslager auf Schienen** » de Karl Kassenbrock,
Éditions Wallstein Verlag, Göttingen, 2019
ouvrage partiellement traduit en français en 2022
[Camp_de_concentration_sur_rails.pdf](#)

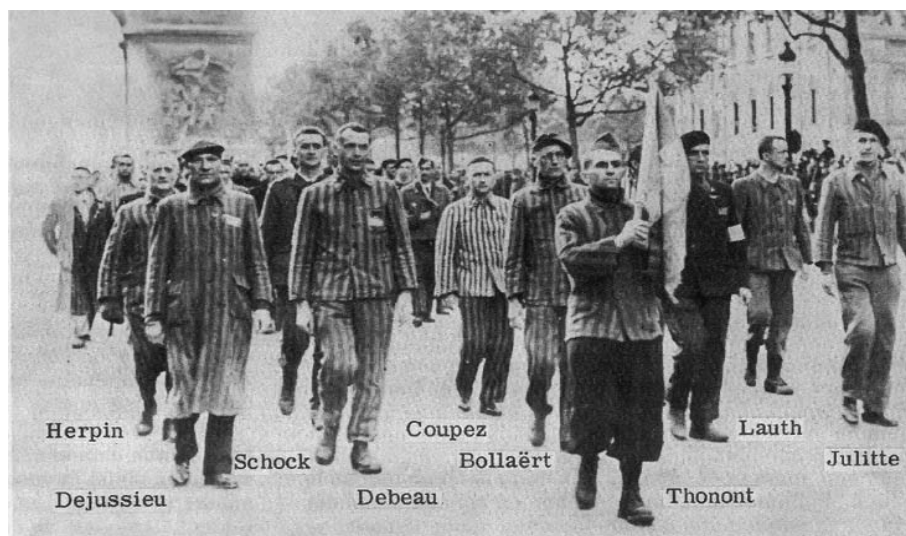
Chapitre 7 : Retour en France, reprise du travail

29 avril 1945 : Rapatrié en France. il ne pèse plus que 45 kg.

Sur les conseils de son médecin, son épouse le soumet à un régime strict, ne lui augmentant ses repas que progressivement.



1^o mai 1945 : Défile, en tenue de déporté, sur les Champs-Élysées.



A l'Arc de Triomphe, avec le général Koenig, gouverneur militaire de Paris

16 janvier 1945 :

réintégré dans ses fonctions de préfet à compter du 25 septembre 1940

1^o juin 1945 – 31 mars 1946 :

Commissaire de la République (préfet de région) en Alsace. A pour directeur de cabinet Jean Wolff, pour chef de cabinet Jean Taulelle, pour conseiller culturel Henri Besseige. Le préfet du Bas-Rhin est Bernard Cornut-Gentille, celui du Haut-Rhin René Paira.

Il supervise une épuration efficace, sans heurt. Un jour, les services de police croient détecter un réseau nazi clandestin. Une descente de police est organisée et Émile Bollaert tient à y participer personnellement. Les policiers découvrent un atelier de couture confectionnant une grande quantité de drapeaux et insignes nazis. Le directeur de l'atelier se précipite : « Messieurs, ce n'est pas ce que vous croyez : Nous fabriquons des souvenirs de guerre pour les soldats américains ! » Émile Bollaert éclate de rire et répond : « Et bien, continuez ! »

Il faut rappeler qu'à cette époque, l'appétit des soldats américains pour les « souvenirs de guerre » dépassait toute imagination : Roland Bollaert, fils aîné d'Émile Bollaert, rapporte qu'en 1943, en Italie, lorsqu'il était brigadier dans un régiment de blindés (le 4^o régiment de spahis marocains), ses camarades et lui, ont échangé, auprès de soldats américains, un lot de pistolets allemands contre un char en état de marche ! Le numéro du char fut maquillé et ce char circula et combattit en surnombre, jusqu'à ce qu'un char de la compagnie fut détruit. Le numéro du char détruit fut alors peint sur le char américain et le tour fut joué !

Il organise la réinstallation des Alsaciens qui avaient fui l'annexion. Il est dans les meilleurs termes avec l'archevêque de Strasbourg Mgr Jean-Julien Weber, l'église alsacienne étant toujours sous le régime du Concordat. Leurs relations ne sont pas exemptes d'humour : Quand Émile Bollaert signale à Mgr Weber le cas d'un curé qui, dans ses sermons, freine le processus de réintégration de l'Alsace dans la République Française, l'évêque proteste : « Monsieur le Commissaire, vous vous permettez de contrôler les sermons de mes curés ! » et Émile Bollaert riposte : « Oui, Monseigneur, je me permets de contrôler les agissements de mes fonctionnaires. » puisque les curés alsaciens sont payés par l'État.

Mgr Weber acceptera de venir le 20 décembre 1948 célébrer le mariage de Jacqueline Bollaert et Albert Guénard dans l'église Saint-Louis-des-Invalides.

Il reçoit successivement le sultan du Maroc Mohammed V (accompagné de son fils, le futur roi Hassan II) et le bey de Tunis Lamine Bey venus inspecter leurs troupes stationnées en Allemagne.

Le Sultan Mohammed V parle couramment le français et, naturellement s'adresse à Émile Bollaert en français. Quand il s'est adressé à Alain Bollaert pour un détail matériel, il a posé une question en arabe, que le prince Moulay Hassan a traduite. Car un gamin de 14 ans n'était pas digne d'être l'interlocuteur du Sultan.



Passage à Strasbourg du sultan du Maroc le 21 juin 1945

Octobre 1945 : Visite du général de Gaulle à Strasbourg.



En octobre 1945, le maire de Strasbourg Charles Frey accueille le général de Gaulle

Le général Jean de Lattre de Tassigny, commandant les troupes françaises d'occupation en Allemagne a son quartier général à Lindau, au bord du lac de Constance, mais il vient presque chaque dimanche à Strasbourg, ces visites étant souvent l'occasion d'une prise d'armes.

de Lattre avait un grave défaut : il n'avait aucun souci de l'heure. Un jour, à la fin d'un déjeuner qui s'était prolongé de manière excessive, de Lattre donna enfin le signal du départ en s'adressant, en haussant le ton, au maire de Strasbourg, Charles Frey, qui était en face de lui : « Mon cher maire, n'est-il pas temps de voir nos troupes ? » et le maire lui répondit avec son accent alsacien à couper au couteau : « Cela tépend, mon chénéral, tu temps que fous foulez les faire attendre ! »



Avec le général de Lattre de Tassigny

Fin mars 1946 :

Émile Bollaert adresse une note sur le Concordat en Alsace-Moselle à Édouard Herriot, redevenu simple député à l'Assemblée Constituante et qui, depuis 1920, était préoccupé par cette question du Concordat. Herriot en accuse réception dans une lettre très élogieuse du 8 avril 1946 :

*« Assemblée Nationale Constituante
Paris, le 8 avril 1946*

Mon cher Bollaert,

Merci de m'avoir envoyé cette note qui, dans sa complication forcée, me paraît très bien faite. Elle me rappelle de pénibles souvenirs et m'apporte, comme à tous, d'intéressants renseignements.

Les conclusions me paraissent sages, sauf que je vois de graves inconvénients à mettre le Vatican dans le circuit. La question est nationale ; elle doit se régler entre Français. Les autorités religieuses pourront consulter leur chef. Pas nous.

Vous avez fait de l'excellent travail. Chacun le dit. Les délégués au Congrès m'ont parlé de vous avec des larmes dans la voix. Je vous tiens pour apte à tout.

Affections

E. Herriot

P.S. : Comme vous avez bien fait de ne pas entrer à la Constituante ! »

PARIS, LE 8 avril 1946

mon cher Bollaert,

Merci de m'avoir envoyé cette note qui, dans sa simplicité brève, me paraît très bien faite. Elle me rappelle de pénibles souvenirs et m'est chère, comme à vous, d'intéressants renseignements. Les conclusions me paraissent sages, tant que je vois le grand intérêt à mettre le Valman dans le circuit. La question est nationale; elle doit se régler entre Français. Les autorités régionales pourront consulter leur chef. Par nous.

Vous avez fait de l'excellent travail. Chacun le dit. Le séjourné au Louvre m'out parlé de vous avec les larmes dans la voix. Je vous tiens pour apte à tout

affection

H. Herriot

Comme vous avez bien fait de ne pas entrer à la Constituante.

Édouard Herriot remercie Émile Bollaert pour une note sur le Concordat

La mission d'Émile Bollaert en Alsace prend fin le 31 mars 1946, du fait de la suppression des Commissaires de la République.

Juin 1946 :

Un collaborateur du Comité d'Histoire de la 2^e guerre mondiale dirigé par Mademoiselle Jeanne Patrimonio (ancienne résistante d'Algérie) et rattaché à la Présidence du Conseil reçoit le 4 juin 1946 le témoignage d'Émile Bollaert. Melle Patrimonio lit le rapport de cet entretien et demande qu'il soit complété sur cinq points précis, d'où un deuxième entretien consigné dans deux annexes. Melle Patrimonio approuve l'ensemble et l'archive le 13 juin 1946.

Voici le texte de ce rapport :

5 bis

Témoignage de M. Emile Edouard BOLLIAERT

daté BEAUDOIN ou GERONTE

26, rue Vavin, Paris Dan. 14-30

vu par M^{lle} Patrimonio, le 4 juin 1946

BOLLIAERT a fait ses études au Lycée Faidherbe à Lille, puis à Louis le Grand, et toute sa carrière dans l'administration préfectorale. Il est nommé Préfet du Rhône en février 1934. Donc, à partir de cette date, il peut suivre de très près l'évolution progressive des idées nazies tant en France qu'à l'étranger. Lyon est d'ailleurs de 1934 à 1940 un centre d'espionnage allemand. Autour de son consulat et de son consul M. WILDE, diplomate de carrière gravite un essaim de membres de la Gestapo plus ou moins camouflés, qui établissent des contacts avec un certain nombre de Français, qui organisent les voyages d'Otto ABETZ et, d'une façon générale, le plan d'invasion. C'est ainsi que B. retrouve comme magistrat instructeur lors de ses interrogatoires un des agents allemands qui avaient travaillé à Lyon. Il [^]sur depuis lors qu'il s'agissait d'Ernest MASSIEWITZ (?) Oberscharführer de la Gestapo, individu qui procède également aux interrogatoires matraqués de BROSOLETTTE.

Le métier de Préfet permet donc à Bollaert d'être renseigné assez exactement sur les sentiments et la valeur d'un certain nombre de Français en vue. Homme averti, il sera d'esprit résistant même avant juin 1940. C'est ainsi qu'en octobre 1939, il prononce au Conseil général un discours où il s'élève ouvertement contre notre attitude à Munich et ne s'étonne pas de l'entrevue STALINE-Von REIBBENTROP.

En 1940, Lyon est envahi par les Allemands - B. doit les recevoir et est pris par eux comme otage, en même temps que le Cardinal

7202/220/IV/picu 17

GERLIER, le premier adjoint du Maire, le secrétaire général des Anciens Combattants M. VICAIRE, le président de la Chambre de Commerce M. CHAR... et le secrétaire général de l'Union départementale des Syndicats ouvriers, M. VIVIER-MERLE.

Lyon étant évacué par les Allemands le 7 juillet, B. organise tout aussitôt ~~xxxxxxx~~ un certain nombre de manifestations dont la première est une sorte de cérémonie kustrale en l'honneur du drapeau que les allemands avaient brutalement arraché de la Préfecture, puis l'Assemblée Nationale étant convoquée à Vichy, B. s'attache à favoriser le transport de tous les parlementaires du Rhone qu'il savait en majorité hostiles aux projets élaborés par Pétain. Il est convaincu que c'est le régime qui est en jeu. Il les met lui-même en autocars et les quitte aux cris de "Vive la République".

Par ailleurs B. ne fait aucune visite au gouvernement de Vichy et s'honore de ne jamais avoir vu le maréchal Pétain. Il ne connaît même pas son entourage. Au début de septembre, à la rentrée des classes, il se rend officiellement accompagné du recteur, de l'Inspecteur d'Académie et des Inspecteurs primaires dans deux écoles primaires de la ville de Lyon et il parle aux élèves assemblés et leur commente: "La dernière classe d'Alphonse Daudet" - le 25 septembre, il est relevé de ses fonctions par Vichy et remplacé par ANGELI.

En mars 41, dès qu'il put obtenir un ausweis pour franchir la ligne de démarcation, il revient à Paris, rue Vavin et se met en quête d'une situation. Ses démarches lui permettent d'établir

un certain nombre de contacts avec des personnes dont il présumait déjà l'esprit résistant, et c'est ainsi que sous la couverture de courtier d'assurances il peut créer par degrés un réseau de relations qui constitue l'embryon de son état-major lorsqu'il fut appelé par le Général de GAULLE à l'honneur de succéder à MAX. (DARRIDAN, dit BACHELIER maintenant Conseiller d'Ambassade et CORNU-GENTILLE, aujourd'hui préfet du Var).

En juin 43, B. reçoit un mot de Pierre BROSSOLETTE lui demandant de le voir et le rencontre à plusieurs reprises, ainsi que MAX, BINGEN, BOUCHINET-SERREUILLES et le personnel de la Délégation générale. C'est dans ces conditions qu'il peut assurer un peu plus tard, les fonctions de délégué général, en remplacement de MAX sans trop de difficultés. Mais il demeure à Paris, s'interdisant formellement Lyon, où il est resté 7 ans et où il est trop connu. En effet, un jour où il doit absolument y aller, il se trouve nez à nez à la descente du train, avec CUSSOLENC tortionnaire de la police qui lui devait une partie de sa carrière. CUSSOLENC le reconnaît instantanément et s'éclipse pour téléphoner à ANGELI et lui demander s'il fallait arrêter BOLLAERT? Lorsque ANGELI lui en donne l'ordre, B. ne l'a naturellement pas attendu.

Le travail de la Délégation consiste essentiellement à assurer la liaison entre le Général de GAULLE et la Résistance. Mais au lieu d'être comme MAX à la fois président du C.N.R. et délégué général du C.F.L.N., B. préfère n'assumer que ces dernières fonctions car il a reconnu, d'accord avec le Comité d'Alger, que le cumul présente toutes sortes d'inconvénients. C'est ainsi que B. joue auprès du groupe permanent du C.N.R. et en particulier de son président BIDAULT un rôle de Commissaire du Gouvernement ou plus exactement celui d'un Préfet auprès d'un Conseil général.

Dès novembre 1943, il ne tarde pas à se rendre compte qu'il est indispensable pour lui d'avoir une entrevue avec le Général de GAULLE, car il n'est pas en liaison directe avec lui. Les messages codés qu'il envoie à Alger sont d'abord déchiffrés par le B.C.R.A. et les réponses du Général doivent suivre le même chemin. Tant à Londres qu'à Alger ou à Paris, trop de personnes sont à même de connaître, voire de modifier ou de retrancher, aux rapports et instructions qu'il reçoit et c'est pourquoi il décide d'aller à Alger pour recevoir de la bouche même du Général ses directives en vue du débarquement qu'on annonçait alors pour le début du printemps.

BROSSOLETTE est spécialement chargé de l'accompagner dans cette mission et c'est ainsi que chacun d'entre eux essaie de prendre un avion, BROSSOLETTE en zone sud, BOLLAERT en zone nord, à la fin de décembre. Les mauvais temps et les accidents survenus aux aviateurs chargés de ce service particulièrement périlleux ne permettent aucun départ à cette date. BOLLAERT revient à Paris et a alors la certitude que la Gestapo est à sa recherche (perquisition rue Vavin, à la fin de décembre). D'ailleurs les Allemands le recherchent beaucoup moins comme résistant que comme ancien Préfet du Rhône. En janvier 1944, BROSSOLETTE et lui font une nouvelle tentative de départ par avion, ensemble cette fois, tentative qui échoue comme la première pour les mêmes raisons. C'est alors qu'ils se rabattent sur une opération maritime, dont ils ont connaissance tout à fait incidemment et le 2 février 44, vers 21 heures, ils embarquent tous les deux sur un petit bateau de 18 m. Il est en très mauvais état, la mer est démontée. Il a 25 passagers à bord, dont AFFON MAYET directeur de la main d'œuvre, l'enseigne de vaisseau LE HENAFF qui devait mourir par la suite. Le bateau fait naufrage. Le 3 au matin Bollaert et Brossolette reprennent pied à Plogoff dans le Finistère au large de

l'île de Sein. Le naufrage qui fut dramatique eut lieu au lieu dit l'Enfer de Plogoff; dans la Baie des Trépassés. Personne n'y périt, ce pendant.

Donc le 3 au matin, sans avoir été le moins du monde aperçus par les Allemands, BROSSOLETTE et BOLLAERT demandent asile à un habitant de Plogoff, chez lequel un résistant de la région informé de leur débarquement clandestin, vient et propose de les ramener en voiture à Quimper, surtout peut-être pour débarrasser son camarade de Plogoff, un peu ennuyé d'avoir pareils hôtes. Ils acceptent et fixent eux-mêmes l'heure du départ (17 heures). A Audierne, ils tombent dans une embuscade qui permet leur capture.

(La trahison ne vient ni de l'habitant de Plogoff ni du résistant qui était de bonne foi) mais d'une femme de la région qui, sans savoir qui elle faisait prendre, conseille aux Allemands de se poster et de les arrêter. C'était une certaine MARGOT. Elle a été fusillée.)

Après une nuit à la prison de Quimper, ils sont transférés à celle de Rennes. La résistance locale connaît leur arrestation et a l'intention de les faire évader, le 21 mars. BROSSOLETTE porte à ce moment, le nom de BOUDET ou BERNIER. BOLLAERT a sa véritable identité et déclare être agent d'assurances. Ils sont menottés l'un à l'autre quand, le 16 mars, ils sont extraits de leur cellule et soumis, au siège de la Gestapo de Rennes (c'est à dire ^{Cité} l'Universitaire) à un interrogatoire matraqué des plus violents (BOLLAERT après cela ne peut même plus se coucher). Le 18 et 18, ils restent dans un cul de basse fosse et le dimanche 19, toujours attachés l'un à l'autre, ils sont transférés de Rennes à Paris dans une voiture de tourisme.

Lors de leur interrogatoire du 16, les Allemands avaient découvert que BOUDET-BERNIER était en réalité BROSSOLETTE. Ils racon

tent à BOLLAERT qu'ils l'ont appris en interceptant à la frontière espagnole un courrier adressé au Général de GAULLE courrier qui fait allusion à leur capture. Le cas de BROSOLETTTE est plus grave que celui de BOLLAERT. En effet, ce dernier a donné sa véritable identité et son métier d'agent d'assurances est vérifié aussi. Les Allemands soupçonnent une autre activité, mais ne savent pas laquelle.

Quoiqu'il en soit, après leur transfert à Paris, ils sont amenés 86 avenue Foch et interrogés avec les mêmes procédés. BOLLAERT nie connaître BIDAULT ou BAUDOIN, qui est son propre pseudonyme. C'est là que BROSOLETTTE, craignant d'être amené à parler, se suicide en se jetant du haut d'une fenêtre du cinquième étage.

Le 15 août, sans avoir parlé, BOLLAERT est déporté à Buchenwald, puis à Dora puis à Bergen Belsen, où il est délivré par les Anglais de la 2ème Armée, le 15 avril 1945.

ADDITIF AU TEMOIGNAGE DE M.BOLLAERT

revu par Melle Patrimonio, le 13 juin 1946

DEPARTS DE BROSSOLETTE:Ma première tentative par avion à la fin 1943 eut lieu pour Bollaert dans la région de St Amour, dans le Jura. BOLLAERT pense que BROSSOLETTE devait partir dans la région du Nord, mais il ne sait pas exactement où.

Le second essai fut tenté ensemble dans un petit village de la région d'Azay le Ridau. Ils étaient les hôtes d'un petit retraité des chemins de fer BLEE, dit FROMENT. Descendus à Tours, ils avaient rendez-vous avec BLEE dans un petit café près de la Halle. Ce village était dans le secteur de CLOUET DES PERRUCHES.

REUNIONS AVEC LE C.N.R.

BOLLAERT a rendez-vous toutes les semaines dans des endroits variés et qui changent constamment, non avec le C.N.R. mais avec son bureau permanent (BIDAULT, VILLON, COPEAU, BOURDET, Maxime BLOCC-MASCART, LACOSTE) Oitre cela il préside le U.G.E. (DEBRE, TEITGEN, COURTIN, PARODI, BASTID) (de MENTHON était déjà parti). BIDAULT y venait à titre consultatif. Ils établissaient les projets de reprise en charge du pouvoir, l'attribution des départements ministériels à titre provisoire au moment de la Libération. C'est là qu'il fut décidé de confier la présidence à BIDAULT, l'Information à TEITGEN, le Travail à PARODI, la Production Industrielle à LACOSTE, BOLLAERT devait cumuler les fonctions de Ministre de l'Intérieur et de Préfet de Police.

Avant de partir, BOLLAERT estime nécessaire de confier l'intérim de la Délégation générale à un camarade dont il fût sûr. C'est dans ces conditions qu'emmenant BOUCHINET-SERREULES et prévoyant le retour en Angleterre de BINGEN, retour réclamé impérieusement par le B.C.R.A. ,il décida de prendre comme suppléant, et éventuellement comme successeur, PARODI qui devint effectivement Délégué général

8

lorsque BOLLAERT est capturé.

Les rapports de B. avec ses collègues furent toujours très cordiaux, en particulier ceux avec le C.G.E. qui fit sortir toute la législation de la Libération.

RENCONTRES AVEC BROSSOLETTE. - B. a rencontré BROSSOLETTE en bien des endroits; rue de la Faisanderie, avenue des Fernes, rue d'Assas, Porte de St Cloud. Il admet qu'il a dû voir rue de la Faisanderie Claire DAVENROY, mais il confesse qu'elle ne lui a laissé aucun souvenir. Preuve que ses rapports avec elle ont été purement superficiels.

RAPPORTS AVEC LE COMITE PARISIEN DE LIBERATION

Outre le C.N.R. et le C.G.E. en particulier avec son Président TOLLET qui lui fit la meilleure impression il assista à plusieurs réunions et note que le C.P.L. s'entourait de beaucoup plus de précautions que le C.N.R. et le C.G.E.

Sans parler de ses contacts personnels, BIDAULT fut vraiment son collaborateur principal. B. a vivement regretté de n'avoir pas été là pour pouvoir réaliser le projet conçu pendant la clandestinité de mettre en place l'ensemble de dispositifs prévus, ce qui aurait incontestablement évité les à-coups constatés lors de la Libération. Les postes auraient au moins ^{été} occupés par des gens qualifiés. On ne se rend pas compte des difficultés considérables éprouvées d'une part avec certains membres venus de Londres se réclamant d'amitiés et de relations dont il ne pouvait vérifier l'importance, d'autre part avec le personnel administratif auquel on ne pouvait faire trop de confidences, enfin et surtout par l'absence de contact direct et personnel avec le Général de GAULLE, dont il était le délégué. BROSSOLETTE se rendait bien compte de l'énormité de sa tâche. Il a véritablement tout mis en oeuvre pour la faciliter, et c'est surtout pour cela qu'il décida d'accompagner BOLLAERT envers et contre tout, ce qui le

3

conduisit à son destin tragique. La lenteur des opérations amenait peu à peu la Résistance à perdre les meilleurs des siens. BOLLAERT bien que d'un optimisme indéfectible s'attendait bien à être pris. Changer de logis tous les soirs, avoir des rendez-vous de tous côtés, se méfier des moutons, etc... c'était leur lot inévitable.

B. aurait bien voulu faire plus de travail qu'il n'en a fait, Cependant son seul mérite fut de contribuer à ménager les cadres de la Résistance et c'est parmi les fonctionnaires qu'il avait distingués pendant la Résistance que la Libération a pu trouver son meilleur soutien. Le mouvement préfectoral de DEBRE fut constitué d'accord avec lui, tandis qu'il établissait d'accord avec LAFFON et X... les noms des commissaires de la République.

COMMISSAIRE A STRASBOURG: Le 29 avril 1945 à peine revenu des camps de déportation, il est désigné par le Général de GAULLE pour succéder à BLONDEL à Strasbourg. Il fit de son mieux pour l'épuration, encore que l'épuration revêtait là-bas un caractère spécial car il s'agissait moins de mauvais Français que d'Allemands authentiques ayant malheureusement des attaches parmi la population alsacienne.

Cependant, il eut la joie d'obtenir des Américains l'extradition des tortionnaires de l'Alsace, le Gauleiter WAGNER et le maire allemand de Strasbourg le Docteur ERNST. Ce fut une satisfaction morale pour les Alsaciens de les voir condamner à mort. Mais ils furent remis aux Américains pour être jugés au procès de Nuremberg.

Cependant tout n'est pas parfait, il y a encore l'affaire ROSS.

Automne 1946 :

Il songe à devenir sénateur du département du Rhône, mais le sénateur radical sortant s'oppose à cette concurrence qui pourrait lui nuire. La direction du parti radical propose alors à Émile Bollaert de se présenter dans le département de l'Oise. Bollaert y fait donc campagne, mais celle-ci est perçue, à juste titre, comme un parachutage. Il est donc battu aux élections sénatoriales du 24 novembre 1946. Au premier tour, il n'obtient que 178 voix sur 1350 suffrages exprimés, au second tour 489 voix sur 1326 suffrages exprimés. La direction du parti radical le met alors sur la liste des candidats sénateurs devant être élus par l'Assemblée Nationale.

20 décembre 1946 – 7 novembre 1948 :

Conseiller de la République (sénateur) élu par les députés de l'Assemblée Nationale par 531 voix sur 582 votants. Inscrit au groupe du Parti Radical et Radical-Socialiste. Vice-Président de la Commission de l'Intérieur.

16 janvier 1947 :

Participe au Congrès de Versailles où les Chambres réunies en Parlement élisent le premier président de la Quatrième République, Vincent Auriol, socialiste.

Printemps 1947 :

Il écrit un projet de discours sur l'arrestation et la mort de Brossolette :

« Pierre Brossolette, voici déjà trois ans que ce héros de légende a disparu ! On permettra à l'un de ses camarades, au compagnon des dernières heures de sa vie glorieuse, d'apporter ici le pieux témoignage d'une admiration sans bornes et d'un souvenir impérissable.

On a bien souvent reproduit l'étonnante carrière de ce fin lettré dont la trop courte vie fut un incessant combat pour les idées les plus généreuses, pour les réformes de structure qu'il estimait nécessaires à l'évolution de l'état moderne, pour la suppression des groupements d'intérêts et des privilèges qui, disait-il, dégradent la moralité civique en même temps qu'ils s'opposent au progrès social.

Je n'entreprendrai donc pas de retracer, après tant d'autres, l'unité de ce destin hors-série, de cette vie ardente d'où se dégage, à la vérité, une suprême passion, la passion de la France.

Je me bornerai, pour tous ceux de ses amis connus ou inconnus qui me font l'honneur de m'écouter, à évoquer les derniers mois de Brossolette, les derniers mois qui le conduisirent au sacrifice suprême.

J'avais rencontré Brossolette à diverses reprises à Paris et c'est lui-même qui, en mai 1943, était venu m'apporter de Londres les décrets me nommant successivement Préfet de police à compter du jour de la libération, puis Délégué général du Comité français de la Libération Nationale. Ces contacts, assez espacés tout d'abord, devinrent de plus en plus nombreux et je ne tardai pas à le prendre à la fois pour guide et pour conseiller.

La tâche était particulièrement dure et je souffrais beaucoup de ne pas connaître le personnel de Londres avec qui j'étais en communication. Un jour de novembre, je demandai donc à Pierre de m'accompagner à Londres et à Alger et de m'introduire auprès des nombreux amis qu'il avait dans l'une et l'autre villes.

En dépit des difficultés que présentaient les voyages clandestins, Brossolette n'hésita pas une seconde et se mit à ma disposition. Sans doute avait-il déjà entrepris plusieurs voyages de cette nature, mais c'était en saison plus clémente : cet automne finissant était assez pluvieux et les brouillards épais. La petite escadrille d'avions affectés à ces transports venait de subir d'assez lourdes pertes. Nous nous mîmes néanmoins en campagne dès le début de décembre et allâmes nous aposter, Brossolette dans le Nord, moi-même dans le Sud-Est dans l'attente d'avions réclamés impérieusement à Londres. Notre attente fut vaine : Pendant vingt jours, les messages ne cessèrent pas de nous annoncer l'ajournement de l'opération, mais le dernier quartier de la lune nous trouva à notre gîte provisoire frémissants d'impatience.

Nous rentrons donc à Paris ; Le temps se gâte tout-à-fait ; Vent, pluie, brouillard rendent impossible tout transport aérien. Nous ne prenons pas moins la résolution de faire une nouvelle tentative en janvier et cette fois-ci, nous allons tous deux en Touraine. Hélas ! Même déconvenue : les messages [de la BBC] « de Minos à Rhadamante » nous enlèvent peu à peu tout espoir de franchir la Manche par la voie des airs. Nous cherchons donc un autre moyen. La résistance bretonne nous le fournit : elle est en train de monter une opération avec un bateau à moteur qui, par une amère ironie, s'appelle le Jouet des Flots.

Je ne devais plus revoir Pierre que le 16 mars : Ce soir-là en effet, je suis brutalement extrait de ma cellule, conduit à la Cité Universitaire de Rennes qui servait de siège à la Gestapo et au cours d'un interrogatoire entrecoupé de matraquages, je m'entends poser la question : « Que faisiez-vous avec Brossolette ? » Nous sommes donc identifiés.

Le 19, par un dimanche ensoleillé, nous quittons Rennes enchaînés l'un à l'autre dans une conduite intérieure sous la garde de deux policiers. Nous arrivons au 84 de l'avenue Foch où nous passons la nuit. Toujours rivés l'un à l'autre et attachés à nos chaises sans pouvoir échanger autre chose que quelques mots à voix basse. Le 20, nous sommes écroués à Fresnes. Le 22, nous sommes ramenés avenue Foch ; Je le croise dans le souterrain de la prison ; Il me dit bonjour furtivement, mais je lis dans ses yeux une froide résolution.

Nous subissons un nouvel interrogatoire dans deux pièces contiguës ; J'entends ses cris comme il doit entendre les miens. Son interrogatoire se termine avant le mien ; Escorté de son bourreau, il rentre dans la pièce où je suis moi-même à la torture ; on le met au coin comme un enfant, la face tournée vers le mur. Il est midi. Nos policiers doivent aller déjeuner après une matinée aussi bien remplie. Nous sommes donc conduits au cinquième étage de l'immeuble, dans des chambres de domestiques transformées en cellules. Je ne devais plus revoir Pierre ; Ce n'est que quelques jours après que j'appris, par ces curieuses communications transmises à travers les murs de Fresnes, que Brossolette trompant la surveillance de son gardien s'était jeté de la mansarde voisine de la mienne et s'était écrasé au sol...

Et c'est ainsi qu'a disparu l'un des plus nobles héros de la Résistance, l'un de ces soutiers de la Gloire à qui la France doit d'être redevenue indépendante, d'avoir retrouvé son âme et de pouvoir marcher vers de nouveaux destins.

Émile Bollaert, printemps 1947 »

Le manuscrit de ce discours a été conservé. A-t-il été enregistré ? Car il est très curieux de constater que le texte de ce projet a été réutilisé, presque mot pour mot, dans une interview de France Culture de 1964, que nous citons plus loin, dans le chapitre 13.

Printemps 1947 :

Il est surpris et amer de constater que, dans la nouvelle administration d'après-guerre, figurent de nombreux faux résistants et anciens collabos. Publiquement, il n'en dira rien, car il se sent solidaire du corps administratif et il comprend la politique de de Gaulle qui cherche à reconstruire le pays avec tous les Français, fût-ce au prix d'une amnistie générale. Toutefois, dans ses papiers personnels, il a été trouvé un projet de discours en hommage à Jean Moulin, où il donne libre cours à son amertume. Cette diatribe, écrite au printemps 1947, a-t-elle été vraiment prononcée ? En voici le texte :

« Dans l'émouvante cohorte des martyrs de la Résistance, toutes les classes, tous les milieux de notre pays sont numériquement et qualitativement représentés et il n'est pas du droit d'aucun parti politique de s'en approprier la gloire. Certains ont pourtant assez souvent émis cette audacieuse prétention pour qu'aujourd'hui j'aie la fierté et le devoir de saluer la mémoire de Jean Moulin au nom du Parti radical et radical-socialiste et d'honorer, avec tous ceux qui se pressent ici, le grand Français qui entreprit de grouper tous les mouvements d'insurrection et créa le Conseil National de la Résistance.

On a bien souvent reproduit l'étonnante carrière de ce jeune et charmant collègue de l'Administration Préfectorale qui, avec un certain nombre d'entre nous, ne consentit point à accepter la défaite et le honteux armistice. Je n'y reviendrai pas, ou plutôt je ne voudrai y revenir que pour tirer la leçon de la vie de ce héros dont le martyre a fait le symbole même du patriotisme.

Jean Moulin n'eut pas besoin, en effet, de bien longues méditations, du spectacle ignominieux de l'oppression étrangère, des exhortations de nos puissants Alliés pour se dresser contre l'envahisseur. Dès juillet 1940, je dis bien dès juillet 1940, il est et il restera le fier Résistant aux côtés de qui les Mouvements de la zone Nord comme de la zone Sud viendront un à un se rassembler. Il était, au reste, assez entraîné à la lutte pour avoir, quelques années plus tôt aux cotés de son chef, dû faire front à de violentes attaques, sur l'origine et la nature desquelles une enquête, prochaine espérons-le, fera sans doute la lumière (1).

Pour tout dire, Jean Moulin avait l'âme d'un combattant. Patriote et républicain, il ne pouvait souffrir que la Patrie fût humiliée et la République bafouée. Et nous imaginons sans grand effort, nous qui avons de tout temps partagé ses sentiments, ce qu'étaient ses angoisses lorsqu'une clique d'aventuriers prétendait représenter la France en se roulant aux pieds de l'envahisseur et que les résistants ne se trouvaient qu'une poignée. Mais c'est peut-être de cette confrontation avec la guerre qu'il tira le meilleur de lui-même. Il était, lui aussi, de ces hommes qui croient suffisamment en la Liberté pour lui rester fidèles même lorsqu'elle est foulée aux pieds, qui croient suffisamment à la Vérité pour lui rendre témoignage même lorsqu'elle est odieusement défigurée. Et c'est au nom de la Liberté et de la Vérité qu'il entreprit cette tâche quasi surhumaine de grouper dans la clandestinité tous les Français qui pensaient comme lui et d'établir le contact avec celui d'entre eux qui, dans un message inoubliable, avait osé proclamer en pleine débâcle que la France avait sans doute perdu une bataille, mais qu'elle n'avait pas perdu la guerre.

C'est au nom de la Liberté et de la Vérité qu'il dégagea ce qui par la suite devait constituer l'esprit même de la Résistance, cet esprit qui ne tira son inspiration que du tréfonds de la conscience nationale, cet esprit qui ne s'est pas insurgé contre le nazisme pour s'asservir au despotisme de partis totalitaires, cet esprit enfin qui, résolument tourné vers le progrès social, ne le conçoit et ne le comprend pour notre Pays que dans la Liberté et par la Liberté.

La Liberté, mon brave, mon cher Moulin, en avons-nous assez rêvé pendant l'occupation ! Et que de projets, au reste, n'avions-nous pas formés ! Sans doute, les choses ne se sont pas déroulées telles que nous l'avions prévu. Oh, non pas que nous ayons été désavoués ni abandonnés. Bien au contraire, il y en a des résistants maintenant ! Plus que tu ne l'aurais supposé, et des héros, et des martyrs. Au point qu'on est un peu confus de

n'avoir été que déporté et d'être encore vivant. Et tout ce monde-là pérore, et tout ce monde-là s'agite, et tout ce monde-là, dans l'ivresse de la délivrance ou parfois plus simplement du retour, s'est attribué des galons, des honneurs, des prébendes. Les uns jouent les fiers-à-bras qu'on n'avait pas revus depuis 1940. Les autres ont monnayé leur patriotisme...

Qu'est-ce que tu dis ? Que c'est ignoble, que cela n'est pas cela, la Résistance. Ah ! Mon cher, si tu les entendais ! Ils crient plus fort que nous : et ce qu'ils ont fait et ce qu'ils n'ont pas fait, « Et j'absous celui-ci ! » , « Et je condamne celui-là ! ». S'ils avaient eu ce cran-là en 43, tu ne serais pas mort et je ne serais pas allé au camp de concentration ! Mais, mon bon vieux, calme-toi. Ne regardons pas ces vasières. Ton sacrifice, ton sublime sacrifice n'aura pas été vain : Le Boche n'est plus là et nous avons gagné la guerre !

Émile Bollaert, printemps 1947 »

Nota (1) : En 1936, Jean Moulin, chef de cabinet du ministre de l'Air Pierre Cot, prend part aux livraisons clandestines d'armes et d'avions au gouvernement républicain pendant la guerre d'Espagne. Ce qui provoque bientôt une violente polémique, certains hommes politiques l'accusant d'être un agent de Moscou.

Après sa mort, de 1950 jusqu'en 1977, cette polémique est reprise par des responsables de mouvements de Résistance, dont Henri Frenay chef du mouvement Combat, qui l'accusent d'avoir favorisé les résistants communistes en 1942 et 1943, puisqu'il était un agent de Moscou !

C'est donc à la première phase de cette polémique qu'Émile Bollaert fait allusion.

5 mars 1947

Émile Bollaert est nommé Haut-Commissaire de France en Indochine.

6 mars 1947

Albert Lebrun, ancien ministre des Colonies du 9 décembre 1913 au 3 juin 1914, ancien président de la République du 10 mars 1932 au 11 juillet 1940, lui adresse la lettre suivante :

« Mon cher Conseiller,

Laissez-moi vous féliciter de votre nomination en Indochine. Tâche magnifique qui s'offre à votre activité.

Je souhaite vivement que les Vietnamiens profitent de la circonstance qui s'offre à eux de sauver la face en déposant les armes à l'occasion de votre venue. Ainsi vous pourriez vous consacrer tout à la reconstruction de notre colonie qui en a grand besoin.

Je voulais vous écrire récemment pour vous féliciter de votre beau discours au Conseil sur la loi électorale. Quelle magistrale volée de bois vert ! Faut-il que notre esprit public soit défaillant pour qu'un tel projet ait pu voir le jour !

Je vous aurais demandé en même temps un entretien de qq minutes pour parler avec vous de notre chère Alsace dont je suis sans nouvelles directes depuis la guerre.

Mais votre esprit et vos préoccupations sont maintenant ailleurs.

Je vous dis très simplement "bon voyage" et surtout "heureux séjour" dans votre Haut-Commissariat.

A. Lebrun »

5 janvier 1948

La maréchale Lyautey lui adresse la lettre suivante :

« Casablanca, 5 janvier

Monsieur le Commissaire de la République,

Avant de quitter le Maroc, vous m'avez envoyé votre souvenir ; Cette pensée m'a profondément émue, je vous en remercie de grand cœur, vous priant, ainsi que Madame Bollaert, de recevoir mes vœux et j'envie ceux que vous dirigez et gouvernez !

Revenez-nous, Monsieur le Commissaire de la République, et veuillez toujours croire à ma sympathie la plus dévouée,

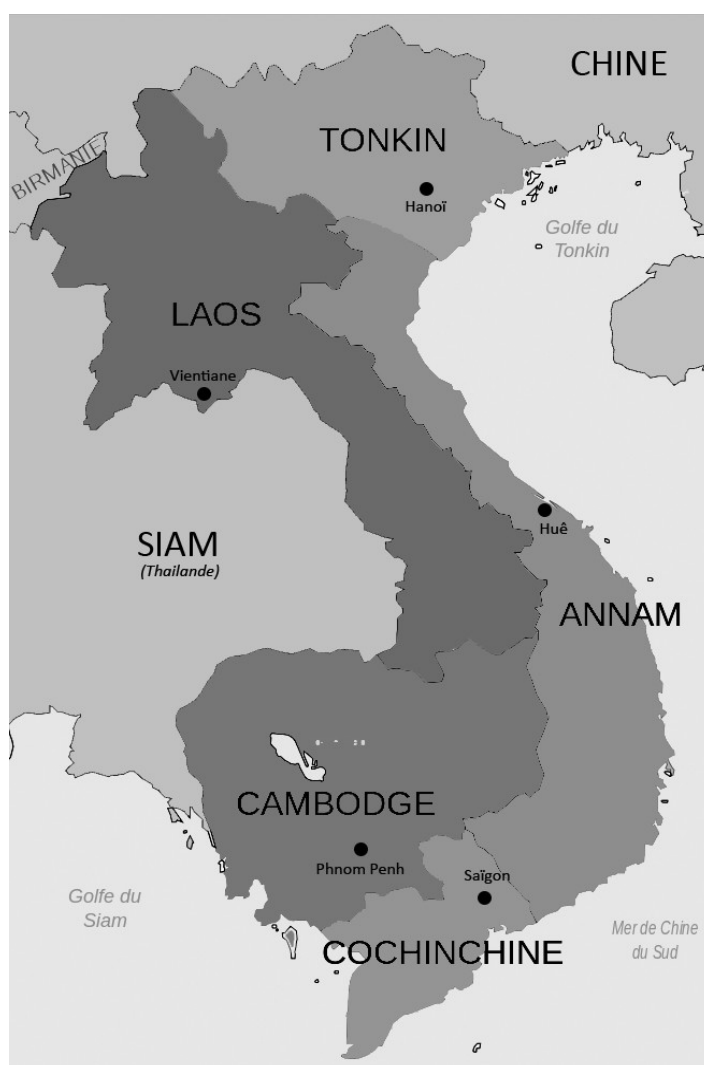
Maréchale Lyautey »

Chapitre 8 : L'Indochine en 1947

Émile Bollaert est nommé le **5 mars 1947** Haut-Commissaire de France (gouverneur général) en Indochine. Pour comprendre son action, il est nécessaire de rappeler les événements qui se sont produits en Indochine de **septembre 1939 à mars 1947**.

En 1939, l'Indochine, ou Union Indochinoise, était une fédération de cinq états :

- le royaume du Cambodge, protectorat français. Norodom Sihanouk en deviendra roi en avril 1941,
- le royaume du Laos, protectorat français,
- l'état du Tonkin, protectorat français,
- l'empire d'Annam, Bao Daï en est l'empereur depuis 1926, protectorat français,
- la Cochinchine, colonie française.



Les populations du Tonkin, d'Annam et de Cochinchine (ces trois états sont souvent appelés les trois Ky) sont en quasi-totalité annamites, la plus grande exception étant située sur les plateaux du sud de l'Annam.

En septembre 1939, l'armée française en Indochine compte :

- 32.000 soldats,
- 17.000 membres des forces auxiliaires,
- 17 avions Morane sous-équipés,
- une marine fluviale, avec des canonnières et un pétrolier,
- la Division navale d'Extrême-Orient, avec un sous-marin, 2 croiseurs (dont le *Lamotte-Picquet*) et 5 avisos.

En 1940 :

Le général d'armée Georges Catroux, gouverneur général de l'Indochine, est remplacé le **25 juin 1940** par le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, la passation de pouvoirs a lieu le 20 juillet 1940.

Le Japon, en guerre avec la Chine depuis juillet 1937, déclare réduire les effectifs de ses troupes d'occupation en Chine méridionale. Il demande à la France l'autorisation de traverser le Tonkin pour que les garnisons japonaises autour de Canton puissent embarquer à Haïphong. A cet effet, le général Nishihara signe, le **22 septembre 1940**, un accord avec le général de corps d'armée Maurice Martin, commandant supérieur des troupes en Indochine. Cet accord est confirmé le 30 octobre 1940 à Tokyo.

Le 25 septembre 1940, 25.000 soldats japonais attaquent les garnisons de Langson et de Doson, et soumettent les troupes françaises en Indochine comptant 12.000 hommes. Le loyalisme des troupes indigènes se révèle très fragile.

Dès septembre 1940, profitant des difficultés françaises, la Thaïlande revendique des territoires laotiens sur la rive droite du Mékong, avec la complicité du Japon qui lui fournit des armes. La riposte française de janvier 1941 échoue, mais la Marine sauve la face en coulant à Kohchang plusieurs bâtiments thaïlandais. Un traité de paix est signé le 9 mai 1941.

Le 22 novembre 1940, le comité du parti communiste indochinois de Cochinchine donne un signal de soulèvement. 11 provinces sur 21 s'embrasent pendant quelques semaines. Puis, les forces françaises (terre, air, mer) écrasent les communistes.

Le 29 juillet 1941 à Vichy, l'amiral François Darlan, vice-président du Conseil des Ministres, signe avec M. Sotomatsu Kato, ambassadeur du Japon en France, un accord dont voici le texte :

« Protocole entre la France et l'Empire du Japon concernant la défense de l'Indochine française :

Le gouvernement français et le gouvernement impérial du Japon, prenant en considération la situation internationale actuelle, reconnaissant qu'en conséquence, dans le cas où la sécurité de l'Indochine française serait menacée, le Japon serait fondé à estimer que la tranquillité générale en Asie orientale et sa propre sécurité se trouveraient en danger, renouvelant à cette occasion l'engagement pris d'une part par le Japon de respecter les droits et intérêts de la France en Extrême-Orient, et notamment l'intégrité territoriale de l'Indochine française et les droits souverains de la France sur toutes les parties de l'Union indochinoise, et d'autre part par la France de ne contracter au sujet de l'Indochine aucun accord ou entente avec une tierce puissance prévoyant une coopération politique, économique ou militaire, de nature à l'opposer directement ou indirectement au Japon, sont convenus des dispositions suivantes :

I. Les deux gouvernements s'engagent à coopérer militairement pour la défense en commun de l'Indochine française.

II. Les dispositions ci-dessus ne resteront en vigueur qu'autant que les circonstances, ayant motivé leur adoption, subsisteront. En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent protocole qui entre en vigueur ce jour même et y ont apposé leur cachet

Fait en double exemplaire en langue française et japonaise à Vichy le 29 juillet 1941 correspondant au 29ème jour du septième mois de la seizième année de Syowa.

Signé : Darlan et Sotomatsu Kato

ANNEXE

- Primo -

Le Gouvernement français accorde au Japon la faculté de prendre les mesures suivantes :

a) envoi en Indochine méridionale du nombre de troupes, d'unités navales et de formations aériennes japonaises jugé nécessaire.

b) utilisation comme base aérienne des 8 localités suivantes : Siemreap, Pnom Penh, Tourane, Nhatrang, Bien Hoa, Saigon, Soctrang, et Kompong Trach, comme bases navales de Saigon et de la baie de Camranh. Les aménagements nécessaires y seront apportés par les forces japonaises.

c) Il sera accordé à ces forces la faculté de se loger, de faire des manœuvres et exercices, leur liberté de mouvement sera reconnue. Il leur sera également accordé des facilités particulières pour l'accomplissement de leur tâche. Ceci comprend la suppression des restrictions prévues par l'accord Nishihara/ Martin.

- Secundo -

Le Gouvernement français fournira les devises nécessaires à ces forces japonaises selon les modalités à établir en commun. Pour l'année en cours, le montant de ces devises s'élèvera à 23 millions de piastres indochinoises, soit environ 4 millions 500 mille piastres indochinoises par mois; Cette somme ne comprend pas les devises à fournir aux forces japonaises du Tonkin, prévues par l'accord antérieur.

Le Gouvernement japonais est disposé à payer les devises susvisées au choix du Gouvernement français, soit en yens transférables, soit en dollars américains, soit en or.

Le Gouvernement français donnera son accord au dispositif général d'entrée de ces forces et prendra toutes les mesures utiles pour éviter la possibilité d'un conflit fortuit avec les forces indochinoises.

- Tertio -

Les dispositions de détail concernant les forces japonaises seront établies d'accord entre les autorités militaires japonaises et françaises sur place.

Signé : Darlan et Sotomatsu Kato »

Les négociations pour l'application de cet accord sont ainsi laissées à l'initiative du vice-amiral Jean Decoux. Ce dernier fait traîner les choses jusqu'en décembre 1941. Après l'attaque de Pearl Harbour le **7 décembre 1941**, la France Libre déclare la guerre au Japon et ceci rend peut-être les négociations plus difficiles.

Début 1944, le général de Gaulle nomme officieusement représentant du CFLN le général de corps d'armée Eugène Mordant, commandant les troupes d'Indochine. Le général Mordant double l'amiral Decoux qui reste gouverneur général en titre. Le 3 juin 1944, le général Mordant devient le représentant officieux du GRPF.

Les relations entre le Vietminh et les États-Unis débutent en automne 1944 à l'occasion du parachutage forcé, en raison d'une panne de moteur, d'un pilote américain, le lieutenant Shaw. Il est charitablement secouru par des partisans Vietminh de la région de Cao Bang et conduit jusqu'à Ho Chi Minh qui lui fait la meilleure impression.

C'est au début du XIX^e siècle que l'empereur Gia Long donna à son empire le nom de Vietnam. Le Vietminh (Front pour l'indépendance du Vietnam) est une organisation politique et paramilitaire créée en 1941 par le parti communiste vietnamien. Ho Chi Minh, qui signifie "Hô à la volonté éclairée", est un pseudo qu'utilise Nguyen Sinh Cung depuis 1940.

En décembre 1944, les Américains chassent les Japonais des Philippines.

Le 12 janvier 1945, des avions américains détruisent une quarantaine de navires japonais dans la rivière de Saïgon et au large du Cap Saint-Jacques. Les Japonais envisagent l'éventualité d'un débarquement américain en Indochine et, de janvier à début mars 1945, les troupes japonaises en Indochine passent de 8.000 à 60.000 hommes. La présence de l'armée japonaise se transforme en véritable occupation par le coup de force du **9 mars 1945** au cours duquel est fait prisonnier l'amiral Decoux qui reste interné 45 jours.

Sur les 38.000 hommes que compte l'armée française en Indochine, 5.000 hommes stationnés au Tonkin sous les ordres des généraux de division Gabriel Sabattier et Marcel Alessandri s'opposent, pendant quelques semaines, à cette occupation avant de se replier en Chine, en abandonnant le matériel lourd, préalablement rendu inutilisable.

Du 10 au 13 mars, Georges Bidault, ministre des Affaires Étrangères, puis de Gaulle demandent aux États-Unis d'aider immédiatement ces troupes : Du 19 mars au 21 avril, cette aide est modérée et quelque peu chaotique. Car le président Roosevelt, anticolonialiste et francophobe, a pour objectif d'empêcher le retour de la France en Indochine. L'éviction de la France et de la Grande-Bretagne permettrait aux États-Unis de dominer le Sud-Est asiatique. Cette non-assistance aux troupes françaises n'est pas comprise par certains militaires américains ; Ainsi, le général Claire Chennault, commandant la 14^e air-force en Chine méridionale, se dit écœuré de laisser les Français se faire massacrer dans la jungle.

La majorité de l'armée française est internée, de manière très cruelle, par les Japonais. Ceux-ci font appel à l'informatique dans leur recherche méthodique des lambeaux de l'armée française.

Le 11 mars 1945, sous la pression japonaise, l'empereur Bao Dai proclame publiquement l'abolition du protectorat français et déclare que le pays reprend ses droits à l'indépendance. Le gouvernement Tran Trong Kim, formé par Bao Dai le 17 avril, n'arrive pas à contrôler une situation de plus en plus confuse.

Le 24 mars 1945, de Gaulle fait une déclaration évoquant la liberté de l'Indochine, mais en termes très vagues, et surtout en repoussant l'idée de l'unification des 3 Ky. Il évoque son projet de création d'un Commonwealth à la française, l'Union Française, qui ne sera officiellement constituée que le 27 octobre 1946.

En juin 1945, des agents américains basés en Chine du Sud, dont le commandant Archimedes Patti, décident de faire participer le Vietminh à leurs opérations contre les Japonais et lui fournissent des armes. A cette fin, le commandant Patti rencontre Ho Chi Minh fin avril 1945 et le 26 août 1945. Mais Washington refuse de s'engager davantage et les rapports que Patti envoie ensuite à Washington ne sont même pas ouverts.

Un mois plus tard, le 12 juillet 1945, le commandant Revol, responsable du secteur de Tsien-Tsi, informe le commandant Jean Sainteny, chef de la mission militaire n° 5 à Kun-ming, d'une proposition du Vietminh de coopérer à la résistance à l'occupation japonaise, moyennant des armes. Une mission franco-américaine "d'encadrement" est envoyée sur place. Le commandant Allison Thomas, de l'OSS (Office of Strategic Services, organisme para-militaire dirigé par le général William Donovan et qui deviendra plus tard la CIA) crée la "Deer Team" qui est parachutée le 16 juillet 1945 et dote le Vietminh d'armes neuves, ce qui augmente le prestige de ce dernier.

Ces initiatives de l'OSS sont tolérées par Washington, en raison de l'anticolonialisme de Roosevelt. Celui-ci est décédé le 12 avril 1945, mais l'administration américaine met quelque temps pour atténuer son propre anticolonialisme. Il faut attendre le 25 octobre 1945 pour que John Vincent, chef du bureau Asie au State Department déclare :

"Les États-Unis respecteront la souveraineté française en Indochine."

Le 25 juillet 1945, le Vietminh envoie aux autorités françaises un télégramme proposant des mesures transitoires précédant une indépendance envisagée dans un délai de 5 à 10 ans. On lui répond que le gouvernement français accepte de négocier. Mais Ho Chi Minh part pour Hanoï et aucune suite est donnée à cette correspondance jusqu'au 28 septembre.

En août 1945, le général américain Albert Wedemeyer, chef d'état-major de Tchang Kai Chek, signifie à Jean Daridan, chargé d'affaires français à Tchoung-King, son refus de laisser les 5.000 officiers et soldats réfugiés en Chine retourner au Tonkin.

L'administration française est dessaisie de tout pouvoir, mais l'inefficacité de l'administration japonaise provoque au Tonkin **en automne 1945** une grande famine (un million de morts) que les différents partis annamites nationalistes utilisent paradoxalement dans leur propagande anti-française, cette propagande étant encouragée par les Japonais.

Ho Chi Minh, installé depuis juin 1945 à Tran Trao, à 80 km au nord d'Hanoï, réussit à rassembler sous son autorité ces différents partis nationalistes et à diriger un million d'habitants autour de la province de Thai Nguyen.

Le 2 août 1945, lors de la conférence de Postdam à laquelle de Gaulle n'est pas convié, les Alliés décident que les Britanniques et les Chinois seront chargés de désarmer les Japonais : les Britanniques au sud du 16° parallèle et les Chinois au nord.

Le 16° parallèle passe à 50 kilomètres au sud de Hué, la capitale de l'empire d'Annam.

Le 13 août 1945, le parti communiste Vietminh constitue un Comité de Libération du peuple vietnamien. S'ensuit du **17 août au 3 octobre** une période de troubles : Tant à Hanoï qu'à Saïgon, les vietnamiens et les colons commettent de nombreuses et graves exactions, aucune des armées présentes ne voulant assurer le maintien de l'ordre.

Le 14 août 1945, Bao Daï annonce l'annexion de la Cochinchine à son empire.

Le 19 août 1945, proclamation du gouvernement révolutionnaire, avec le soutien de la gendarmerie japonaise, mais ce gouvernement n'est pas reconnu par les États-Unis.

Le lendemain, Ho Chi Minh et Vo Nguyen Giap se rendent maîtres de Hanoï.

Le 22 août 1945, le général Albert Wedemeyer ayant enfin levé son veto, le commandant Jean Sainteny et le commandant Patti, de l'OSS, arrivent à Gialam, l'aéroport d'Hanoï, à bord d'un avion Dakota DC3 de l'US Air Force basé à Kun-ming. Léon Pignon et le général Alessandri arriveront à Gialam le 19 septembre 1945 par les mêmes moyens.

Le 25 août 1945, Bao Daï est contraint d'abdiquer en faveur du Vietminh qui lui demande de s'installer à Hanoï et, le 10 novembre, le nomme conseiller suprême.

Le 29 août 1945, un gouvernement provisoire est formé sous la présidence d'Ho Chi Minh, et le **2 septembre 1945**, à Hanoï, celui-ci proclame la République Démocratique du Viet-Nam (RDVN). De leur côté, les populations cambodgienne et laotienne, ainsi que leurs dirigeants respectifs, le roi Norodom Sihanouk et le prince Sisavang Vong, acceptent de rester au statu quo ante.

Dès le 20 août 1945, suite à la conférence de Postdam, les Chinois entrent au Tonkin en force, soit 130.000 hommes commandés par le général Lu Han, totalement corrompu, dont Tchang Kaï Chek se débarrasse en l'envoyant au Tonkin. Ils désarment les soldats français comme les soldats japonais, font main basse sur tout le commerce local et n'assurent pas la sécurité des civils français.

Tout en faisant mine de déclarer le Vietnam indépendant, ils s'emparent de la totalité de l'administration. Cette mainmise devient si importante que Leclerc doit envoyer, le **28 février 1946**, le colonel Jean Crépin à Tchoung-King (capitale du Yunnan, une province au sud-ouest de la Chine où le gouvernement de Tchang Kaï Chek s'était replié) pour négocier un traité par lequel la Chine reconnaît la souveraineté de la France en Indochine. Cet accord n'est appliqué qu'après la signature d'un deuxième accord le **13 mars 1946** à Tchoung-King. D'après ces accords, la Chine s'engage à retirer ses troupes le 31 mars 1946, mais elle ne le fait que le **18 septembre 1946**.

A partir du 6 septembre 1945,

Les Britanniques arrivent à Tan Son Nhut, l'aéroport de Saïgon. Ce sont principalement des unités indiennes, placées sous les ordres du major général Douglas Gracey. Celui-ci contribuera fortement au rétablissement de la présence française en Indochine. Il quitte l'Indochine le **28 janvier 1946** après avoir désarmé 54.000 Japonais.

Les Japonais quittent l'Indochine **en mai-juin 1946**.

Pour les trois Ky, voici l'évolution des événements d'août 1945 à février 1946 :

Le Vietminh se rend progressivement maître des montagnes et des campagnes du nord et du centre du Vietnam.

Dans les rizières, les partisans Vietminh sont indétectables, car ils s'immergent totalement, un roseau faisant office de tuba.

Le général de corps d'armée Philippe de Hautecloque, dit le général Leclerc, nommé Commandant en Chef le **15 août**, arrive le **5 octobre 1945** à Saïgon.

Le vice-amiral Georges Thierry d'Argenlieu, nommé Haut-Commissaire de France en Indochine le **15 août**, arrive le **30 octobre 1945** à Saïgon.

Le général de brigade Raoul Salan, *délégué militaire du haut-commissaire*, s'installe à Hanoï le **1^{er} septembre 1945**.

Le 29 octobre 1945, le général Leclerc le nomme commandant des forces françaises de Chine et d'Indochine du Nord.

Les deux hommes ont été nommés le même jour par de Gaulle qui a voulu expressément que le Commandant en Chef soit sous les ordres du Haut-Commissaire. Les deux hommes ne s'entendent pas et le fait que Leclerc ait quatre étoiles et d'Argenlieu seulement trois n'arrange pas les choses. Ce point protocolaire sera résolu quand d'Argenlieu sera nommé vice-amiral d'escadre en mars 1946.

Courant août 1945, deux Commissaires de la République sont nommés :

- Jean Cédile pour l'Indochine du Sud. Il est parachuté le **22 août 1945** en Cochinchine et rejoint Saïgon sans trop de mal.

- Pierre Messmer pour l'Indochine du Nord. Il est parachuté le **22 août 1945** et est immédiatement capturé par le Vietminh. Durement interné, il s'évade le 18 octobre 1945 et rejoint Hanoï où il voit Jean Sainteny. Épuisé, il demande à ce dernier de rester en poste, puis regagne Saïgon et rentre en France. Il reviendra en Indochine en avril 1946 pour la première conférence de Dalat.

Ho Chi Minh ne veut pas rencontrer les représentants de de Gaulle sans s'être assuré de la bienveillance des États-Unis. Avec le général Vo Nguyen Giap, il reçoit, le 26 août 1945, une mission d'enquête américaine avec un enthousiasme surprenant de la part d'un mouvement communiste. Pour se soustraire à la pression chinoise qu'il juge très dangereuse, Ho Chi Minh entame le **28 septembre 1945** des négociations secrètes avec la France :

Il rencontre Léon Pignon, *directeur de la section Indochine du ministère des Colonies*, et le général de brigade Marcel Alessandri.

Le 15 octobre 1945, il rencontre Jean Sainteny, Commissaire de la République au Tonkin depuis le 2 octobre. Le 8 février 1946, il rencontre le général Raoul Salan.

Deux jours après son arrivée à Saïgon, Leclerc déclare à la population française, le 7 octobre 1945 « *Les Indochinois, égarés momentanément par une propagande funeste, ne sont pas nos ennemis.* » et à ses troupes, il donne comme instruction :

« *Vous n'allez plus vous battre en pays hostile contre l'ennemi séculaire de la France. C'est un difficile travail de pacification que vous aurez à faire en Indochine.* »

Début janvier 1946,

George Thierry d'Argenlieu se plaint à de Gaulle des tendances capitulardes de Leclerc.

Le 26 janvier 1946 :

Tchang Kaï Chek autorise les troupes françaises à quitter le Yunnan pour le Laos.

Le 16 février 1946 :

Ho Chi Minh indique à Jean Sainteny qu'il est prêt à négocier sur la base de l'adhésion à l'Union française. Jean Sainteny en informe le général Leclerc.

Le 18 février 1946, Leclerc envoie au Gouvernement Provisoire de la République Française présidé par Félix Gouin un télégramme proposant un accord avec le Vietminh. Le gouvernement donne son accord de principe que le Haut-Commissaire Georges Thierry d'Argenlieu est chargé de transmettre à Jean Sainteny, qui le fera connaître à Ho Chi Minh.

Le 6 mars 1946 :

En présence de MM. Nguyen Tuong Tam, Hoang Minh Giam, Léon Pignon, Louis Caput (représentant local de la SFIO), du général Raoul Salan, des observateurs des Alliés (britannique, américain, chinois), une "Convention Préliminaire" est signée entre la République Française représentée par M. Jean Sainteny et la République du Viêt-Nam représentée par MM. Ho Chi Minh et Vu Hong Khahn. En voici le texte :

« Le gouvernement de la République française représenté par M. Sainteny, délégué du Haut-Commissaire de France, régulièrement mandaté par le vice-amiral d'escadre Thierry d'Argenlieu, Haut-Commissaire de France, dépositaire des pouvoirs de la République française, d'une part, et le gouvernement du Viet-Nam, représenté par son président, M. Ho Chi Minh, et le délégué spécial du Conseil des Ministres M. Vu Hong Khahn, d'autre part, sont convenus de ce qui suit :

1) Le gouvernement français reconnaît la République du Viet-Nam comme un État libre, ayant son gouvernement, son Parlement, son armée et ses finances, faisant partie de la Fédération Indochinoise et de l'Union française, et s'engage à entériner les décisions prises par les populations consultées par référendum.

2) Le gouvernement du Viet-Nam se déclare prêt à accueillir amicalement l'armée française lorsque, conformément aux accords internationaux, elle relèvera les troupes chinoises. Un accord annexe, joint à la présente convention préliminaire, fixera les modalités selon lesquelles s'effectueront les opérations de la relève.

3) Les stipulations ci-dessus formulées entreront immédiatement en vigueur aussitôt après l'échange des signatures.

Chacune des parties contractantes prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser sur-le-champ les hostilités, maintenir ses troupes sur leurs positions respectives et créer un climat favorable à l'ouverture immédiate de relations amicales avec la France. Ces négociations porteront notamment sur les relations diplomatiques du Viet-Nam avec les États étrangers, le statut futur de l'Indochine, les intérêts économiques et culturels. Hanoï, Saïgon ou Paris pourront être prévus comme siège de la conférence. »

Cette convention a été complétée par une annexe, d'ordre militaire, signée le même jour, le 6 mars 1946, par les trois mêmes personnes. En voici le texte :

Entre les Hautes parties contractantes désignées à la Convention préliminaire, il est convenu ce qui suit :

1) Les Forces de relève se composeront :

a) de dix mille Vietnamiens, avec leurs cadres Vietnamiens, relevant des autorités du VIET-NAM.

b) de quinze mille Français, y compris les Forces Françaises résidant actuellement dans le territoire du VIET-NAM au Nord du 16ème parallèle. Les dits éléments devront être composés uniquement de Français d'origine métropolitaine, à l'exception des Troupes chargées de la garde des prisonniers Japonais.

L'ensemble de ces forces sera placé sous le Commandement Supérieur Français, assisté de délégués Vietnamiens. La progression, l'implantation et l'utilisation de ces forces seront définies au cours d'une Conférence d'Etat-Major entre les Représentants des Commandements Français et Vietnamiens, laquelle se tiendra dès le débarquement des Unités Françaises.

Des Commissions Mixtes seront créées à tous les échelons, pour assurer dans un esprit d'amicale collaboration, la liaison entre les Troupes Françaises et les Troupes Vietnamiennes.

2) Les éléments français des forces de relève seront répartis en trois catégories :

a) Les Unités chargées d'assurer le garde des prisonniers de guerre Japonais. Ces Unités seront rapatriées dès que leur mission sera devenue sans objet par suite de l'évacuation des prisonniers japonais, en tout cas, dans un délai maximum de dix mois.

b) Les Unités chargées d'assurer, en collaboration avec l'armée Vietnamienne, le maintien de l'ordre public et de la sécurité du territoire vietnamien. Ces Unités seront relevées, par cinquième, chaque année, par l'Armée Vietnamienne, cette relève étant donc effectivement réalisée dans un délai de cinq ans.

c) Les Unités chargées de la Défense des bases navales et aériennes. La durée de la mission confiée à ces Unités sera définie dans les Conférences ultérieures.

3) Dans les places où les troupes Françaises et Vietnamiennes tiendront garnison, des zones de cantonnement nettement délimitées leur seront assignées.

4) Le gouvernement Français s'engage à ne pas utiliser les prisonniers Japonais à des fins militaires.

Fait à HANOI, le 6 Mars 1946

Signé : SAINTENY, HO CHI MINH, VU HONG KHANH »

On peut s'étonner que, lors du débat parlementaire de mars 1947, Paul Ramadier, déclarant le document du 6 mars 1946 « caduc », ait employé le terme emphatique de « traité ».

Cet accord ne fait pas l'unanimité et quand Ho Chi Minh vient le défendre le 7 mars devant la population d'Hanoi, la foule est rétive, méfiante et nerveuse.

Bao Dai, conseiller suprême du Vietminh, avait obstinément refusé de participer aux négociations de Jean Sainteny, qu'il connaît bien, avec les "rouges". Il désapprouve l'accord du 6 mars 1946 et quitte le Vietnam en avril 1946 pour s'installer à Hong-Kong où il mène une vie dissolue. Quelques mois plus tard, Ho Chi Minh lui écrit :

« N'oubliez pas que vous représentez le Vietnam et son histoire. Que votre vie soit digne du nom que vous portez, de la patrie commune, de notre indépendance enfin acquise. »

L'amiral Georges Thierry d'Argenlieu n'approuve pas, non plus, les documents signés le 6 mars 1946, notamment l'accord annexe qu'il considère comme un « Munich indochinois ». De son côté, le général Leclerc déclare : « Nous serons embourbés dans cette guerre » et préconise la poursuite des négociations. Ce qui provoque une violente dispute entre les deux hommes.

Le 6 mars 1946 toujours :

Le général Leclerc ayant reçu l'accord des dirigeants chinois et vietnamiens, la flotte française se présente à l'entrée de la rivière d'Haïphong où elle est accueillie par un violent tir des troupes chinoises. Un LST brûle et 137 hommes sont tués. Leclerc a ordonné de riposter avec modération et parlemente avec le général chinois Wang. Celui-ci accepte que la flotte stationne en aval d'Haïphong, mais n'autorise pas le débarquement des troupes françaises. Il faudra deux semaines de négociations pour que celui-ci soit accepté.

Le 18 mars 1946 :

Le général Leclerc et les 1500 hommes du groupement de marche de la 2^o DB, commandé par le lieutenant-colonel Jacques Massu entrent à Hanoi. Il rencontre aussitôt Ho Chi Minh. On peut alors espérer que le conflit vietnamien soit en voie de règlement.

Le 24 mars 1946 :

Georges Thierry d'Argenlieu reçoit Ho Chi Minh en baie d'Along et élude toute suite immédiate à la convention du 6 mars. Bien que présent sur le croiseur *Émile-Bertin*, le général Leclerc n'est pas invité à participer à ces entretiens. Offensé par l'attitude de l'amiral, le général Leclerc lui écrit le 1^o avril pour affirmer sa volonté de jouer franc-jeu avec les Annamites.



Une pirogue dans la baie d'Along



Ho Chi Minh, Sainteny, Leclerc et Thierry d'Argenlieu sur l'Emile-Bertin

Le 3 avril 1946

A la demande de l'amiral Thierry d'Argenlieu, un deuxième accord annexe est signé par le général Raoul Salan, le général Vo Nguyen Giap et M. Vu Hong Khahn pour préciser « provisoirement » les conditions d'application de la convention du 6 mars.

Le délai de 5 ans au bout duquel les forces françaises doivent quitter le Vietnam est supprimé. Voici ce document que nous avons péniblement déchiffré dans les archives du général Salan :

« Le 3 avril 1946, à Hanoï :

- Le Général SALAN, Délégué militaire du Haut-Commissaire de la République Française, d'une part,

- MM. VO NGUYEN GIAP et VU HONG KHANH, Président et Vice-Président du Conseil Supérieur de la Défense Nationale de la République du VIET-NAM, d'autre part,

sont convenus de ce qui suit :

I. LES FORCES DE RELEVÉ

1) Les forces de relève Franco-Vietamiennes se composeront de 10.000 Vietnamiens et de 15.000 Français.

2) Les 10.000 Vietnamiens (dont 5.000 sont armés) constituant 2 unités avec leurs cadres Vietnamiens, et relevant des autorités du VIET-NAM, seront mis à la disposition du Commandant Supérieur français assisté de Délégués Vietnamiens au fur et à mesure des nécessités de la relève. Ils continueront à être administrés par le Gouvernement Vietnamien.

3) La modernisation de leur équipement, de leur armement ainsi que les questions d'administration et de ravitaillement, avec l'aide de la FRANCE, seront étudiées au cours des négociations générales.

4) L'effectif des Forces Françaises dans le territoire du VIET-NAM au Nord du 16ème parallèle ne doit pas dépasser 15.000 hommes.

5) Les forces françaises doivent être composées uniquement de Français métropolitains. Les Français d'origine non métropolitaine devront être uniquement affectés à la garde des prisonniers de guerre Japonais.

II. IMPLANTATION ET REPARTITION DES TROUPES

1) Troupes françaises :

L'effectif prévu pour la garde des prisonniers de guerre Japonais est de 500 hommes. Les unités chargées d'assurer, en collaboration avec l'armée Vietnamienne, le maintien de l'ordre public et la sécurité du territoire vietnamien, ainsi que les unités chargées de la défense des bases, seront stationnées suivant le tableau donné dans l'annexe 3. Leur effectif total s'élève à 14.500 hommes.

2) Troupes vietnamiennes :

L'implantation des troupes vietnamiennes de relève est réglée suivant le tableau donné en annexe 2.

3) L'implantation des troupes de relève peut être toutefois soumise à révision par entente commune.

4) Pour chaque point d'implantation, les zones de cantonnement dans le centre urbain seront choisies d'un commun accord. Les bâtiments militaires, ou de l'ancienne garde indochinoise, dans les zones de cantonnement seront utilisés en priorité. Ils doivent se prêter à cette utilisation.

De même, le traitement médical devra se faire dans les hôpitaux ou les infirmeries militaires

à déterminer d'un commun accord. Les frais d'installation et de fonctionnement seront supportés proportionnellement aux effectifs cantonnés et soignés.

5) Le port des armes des militaires en dehors de leur service est en principe interdit. Une réglementation sera établie à cet effet pour chaque localité, d'un commun accord.

6) Les terrains de manoeuvre et d'exercice, ainsi que leur usage, seront fixés par les commandements locaux, d'un commun accord.

7) Les véhicules militaires de liaison et de ravitaillement (avec, au maximum, 4 hommes armés par voiture) circuleront normalement et sans laisser-passer entre les postes français et vietnamiens de relève. Le nombre d'hommes armés par convoi de ravitaillement ou de mission de liaison n'excédera pas 60. Chaque unité de relève contrôlera ses propres véhicules. Des missions mixtes seront créées, en tous temps, aux postes de contrôle qui devront communiquer leurs comptes-rendus de circulation. L'établissement de ces postes de contrôle sera arrêté d'un commun accord.

8) Les voies fluviales sont ouvertes au trafic militaire dans les mêmes conditions. Pour tenir compte de certaines conditions locales et jusqu'à ce que la sécurité générale soit établie, le commandement français s'adressera cependant au gouvernement vietnamien avant de faire des mouvements et tiendra compte de ses suggestions.

9) Les questions des Chemins de Fer, des P.T.T et de la radio feront l'objet d'accords ultérieurs entre les organismes compétents.

III. PROGRESSION DES TROUPES DE RELEVÉ

Pour chaque mouvement des troupes françaises ou vietnamiennes de relève, les ordres, élaborés avec la Délégation Vietnamiennne à l'échelon du commandement supérieur, seront soumis à cette Délégation au moins 48 heures à l'avance. Ils devront fixer la date, l'itinéraire et les modalités du mouvement. Le gouvernement vietnamien préviendra la population parer à des incidents, dans la mesure du possible.

En ce qui concerne les villes frontières, étant données les difficultés locales, les troupes françaises doivent tenir le plus grand compte des modalités recommandées par le gouvernement vietnamien.

Ces mouvements ne doivent, en aucune façon, affecter le plan d'implantation prévu aux annexes 1 et 2.

IV. UTILISATION DES TROUPES

1) Organisation du commandement :
Les forces de relève franco-vietnamiennes sont placées sous le Commandement Supérieur français, assisté d'une délégation vietnamiennne installée auprès de lui en permanence et dont le chef devra être d'un rang élevé.

Les ordres du Commandant Supérieur aux forces franco-vietnamiennes de relève seront pris en accord avec les délégués vietnamiens. Les ordres concernant les troupes vietnamiennes de relève seront contresignés et transmis, en temps utile, par les délégués vietnamiens aux troupes vietnamiennes de relève.

2) L'ordre et la sécurité :

Les troupes françaises et vietnamiennes de relève, sous l'autorité du Commandant Supérieur Français assisté des délégués vietnamiens, collaboreront avec l'armée Vietnamiennne au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les conditions suivantes :

-a) garde permanente de certains points sensibles arrêtés d'un commun accord.

-b) discipline intérieure à chaque armée par ses moyens propres habituels dont la mise en oeuvre sera arrêtée d'un commun accord.

-c) appoint de piquets et patrouilles mixtes fourni aux forces locales de police par les commandants d'armée français et vietnamiens à la demande des autorités vietnamiennes par le canal des organismes de liaison permanents existants.

-d) la question de la responsabilité du Commandement Supérieur Français dans le domaine de la protection, de la vie et des biens des nationaux étrangers fera l'objet d'un protocole séparé avec le gouvernement du VIET-NAM.

V. LA LIAISON ET LE CONTROLE

1) Une commission mixte centrale de liaison et de contrôle est créée. Son siège est à HANOI. Elle est chargée de contrôler l'application fidèle des clauses du présent accord.

2) Elle prendra toutes dispositions pour favoriser les contacts amicaux et prévenir les malentendus et les incidents entre les deux armées.

3) Des commissions mixtes locales seront constituées, suivant les besoins, entre les troupes vietnamiennes et françaises de relève dans les différents centres d'implantation.

Elles reçoivent les directives de la Commission de HANOI à laquelle elles peuvent recourir. Dans l'application de ces directives, elles dépendent des Commandants d'Armée français et vietnamiens locaux. Elles établissent les accords locaux.

VI. ARMISTICE

1) Accord sur l'envoi d'une Commission d'Armistice dans le sud du Trang-Bo (Annam).

2) Réserve sur la question d'Armistice dans le Nam-Bo (Cochinchine).

Fait à HANOI, le 3 avril 1946

Signé : SALAN, VO NGUYEN GIAP, VU HONG KHANH »

Ce document, extrêmement confus, appelle deux questions:

- Qui l'a rédigé ?

- Pourquoi Salan et les responsables vietnamiens ont-ils signé un accord aussi inconsistant ?



Vo Nguyen Giap et Ho Chi Minh en 1942

Le général Vo Nguyen Giap, qui deviendra très vite le chef de l'armée du Vietminh, avait fait la connaissance d'Ho Chi Minh en 1940 à Kun-ming et aussitôt les deux hommes devinrent des amis inséparables.

Leclerc ne supporte pas la mégalomanie de Thierry d'Argenlieu qui crée, le 13 novembre 1945 (décision n° 14/EM/1), un Comité militaire pour l'Indochine à seule fin de diminuer l'autorité du Commandant en Chef. A deux reprises, le 25 avril et le 8 juin 1946, Leclerc écrit au général Juin, chef d'état-major de la Défense Nationale, avec copie au général de Gaulle, pour demander sa relève. En réponse à sa première lettre, de Gaulle conseille le 3 juin : « Tenez quelque temps encore... ».

Le 27 mars 1946 :

Leclerc envoie un rapport détaillé au gouvernement dont voici des extraits :

« Je me suis aperçu soudain combien le Gouvernement avait été imparfaitement et faussement informé. J'avais, le 14 février, télégraphié à Paris qu'il fallait aller jusqu'au mot même d' "indépendance" pour éviter d'aller à un échec trop grave. »

Leclerc ne désigne personne, mais la première personne chargée officiellement d'informer le gouvernement est le Haut-Commissaire Thierry d'Argenlieu.

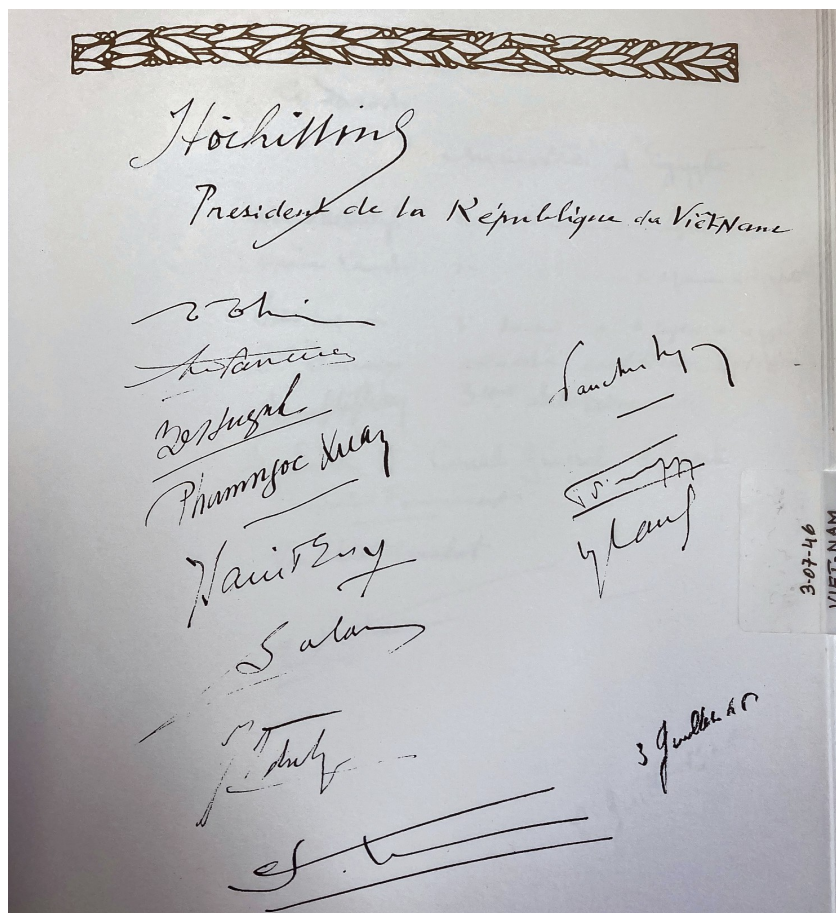
Avril-septembre 1946 :

L'amiral Thierry d'Argenlieu réunit une conférence à Dalat, du **17 avril au 11 mai**, mais les positions des deux délégations semblent inconciliables : La délégation vietnamienne, dont le général Vo Nguyen Giap, veut instaurer une indépendance de fait d'un Vietnam unifié (comprenant la Cochinchine) sur les points culturel, politique, économique et militaire, en prélude de l'indépendance totale. La délégation française, dont Pierre Messmer et le général Raoul Salan, cherche à annuler la convention préliminaire du 6 mars 1946. L'échec est inévitable.

Aussitôt, Ho Chi Minh demande, avec insistance, à négocier directement avec le gouvernement français. Le gouvernement ayant donné son accord, une délégation vietnamienne, dirigée par Pham Van Dong, un proche d'Ho Chi Minh, vient à Paris **du 26 avril au 16 mai** pour préparer la rencontre franco-vietnamienne. Au Bourget, avant de monter dans l'avion du retour, la délégation entonne spontanément une vibrante Marseillaise.

Ho Chi Minh quitte l'Indochine le **31 mai 1946**. Quand son avion survole Damas dans la soirée du 1^{er} juin, il apprend par la radio que l'amiral Thierry d'Argenlieu a fait proclamer, le jour même, la République de Cochinchine. Quand son avion atterrit à Biarritz le 2 juin, il déclare amèrement à Jean Sainteny, venu l'accueillir, qu'il ne voit plus la nécessité de rester en France. Sainteny le reconforte, mais il lui faudra quelques jours pour retrouver son équilibre. Il visite le pays basque, et même Lourdes, en attendant la formation du gouvernement de Georges Bidault, tout récemment nommé Président du Conseil.

Il arrive le 12 juin 1946 au Bourget où le gouvernement représenté par M. Marius Moutet, ministre de la France d'Outre-Mer, le reçoit comme un chef d'État. Il est acclamé par la foule parisienne. Il va raviver la flamme de l'Arc de Triomphe le 3 juillet 1946. Voici la copie du livre d'or de l'Arc de Triomphe où l'on voit les signatures d'Ho Chi Minh, de Jean Sainteny, du général Raoul Salan et de M. Honoré Pham Ngoc Xuan :



(C) Archives de la Flamme

Ho Chi Minh assiste au défilé du 14 juillet 1946, mais Bidault ne veut pas l'avoir à ses côtés.

La conférence s'ouvre à Fontainebleau le 6 juillet, mais se termine le 12 septembre par un constat d'échec, l'amiral Thierry d'Argenlieu ayant tout fait pour la torpiller :

- en suscitant le 1^o juin 1946 la création d'une République Autonome de Cochinchine sous la présidence du docteur Nguyen Van Thinh,
- en réunissant, du 1^o au 15 août, la 2^o conférence de Dalat, intitulée « Conférence préparatoire sur le statut de la Fédération indochinoise dans l'Union française », à laquelle le gouvernement du Viet-Nam n'est pas convié.

Le 12 juillet 1946 :

Le général Leclerc est nommé Inspecteur des forces terrestres en Afrique du nord.

Il reçoit sa cinquième étoile le 14 juillet, et quitte l'Indochine le 19 juillet. Il est remplacé, comme Commandant supérieur des troupes d'Indochine, par le général Jean-Etienne Valluy, par décision du Gouvernement Provisoire de la République Française présidé par Georges Bidault (MRP), le ministre des Armées étant Edmond Michelet (MRP).

Le général de brigade Jean-Etienne Valluy était arrivé en Indochine en décembre 1945 avec la 9^o division d'Infanterie Coloniale. Il avait été nommé général de division le 25 mars 1946. Après sa nomination de juillet 1946, il déclare : « *Il faut accepter loyalement les accords, écarter résolument ceux qui sont décidés à les saboter, colonialistes avoués ou camouflés* ». (rapporté par le général Jean Marchand)

Le 17 septembre 1946 :

Ho Chi Minh choisit de rentrer par bateau. Sur sa demande (pour ne pas arriver au Tonkin les mains vides), Ho Chi Minh signe avec Marius Moutet un modus vivendi. Ce document est transmis le 18 septembre au Conseil des Ministres qui l'approuve, mais son texte n'est pas publié par le gouvernement. Le ministère des Affaires Étrangères communique ce document à M. Jefferson Caffery, ambassadeur des États-Unis en France, qui en fait l'analyse suivante, dans son rapport du 17 septembre au Secrétariat d'État :

«

- 1) Droits démocratiques réciproques pour les étrangers
- 2) Reconnaissance des droits de propriété réciproques. Restitution des biens français réquisitionnés ou saisis au Viet-Nam
- 3) Libre activité des écoles françaises au Viet-Nam. Restitution de l'Institut Pasteur
- 4) Priorité donnée par le Viet-Nam à la France dans la recherche de conseillers, techniciens et experts
- 5) Piastre, monnaie unique de l'Indochine, liée au franc français, la Banque d'Indochine restant temporairement la banque d'émission
- 6) Union douanière et libre échange au sein de la Fédération indochinoise
- 7) Coordination des transports et des communications de tous types au sein de la Fédération indochinoise et de l'Union française
- 8) En attendant un accord sur les relations diplomatiques vietnamiennes, une Commission mixte organisera la représentation consulaire avec les États voisins.

Jefferson Caffery, le 17/09/46 »

Mais nous connaissons le texte original de l'article 9 concernant la Cochinchine. Voici ce texte :

«

- a) Il sera mis fin de part et d'autre à tous actes d'hostilité et de violence.
- b) Des accords des états-majors français et vietnamiens régleront les conditions d'application et de contrôle des mesures décidées en commun.
- c) Il est précisé que les prisonniers actuellement détenus pour des motifs politiques seront libérés à l'exception de ceux poursuivis pour crimes et délits de droit commun. Il en sera de même pour les prisonniers faits en cours d'opérations. Le Vietnam garantit qu'aucune poursuite ne sera engagée et qu'aucun acte de violence ne sera toléré, contre toute personne en raison de son attachement ou de sa fidélité à la France. Réciproquement, le Gouvernement français garantit que nulle poursuite ne sera engagée et qu'aucun acte de violence ne sera toléré envers toute personne en raison de son attachement au Vietnam.
- d) La jouissance des libertés démocratiques définies à l'article premier sera réciproquement garantie.
- e) Il sera mis fin aux propagandes inamicales de part et d'autre.
- f) Le Gouvernement français et le Gouvernement de la République du Vietnam collaboreront pour la mise hors d'état de nuire des ressortissants des puissances ex-ennemies.
- g) Une personnalité désignée par le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam et agréée par le Gouvernement français sera accréditée auprès du haut-commissaire pour établir la coopération indispensable en vue de l'exécution des présents accords.

Signé : Ho Chi Minh, Marius Moutet »

A la suite de cet accord, les hostilités cesseront en Cochinchine le 30 octobre 1946, tandis qu'au Tonkin, cet accord sera appliqué avec de grandes difficultés jusqu'au 20 novembre 1946.

Septembre-octobre 1946 :

Ho Chi Minh fait le voyage de Toulon à Haïphong, du 19 septembre au 21 octobre 1946, sur l'avis *Dumont-d'Urville*. Le commandant le trouve enjoué. Il taquine l'aumônier sur l'existence de Dieu. Au cours du voyage, il rencontre l'amiral Thierry d'Argenlieu en baie de Cam-ranh. A son arrivée à Haïphong, il reçoit un accueil enthousiaste (un délire, dira un témoin) et il fait chanter la Marseillaise par la foule. Mais il est critiqué par le bureau politique de son parti, y compris par ses lieutenants Vo Nguyen Giap et Pham Van Dong.

Novembre 1946 :

Les relations franco-vietnamiennes sont fortement mises à mal par le bombardement injustifié de Haïphong.

Le 11 novembre 1946 :

Ho Chi Minh adresse au Président du Conseil Bidault une protestation contre la création unilatérale à Haïphong d'un bureau français de douane.

Le 20 novembre 1946 :

Lors du contrôle douanier d'une jonque de contrebandiers transportant de l'essence, des coups de feu sont échangés entre les troupes françaises et l'armée régulière vietnamienne. Pendant 48 heures, la ville est en ébullition, mais un accord est rapidement conclu entre le ministre de l'Intérieur vietnamien Tran Dinh Nam et M. Lami, directeur des affaires politiques du Commissaire de la République, entraînant le cessez-le-feu.

L'incident est donc clos.

Le 23 novembre 1946 :

Le général Jean-Etienne Valluy (assurant l'intérim du Haut-Commissaire Thierry d'Argenlieu en déplacement à Paris) passe outre à l'avis défavorable du général de division Louis Morlière (Commissaire de la République par intérim au Tonkin) et, en court-circuitant ce dernier, fait donner l'artillerie de l'Armée de Terre, puis quelques heures plus tard l'artillerie navale. Ce bombardement aurait fait 6.000 morts.

Le journaliste Jean Lacouture écrira que cette extraordinaire initiative d'un homme qui passait jusqu'alors comme libéral a suscité bien des commentaires. Il rapporte que, quelques semaines plus tôt, à Paris, le Président du Conseil Georges Bidault avait conseillé à Valluy de faire donner le canon au cas où le Vietminh se montrerait trop entreprenant.

La ville de Hanoï est en effervescence : chacun se prépare à un affrontement que l'on sent imminent. Ho Chi Minh s'accroche à un espoir et attend impatiemment le retour à Hanoï de Jean Sainteny. Celui-ci quitte Paris le 3 novembre 1946, mais il est retenu à Saïgon pendant six jours et n'arrive à Hanoï que le 2 décembre. Il voit Ho Chi Minh, malade, le lendemain.

Le 18 décembre 1946, la situation s'est aggravée à Hanoï à l'initiative du général Vo Nguyen Giap.

La révolte de Hanoï débute le **19 décembre 1946 à 20h04** par l'explosion de la centrale électrique.

Sainteny, circulant dans une automitrailleuse, est blessé quand celle-ci saute sur une mine. Après un appel solennel à la résistance, Ho Chi Minh et Vo Nguyen Giap s'échappent vers les rizières de la Haute Région. Avant son retour en France, Sainteny reçoit le 24 janvier 1947 une lettre amicale d'Ho Chi Minh espérant la reprise des négociations.

La révolte d'Hanoï marque la dénonciation de facto de l'accord du 6 mars 1946 et le début de la guerre générale.

En Cochinchine, la situation s'est également détériorée : un grand nombre de notables annamites jugés « collaborateurs » sont massacrés par les nationalistes. Le président Nguyen Van Thinh se suicide le **10 novembre**. Nguyen Van Xuân, polytechnicien et général de brigade dans l'armée française, lui succède jusqu'au **7 décembre** où il est remplacé par le caodaïste Lê Van Hoach.

Le caodaïsme est à la fois une religion syncrétique et un mouvement politique, parfois même une principauté autonome avec sa propre armée. Il en est de même pour la secte des Hoa-Hao qui se fait remarquer par sa cruauté. Ces deux sectes, opposées au PCI puis au Vietminh, sont, à plusieurs reprises, les alliées temporaires des armées françaises.

Le 28 novembre 1946 :

Le gouvernement Bidault, qui soutenait sans réserve le général Valluy démissionne et, le **12 décembre**, Léon Blum est nommé Président du Conseil.

Deux jours plus tôt, dans un article du journal *Le Populaire*, Léon Blum avait prôné un accord sincère avec le Vietnam, sur la base de l'indépendance. Il est chargé de constituer un gouvernement socialiste homogène, donc sans MRP, ni communistes.

Le 15 décembre 1946 :

Ho Chi Minh envoie à Léon Blum un long télégramme de félicitations où il affirme « son désir sincère de coopération fraternelle avec le peuple de France ». Mais ce message, qui doit être relayé par Saïgon, est retardé et n'arrivera que le 26 décembre.

Le 20 décembre 1946 :

Le général Juin ordonne au général Jean-Etienne Valluy « d'arriver à une suspension d'armes sans compromettre la situation des troupes et des ressortissants français ».

Le 25 décembre 1946 :

Léon Blum envoie Marius Moutet, toujours ministre de la France d'Outre-Mer, et le général Leclerc rechercher les moyens d'appliquer les accords déjà signés. Marius Moutet constate l'impasse politique, tandis que le général Leclerc conclut :

« Les opérations militaires ne constituent pas une fin en elles-mêmes. Le problème militaire ne peut-être isolé ou conçu séparément du plan politique ... L'anticommunisme sera un levier sans appui aussi longtemps que le problème national n'aura pas été résolu. »

Il constate que, depuis qu'il n'est plus à leur tête, les chefs militaires (le colonel Massu, les généraux Salan et Valluy) n'ont pas suivi sa politique.

Le 12 janvier 1947 :

Léon Blum propose à Leclerc de remplacer Jean-Etienne Valluy et ultérieurement de remplacer Thierry d'Argenlieu. Leclerc refuse, car il n'accepte plus d'être le subordonné de l'amiral.

Le 16 janvier 1947 :

L'élection du premier président de la 4^e République, M. Vincent Auriol, met fin au gouvernement transitoire de Léon Blum. Les espoirs que ce changement politique avait fait naître sont vite effacés par l'annonce du retour de l'amiral Thierry d'Argenlieu au Vietnam.

Le 23 janvier 1947 :

Paul Ramadier est nommé Président du Conseil.

En France, l'opinion publique et la classe politique prennent enfin conscience de la nécessité de trouver une solution politique et tous les partis, du PCF au MRP, pensent au général Leclerc pour mener à bien cette tâche.

Au cours d'une réception à l'Élysée, Maurice Thorez, premier secrétaire du Parti Communiste, aborde Leclerc en lui disant : « Il faut que vous alliez en Indochine, mon général, vous êtes le seul qui pourra nous tirer de ce merdier. »

Le 26 janvier 1947 :

Ho Chi Minh déclare à la radio que le peuple du Vietnam désire la paix, une collaboration amicale avec la France, son indépendance et son unité territoriale au sein de l'Union Française.

Le 27 janvier 1947 :

Paul Ramadier propose à Leclerc de succéder à Thierry d'Argenlieu. Le président Vincent Auriol appuie cette proposition. Leclerc ne refuse pas, mais émet des conditions que Ramadier se déclare incapable d'accepter sans l'accord du Parlement. Ramadier envisage de réunir des commissions pour étudier ces conditions.

Leclerc hésite et va voir de Gaulle à Colombey qui lui dit : "N'acceptez pas. On se servira de vous. On vous fera endosser la responsabilité de l'abandon de l'Indochine." Puis s'engage une discussion très vive sur la politique française en Syrie en 1945. En conclusion, de Gaulle confirme son conseil de refuser. Leclerc écrit à Ramadier pour lui signifier avec regret son refus définitif.

Le général Alphonse Juin se récuse également.

Le 5 mars 1947 :

Émile Bollaert est nommé Haut-Commissaire de France en Indochine par le gouvernement Ramadier.

Chapitre 9 : Tentatives de paix en Indochine

5 mars 1947 – 20 octobre 1948 :

Haut-Commissaire de France en Indochine.

Nommé par le gouvernement tripartite (PC-SFIO-MRP) de Paul Ramadier (*premier gouvernement de la 4^e République, en place depuis le 23 janvier 1947*) pour une mission de six mois. Cette mission sera reconduite deux fois.

Le président du conseil Paul Ramadier est socialiste ; le vice-président Pierre-Henri Teitgen est MRP ; le ministre de la Guerre Paul Coste-Floret est MRP ; le ministre de la France d'Outre-Mer Marius Moutet est socialiste ; le ministre des Affaires Étrangères Georges Bidault est MRP.

L'amiral Thierry d'Argenlieu est nommé Inspecteur général des forces maritimes, puis il se retire au couvent des Carmes de Brest. Il sera Chancelier de l'Ordre de la Libération de 1947 à 1958.

Mars 1947 :

Émile Bollaert constitue son cabinet : Directeur de cabinet Pierre Messmer, chef de cabinet le sous-préfet Jacques Gandouin, chef d'état-major particulier le colonel Louis Le Puloch, conseillers Paul Mus (*directeur de l'École Nationale de la France d'Outre-Mer*), Lucien Vochel, Xavier de Christen, Didier Michel.

Il demande à l'ambassadeur Jean Daridan de se joindre à lui, mais Daridan décline, *car il se serait trouvé en porte-à-faux envers son patron Georges Bidault.*



Monsieur et Madame Bollaert avec Jacques Gandouin

Désirant asseoir son action sur de bases solides, Émile Bollaert ne veut pas rejoindre son poste avant :

- d'assister au débat parlementaire des 11, 14, 18 et 20 mars 1947 consacré à la situation en Indochine,
- d'avoir reçu des instructions claires du gouvernement.

Le 24 mars 1947 :

Paul Ramadier, ayant reçu de l'Assemblée un vote favorable à la question de confiance sur sa politique indochinoise, lui précise qu'il doit rechercher une solution politique du conflit vietnamien, négociée avec toutes les tendances vietnamiennes dans le cadre de l'Union Française.

Courant mars, le général Leclerc adresse une lettre ouverte à Émile Bollaert :
« Traitez, traitez à tout prix ! ».

Le général Leclerc trouve la mort le 28 novembre 1947 dans un accident d'avion en Algérie. Répondant aux condoléances que lui a adressées Émile Bollaert, madame Leclerc lui écrit le 15 décembre 1947 :

« Monsieur le Haut-Commissaire, j'ai été vivement touchée, ainsi que mes enfants, de votre sympathie et veux vous en remercier personnellement. Mon mari m'avait parlé de vous longuement lors de votre départ en Indochine. Il suivait avec intérêt tout ce qui se passait là-bas, pensant sans cesse à tous ceux qui y travaillaient et y mouraient. Après une vie aussi pure, consacrée uniquement aux devoirs de Chrétien et de Français, on ne doit que se réjouir du bonheur qui est le sien, en essayant d'oublier que l'on existe ! Croyez, je vous prie, Monsieur le Haut-Commissaire, à mes sentiments attristés.

T. Leclerc de Hauteclocque. »

Le 28 mars 1947 :

Émile Bollaert et Pierre Messmer prennent l'avion pour Saïgon où ils arrivent le 1^o avril.



Émile Bollaert accueilli le 1^o avril 1947 par le général Valluy

Le voyage en DC3 militaire avec un équipage unique a duré 5 jours. A cette époque, la ligne régulière Paris-Saïgon d'Air France, en DC4 avec relais d'équipages, met 3 jours.

Résumé en quelques lignes du but poursuivi par Émile Bollaert et des actions qu'il a menées :

- 1) Il était persuadé que la paix ne pouvait être rétablie qu'en accordant l'indépendance au Vietnam, avec le plein accord du Vietminh.
- 2) Il a proposé au Vietminh le 12 mai 1947 une négociation en vue d'un cessez-le-feu, puis dans le discours qu'il projetait de prononcer le 15 août 1947, il voulait ordonner un cessez-le-feu immédiat devant être suivi d'une négociation. Enfin, il a proposé à Bao Daï, les 6 décembre 1947 et 5 juin 1948, de devenir le chef d'état du Vietnam, dans des conditions propices au ralliement du Vietminh.
- 3) Il s'est heurté à l'obstruction obstinée du général Jean-Etienne Valluy soutenu par le ministre de la Guerre Paul Coste-Floret. Mais il avait le soutien du vice-amiral Robert Battet et du général de brigade Pierre-Louis Bodet.
- 4) Il s'est heurté également à l'obstruction de l'aile droite du MRP, fortement majoritaire dans ce parti, conduite par Georges Bidault. Toutefois, il faut observer que Robert Schuman, MRP, menait une politique plus libérale.
- 5) Malgré la bonne volonté évidente des Présidents du Conseil Paul Ramadier, Robert Schuman, André Marie et Henri Queuille, leurs gouvernements respectifs n'ont soutenu que très mollement Émile Bollaert, car la participation du parti MRP était indispensable à l'existence de ces gouvernements.
- 6) Bao Daï a multiplié les attermoiements et les surenchères, car il redoutait les réticences, pour ne pas dire plus, du Vietminh.



A Saïgon, le palais du gouverneur, démoli en 1962 par Ngô Dinh Diem

Voici, plus en détail, le déroulement des événements :

Avril 1947 :

Dès leur arrivée, le colonel Louis Le Puloch, chef d'état-major particulier, et Pierre Messmer, directeur de cabinet, sont indignés par les rapports qu'ils reçoivent sur la tenue de l'armée et proposent à Émile Bollaert, qui la signe, une instruction secrète n° 518/EMP du **17 avril 1947** adressée à tous les officiers supérieurs et généraux du corps expéditionnaire. Cette instruction est d'une rare sévérité :

« J'attire votre attention sur les exactions de tous ordres : pillages, représailles aveugles, bombardements ou mitraillages par des bâtiments de guerre ou d'avions d'objectifs non militaires... je suis sûr que dans presque tous les cas la responsabilité des officiers est engagée. Officiers trop veules pour réagir brutalement devant le crime ; officiers compromis eux-même dans le crime ; officiers qui feignent de croire que l'honneur du soldat s'accommode des règles du « gang » ; officiers incapables qui subissent leur troupe plutôt qu'ils ne la commandent ; ce sont des officiers qu'il faut frapper, et exclure d'Indochine où ils salissent notre renom... J'entends que ces sanctions frappent haut, qu'elles ne soient pas discrètes, pudiques, qu'elles ne confèrent pas à leur victime l'auréole de je ne sais quel sacrifice à l'opinion publique. C'est ainsi que s'élimineront une poignée de reîtres qui déshonorent l'uniforme français et un certain nombre d'incapables pour qui la seule présence en Indochine constitue une garantie contre un dégagement justifié des cadres... »

A la lecture de ce texte, le général Jean-Etienne Valluy se précipite chez le haut-commissaire et obtient que lui soit substitué un texte plus édulcoré où subsistent néanmoins de fortes phrases :

« *J'exige qu'à tous les échelons le nécessaire soit fait pour que de telles erreurs, qui ont été parfois de véritables crimes, ne se reproduisent plus... Je n'admets pas qu'aveuglés par un esprit de corps mal placé, certains colonels couvrent leurs subordonnés fautifs... A vos chefs, je demande de frapper fort et haut.* »

Le 19 avril 1947 :

En réponse à l'inflexion de la politique gouvernementale indiquée par Paul Ramadier lors du débat parlementaire de mars 1947, Hoang Minh Giam, ministre des Affaires Étrangères de la RDVN, propose à Émile Bollaert la cessation immédiate des hostilités et l'ouverture de négociations de paix.

Émile Bollaert transmet cette proposition à Paul Ramadier qui répond le **29 avril** en imposant des conditions qui seront considérablement renforcées par le général Jean-Etienne Valluy sur les conseils de Paul Coste-Floret, MRP, ministre de la Guerre.

A noter que les commandements de l'Armée de Terre, de la Marine et de l'Armée de l'Air ont des opinions opposées : Tandis que le général Valluy (Commandant en Chef) s'évertue à lui mettre des bâtons dans les roues, Émile Bollaert a le soutien total de l'amiral Battet (Chef des Forces Navales en Extrême-Orient) et du général Bodet (commandant les forces aériennes). Le chef de cabinet de l'amiral Battet, le commissaire de la marine Jacques Raphaël-Leygues, est en contact permanent avec le cabinet du haut-commissaire.

Le 5 mai 1947 :

L'entente tripartite PC-SFIO-MRP est rompue et les ministres communistes quittent le gouvernement. Ce qui donne plus d'influence aux ministres MRP.

Le 12 mai 1947 :

Émile Bollaert envoie son conseiller Paul Mus à Thai Nguyen, à 130 km au nord d'Hanoï, pour rencontrer Ho Chi Minh et entamer une négociation, avec les conditions imposées par le général Jean-Etienne Valluy, à savoir :

« *Le Vietnam doit :*
- rendre toutes ses armes,
- accepter la libre circulation des troupes françaises dans tout le territoire vietnamien,
- concentrer ses forces désarmées dans des périmètres déterminés,
- livrer entre nos mains les non-Vietnamiens qui se trouvent avec lui. »

Ho Chi Minh lui répond :

« *Dans l'Union française, il n'y a pas de place pour les lâches. Si j'acceptais ces conditions, j'en serais un. »*

Paul Mus ne prend pas sur lui de rapporter des contre-propositions qui auraient pu ouvrir la voie à une négociation. Émile Bollaert le regrette, mais il est trop tard. Il lui faut rechercher la paix par d'autres moyens.

Le 15 mai 1947 :

A Hanoï, Émile Bollaert déclare que la France accueillera les propositions de tous les partis : « elle ne reconnaît à aucun groupe le monopole de la représentation du peuple vietnamien ». D'autre part, Paul Ramadier trouve excessives les conditions posées par le général Valluy à un cessez-le-feu. Il demande à Émile Bollaert de lui soumettre un texte moins sévère.

Le 24 mai 1947 :

Émile Bollaert lui adresse un projet que Paul Ramadier approuve le 6 juin.

Le 14 juin 1947 :

Émile Bollaert accourt à Paris. car le conseil des ministres souhaite débattre de ce texte. Malgré les réticences de plusieurs ministres MRP, le conseil de ministres donne finalement son aval.

De retour à Saïgon **le 22 juillet**, Émile Bollaert se prépare à prononcer un discours le 15 août et à donner simultanément aux troupes françaises l'ordre de cesser le feu.

Cette date a été choisie pour coïncider avec le jour de l'indépendance de l'Inde et du Pakistan.

Le général Valluy fait connaître à Émile Bollaert son total désaccord et part à Paris **le 25 juillet** sous un prétexte médical, mais en fait pour demander aux ministres MRP (dont Georges Bidault, Pierre-Henri Teitgen et Paul Coste-Floret) d'arrêter ce projet de cessez-le-feu.

Par ailleurs, Léon Blum propose dans le journal *Le Populaire* du 6 août la reprise des négociations avec Ho Chi Minh.

Début août 1947 :

Émile Bollaert télégraphie à Paris le texte du discours qu'il compte prononcer le 15 août à Hadong, *petite ville située entre Hanoï et Haïphong*. Il est empreint d'un esprit d'ouverture : « La France ne vous demande pas la paix, elle vous l'offre ». En effet, ce discours annonce un cessez-le-feu immédiat, unilatéral et reconductible suivant un plan très étudié qui lie la prolongation de la trêve à l'acceptation par le Vietminh de conditions politiques et militaires suivant un calendrier précis.

Le 12 août 1947 :

L'amiral Battet (assurant l'intérim du général Jean-Etienne Valluy) fait distribuer sous enveloppe cachetée à toutes les forces armées d'Indochine l'ordre de cesser le feu ; Ces enveloppes devront être ouvertes le 15 août à midi.

Pendant ce temps, les trois ministres MRP Georges Bidault, Pierre-Henri Teitgen et Paul Coste-Floret, convaincus par le général Valluy, obtiennent de Paul Ramadier qu'Émile Bollaert ajourne son discours et soit convoqué d'urgence à Paris.

A cet effet, Georges Bidault brandit à plusieurs reprises la menace de sa démission. L'amiral Battet donne donc l'ordre à tous les chefs de corps de lui renvoyer ces enveloppes sans les avoir ouvertes.

Le 16 août 1947 :

Un conseil interministériel se réunit à l'Hôtel Matignon, où Émile Bollaert et le général Jean-Etienne Valluy sont entendus. Le projet de discours est édulcoré : il n'est plus question de cesser-le-feu ni d'indépendance. Il sera proposé une autonomie, mais seulement en vietnamien, pour que les peuples des autres colonies françaises ne comprennent pas l'ampleur de la proposition faite aux Vietnamiens.

Personne ne prête attention au fait que les mots français indépendance et autonomie se traduisent par le même mot vietnamien !

Le même jour, Paul Ramadier, Marius Moutet et Émile Bollaert donnent une conférence de presse à l'Hôtel Matignon.



Marius Moutet, Paul Ramadier et Émile Bollaert, le 16 août 1947

Le 10 septembre 1947 :

Émile Bollaert, respectant les instructions du gouvernement contraires à son projet initial, prononce à Hadong un discours, centré sur le mot vietnamien *indépendance-autonomie*. C'est un appel à « toutes les familles spirituelles et sociales » du Vietnam qui pourrait se gouverner lui-même et réaliser son unité, si les Cochinchinois y consentent.

C'est l'abandon implicite de la « Fédération Indochinoise » dont Thierry d'Argenlieu avait fait le pivot de sa politique. Comme il ne propose pas franchement l'indépendance, ce discours n'a aucune chance de convaincre Ho Chi Minh. Mais il oriente la politique française vers la restauration de l'empereur Bao Dai.

Bien qu'édulcoré, ce discours rend furieux les conservateurs français : le ministre Georges Bidault, le général Jean-Etienne Valluy et le général Raoul Salan (commandant les Troupes d'Indochine du Nord depuis le 29 octobre 1945) expriment publiquement leur désaccord.

Mais ce discours provoque la réaction positive espérée : L'ex-empereur d'Annam Bao Dai, résidant à Hong-Kong, sort de sa réserve **le 18 septembre** et invite « les nationalistes authentiques » à se rassembler autour de lui pour l'aider à obtenir la paix.

Bao Dai avait été contraint d'abdiquer le 25 août 1945 en faveur du Vietminh. La RDVN l'avait nommé « conseiller suprême » du gouvernement vietminh. Il était parti en Chine en mars 1946, puis à Hong-Kong en avril 1946.

Le 1^{er} octobre 1947 :

Le général Nguyen Van Xuân est nommé chef du gouvernement de la République Autonome de Cochinchine. La France ne pouvant désormais soutenir un séparatisme cochinchinois, il intitule cet état « République du Sud-Vietnam ».

Dans les premiers jours d'octobre, le gouvernement Ramadier lâche la bride au général Valluy et approuve le déclenchement de l'offensive « Léa », au nord de Hanoï. Cette offensive, menée par le général Salan, donnera des résultats militaires mitigés.

Comme opération de propagande, elle a été marquée par un fiasco stupéfiant : Le 7 octobre, le général Salan, à bord d'un avion amphibie Catalina de l'Aéronavale, reçoit des messages radio l'informant que l'opération qu'il a lancée pour capturer Ho Chi Minh à Bac Kan a réussi ce même jour à 11h10. Sans chercher à vérifier cette information conformément à la procédure réglementaire, il la transmet à Émile Bollaert qui, sceptique, lui ordonne de garder cette information secrète. L'amiral Battet, envoyé d'urgence à Hanoï pour prendre livraison d'Ho Chi Minh, constate le 8 octobre en fin de matinée que le message de Salan était fondé sur des renseignements fantaisistes.

Une longue enquête menée par un lieutenant de vaisseau, officier de sécurité navale, désigné par l'amiral Battet, se heurtera à la mauvaise volonté de l'État-major et ne trouvera pas de conclusion. L'officier marinier radio du Catalina est d'abord suspecté, mais aucune faute ne peut lui être reprochée. Par contre, un doute subsiste sur l'identité réelle de l'émetteur des messages fantaisistes, situé au sol. L'hypothèse la plus plausible serait une manœuvre d'intoxication menée par le Vietminh et parfaitement réussie !

Le 24 novembre 1947 :

Robert Schuman est nommé Président du Conseil. Paul Coste-Floret, très hostile à Ho Chi Minh, remplace Marius Moutet au ministère de la France d'Outre-Mer.

Émile Bollaert songe à présenter sa démission, mais Robert Schuman lui demande de rester et l'assure de son entière confiance.



Au Tonkin, avec l'amiral Battet

Les 6 et 7 décembre 1947 :

Émile Bollaert rencontre Bao Daï en baie d'Along et signe avec lui un accord fixant les grandes lignes d'un traité franco-vietnamien. Bao Daï manifeste sa première réticence en ne signant pas de son nom d'empereur, mais de son nom de simple citoyen Vinh Tuy.

Cet accord comprend deux documents : une convention qui énonce les principes généraux de l'accord et un protocole qui en précise les modalités d'application. Ce dernier document est par nature restrictif. Dès son retour à Hong-Kong, devant la réprobation de son entourage, Bao Daï regrette d'avoir signé ce protocole.

Le 20 décembre 1947, Émile Bollaert part à Paris.

Le 23 décembre 1947 :

Le gouvernement Schuman donne plein mandat à Émile Bollaert pour poursuivre toutes négociations et actions pour rétablir la paix, en dehors du gouvernement d'Ho Chi Minh.

Après de nombreuses consultations, Bao Daï cherche à faire marche arrière et le **26 décembre**, sur l'invitation de Georges Bidault, il quitte Hong-Kong pour Londres et Genève. Au président Robert Schuman, il déclare « être venu à titre personnel pour s'informer de la position du gouvernement français dont il attend de nouvelles propositions »

Le 29 décembre 1947 :

Dans une conférence de presse à Saïgon, le général Nguyen Van Xuân dévoile les intentions de Bao Daï en disant qu'il n'est pas question que Sa Majesté traite avec la France.

Émile Bollaert se rend à Genève où il rencontre cinq fois Bao Daï **du 7 au 13 janvier 1948**.

Bao Daï déclare n'être pas lié par le protocole du 7 décembre. Émile Bollaert répond qu'aucun point de ce protocole ne peut être remis en question. Ces entretiens restent donc sans résultat.

Le 10 février 1948 :

Le général Jean-Etienne Valluy est nommé inspecteur des forces terrestres d'Outre-Mer et rentre aussitôt à Paris.

Bien plus tard, le 9 mai 1960, il sera élevé à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Après un intérim de deux mois (février – avril) effectué par le général Raoul Salan, le général Roger Blaizot (général de corps d'armée depuis 1943) est nommé Commandant en Chef en avril 1948.

Le général Salan n'est pas maintenu à ce poste en raison de sa faible ancienneté : général de division depuis le 1^{er} septembre 1947. Il rentre en métropole le 30 juillet 1948.

Début février, Bao Daï s'installe à Cannes et de temps à autre va à Paris où il rencontre des ministres et d'autres personnalités. Émile Bollaert proteste contre ces intrigues menées dans son dos, et le 21 février, le Conseil des Ministres lui renouvelle sa confiance.

Le 14 mars 1948 : Bao Daï regagne Hong-Kong.

En mars, Émile Bollaert est la cible d'une tentative d'attentat à Nha Trang, Annam.

Le 26 mars 1948 :

Bao Daï propose la formation d'un « gouvernement central provisoire » qui assumerait la transition et participerait aux ultimes négociations avant l'indépendance.

Le 3 mai 1948 :

Émile Bollaert accepte l'idée d'un tel gouvernement provisoire, à condition qu'il soit reconnu par Bao Daï et que la déclaration signée par ce gouvernement soit contresignée par Bao Daï.

Le 20 mai 1948 :

Après discussions avec Bao Daï et les notables cochinchinois, le général Nguyen Van Xuân crée ce gouvernement central provisoire dont la mission est de liquider le séparatisme cochinchinois et d'obtenir le transfert des services (finances, police, justice, etc...) concrétisant l'autonomie du Vietnam. Tandis qu'à Saïgon, Tran Van Huu succède au général Nguyen Van Xuân comme chef du gouvernement du Sud-Vietnam.

Le 21 mai 1948 :

Émile Bollaert écrit au préfet Roger Génébrier, qui lui a succédé à la présidence de l'Association du Corps Préfectoral :

« Cette tâche, je m'efforce de la remplir avec persévérance, avec ténacité : Je n'oublie pas qu'en défendant les intérêts de la France, je porte aussi le drapeau de notre Corps. Je veux qu'il en sorte glorieusement. Mais que de difficultés ! Que d'obstacles dont certains hélas me sont dressés par ceux-là mêmes qui devraient le plus chercher à les aplanir. Ah ! Que l'esprit partisan a fait de ravages en France ! Où est le temps où notre vieux parti se sacrifiait à l'intérêt général plutôt que de le trahir.

E.Bollaert »

Dans cette lettre, il dénonce la trahison d'un parti politique (le MRP), mais il n'a jamais prononcé en public cette accusation, ne voulant pas provoquer une dangereuse polémique.

Le 5 juin 1948 :

En baie d'Along, le général Nguyen Van Xuân signe avec Émile Bollaert, en présence de Bao Daï qui contresigne, une déclaration par laquelle la France reconnaît l'indépendance du Vietnam, auquel « il appartient de réaliser son unité ». Le Vietnam adhère à l'Union Française, où il est un état associé à la France, cette association étant la seule limite à son indépendance. Cette déclaration est accompagnée d'un protocole ressemblant point par point à celui du 7 décembre 1947. Le soir même, Bao Daï part pour la France.



Le 5 juin 1948, Bao Dai, Émile Bollaert, Nguyen Van Xuân et Tran Van Huu à bord du Duguay-Trouin



Le 5 juin 1948, Émile Bollaert et Bao Dai

La situation n'est pas réglée pour autant, car les deux parties cherchent à se rétracter :

- du côté français, le ministre Coste-Floret déclare le **8 juin** que les accords signés en baie d'Along n'impliquait pas la reconnaissance par la France de l'union des trois Ky (Tonkin, Annam, Cochinchine).

- du côté vietnamien, Bao Daï adresse le **11 juillet** à Émile Bollaert une lettre qu'il confirme lors de deux entretiens, le 25 août à Saint-Germain et le 17 octobre à Paris, précisant qu'il refuse de revenir au Vietnam tant que le régime colonial de la Cochinchine n'est pas supprimé et qu'il n'obtient pas de garanties suffisantes sur l'indépendance du Vietnam.

Le 19 juillet 1948 :

Le gouvernement de Robert Schuman démissionne, suite au vote d'un amendement socialiste restreignant les crédits militaires.

Le gouvernement d'André Marie, mis en place le 25 juillet, fait approuver par l'Assemblée le 19 août 1948 la politique du haut-commissaire par :

- 347 voix pour,
- 183 voix contre (communistes),
- le Parti Républicain de la Liberté s'abstenant.

Ce gouvernement confirme solennellement le même jour son adhésion aux accords de la baie d'Along. Mais il démissionne le **27 août**.

Le 11 septembre 1948 :

Le gouvernement d'Henri Queuille, radical-socialiste, lui succède.

Paul Coste-Floret est ministre de la France d'Outre-Mer et Paul Ramadier ministre de la Défense. Pendant tout ce temps, les transferts de souveraineté attendus par le gouvernement provisoire de Nguyen Van Xuân ne sont pas effectués. Le Vietminh, prenant acte de cette absence de transferts de souveraineté, dénonce cette « duperie » et intensifie avec succès sa propagande politique.

Le 19 octobre 1948 :

Émile Bollaert, constatant que ses propositions de paix ne sont soutenues ni d'un côté ni de l'autre et qu'il se trouve engagé dans une mission impossible, se résout, la mort dans l'âme, à ne pas demander le renouvellement de son mandat.

Un collaborateur d'Émile Bollaert écrira plus tard dans ses mémoires qu'Émile Bollaert aurait dû démissionner deux mois plus tôt. En fait, il avait pris fin août la décision de partir en octobre. Léon Pignon, Commissaire de la République au Cambodge, lui succède le 21 octobre 1948 jusqu'au 17 décembre 1950.

Novembre 1948 :

Émile Bollaert est nommé Gouverneur Général honoraire de la France d'Outre-Mer.

Début janvier 1949 :

Bao Dai engage une nouvelle négociation avec le gouvernement d'*Henri Queuille* qui accepte cette fois d'importantes concessions.

Tandis que le Parti Communiste, faisant son auto-critique dans une campagne de pétitions et de manifestations, réclame des négociations avec *Ho Chi Minh*.

Le 8 mars 1949 :

le Président *Vincent Auriol* et *Bao Dai*, chef de l'État du Vietnam, signent à Paris un accord qui se réfère à l'accord du 5 juin 1948. .

Le 10 avril 1949 :

Bao Dai ayant répété qu'il ne rentrerait pas au Vietnam tant que la Cochinchine en serait séparée, la France organise à la hâte un simulacre d'élection d'une Assemblée Territoriale Cochinchinoise qui se déclare favorable à une union avec le Vietnam.

Le 27 avril 1949 :

Bao Dai s'installe à Dalat et le 1^o juillet 1949 constitue solennellement l'État du Vietnam à qui la France transfère le 30 décembre 1949 ses pouvoirs souverains.

Le 19 juillet 1949 :

Le royaume du Laos devient un état indépendant dans le cadre de l'Union Française, le roi *Sisavang Vong* régnera jusqu'en 1959.

Le 26 janvier 1950 :

l'Assemblée émet un vote favorable (396 voix contre 193) à la ratification des accords du 8 mars 1949. Cependant, le Vietminh ne dépose pas les armes et la guerre continue.

Les 23 et 27 octobre 1953 :

Après un débat interminable et tumultueux, l'Assemblée Nationale, sur proposition de M. *René Kuehn*, député RPF, votée par 315 voix pour et 257 voix contre, invite le Gouvernement de M. *Joseph Laniel* à définir et à appliquer une politique tendant notamment :

- a) A développer les forces armées des États associés pour relayer progressivement l'effort militaire français ;
- b) A tout mettre en œuvre pour aboutir, par la négociation, à la pacification générale de l'Asie ;
- c) A assurer sur le plan international un juste équilibre des efforts et des sacrifices des nations libres sur les différents points du globe où doit s'exercer leur solidarité.

Et insiste auprès du Gouvernement pour que la défense et l'indépendance des États associés se réalisent dans le cadre de l'Union française.

Le 9 novembre 1953 :

Le royaume du Cambodge devient un état indépendant, le roi *Norodom Sihanouk* sera renversé en 1970 par les Khmers Rouges.

Le 7 mai 1954 :

L'armée française est battue à Diên Biên Phu, un ancien aérodrome aménagé dans une cuvette par les Japonais lors de leur occupation du Tonkin de 1941 à 1945.

Le 16 juin 1954 :

Pour complaire aux États-Unis, *Bao Dai* nomme premier ministre *Ngô Dinh Diem* qui fut, en 1933 pendant quatre mois, son ministre de l'Intérieur.

Les 20 et 21 juillet 1954 :

A Genève, le Président du Conseil *Pierre Mendès-France* parvient à un accord sur le cessez-le-feu et sur la partition du Vietnam de part et d'autre du 17^o parallèle qui passe à 60 kilomètres au nord de Hué, l'ancienne capitale de l'Annam.

Le 23 octobre 1955 :

Après un référendum douteux, *Ngô Dinh Diem* dépose *Bao Dai*.

Le 28 avril 1956 :

Les dernières troupes françaises quittent le Vietnam.

Affaires dites du Trafic des Piastres :

Depuis le 26 décembre 1945, le gouvernement maintient artificiellement le taux de change de la piastre indochinoise à un niveau élevé, à la satisfaction des militaires et des colons. Ce qui engendre un volume anormal de mouvements de capitaux, un véritable « trafic » : De nombreuses personnes et sociétés, notamment les sociétés d'import-export, achètent à l'étranger des piastres au taux de 10 F et les revendent à la Banque de France au taux officiel de 17 F.

La piastre ne sera dévaluée que le 11 mai 1953.

Indépendamment de ceci, le Vietminh émet sa propre monnaie qui a cours forcé dans les territoires qu'il occupe. La Direction de la Sûreté indochinoise revend discrètement à l'étranger toutes les piastres vietminh saisies par l'armée ou les douanes, afin de déprécier cette monnaie et de diminuer la capacité d'achat du Vietminh.

Le 15 juin 1948, le commissaire de la Sûreté attaché au consulat de France à Hong-Kong a pris l'initiative de profiter du passage à Hong-Kong de l'avion du Haut-Commissaire (un jour que le Haut-Commissaire n'a pas besoin de son avion, l'équipage est venu à Hong-Kong chercher des pièces de rechange) pour confier au commandant de bord une valise diplomatique contenant le produit d'une vente de piastres vietminh. Curieusement, les douanes indochinoises sont informées d'un transfert de fonds occulte, dont elles ignorent (ou prétendent ignorer) le motif. Les douanes procèdent à la fouille de l'avion à son arrivée à l'aérodrome de Saïgon et saisissent la valise diplomatique.

Pierre Messmer, aussitôt alerté, convoque les directeurs des Douanes et de la Sûreté pour que l'ouverture de la valise ait lieu en leur présence dans son bureau et que soit dissipé tout malentendu. Il incite ces deux services à mettre en place une meilleure coordination et l'incident est clos. Toutefois, quelques années plus tard, cet incident fut ébruité, vraisemblablement par un fonctionnaire malveillant.

En 1953, le polémiste *Jacques Despuech* publie un livre où il relate cette affaire en lui donnant une interprétation diffamatoire, accusant *Émile Bollaert* et sa fille *Jacqueline* de trafics illicites.

Émile Bollaert lui intente un procès en diffamation et gagne (17^e Chambre Tribunal Correctionnel de la Seine, 30 novembre 1953, et 11^e Chambre Cour d'Appel de Paris, 15 juin 1954).

Références :

Le livre « **Histoire du Viêt-Nam de 1940 à 1952** » de Philippe Devillers,
Éditions du Seuil, 1952

Le livre « **Histoire d'une paix manquée** » de Jean Sainteny,
Éditions Fayard, 1967

Le livre « **Les deux guerres du Vietnam** » de Georges Chaffard,
La table ronde de combat, 1969

L'article « **La fausse capture d'Ho Chi Minh** » de Georges Chaffard,
dans Le Nouvel Observateur du 15 septembre 1969

Le livre « **Ponts de lianes** » de Jacques Raphaël-Leygues,
Hachette, 1976

L'article de Pierre Messmer dans le numéro spécial de la revue
Administration du Ministère de l'Intérieur de juillet 1980

La communication de Jacques Gandouin le 11 février 1991
à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer en présence de Pierre Messmer

Chapitre 10 : La Compagnie Nationale du Rhône

15 avril 1949 – 13 novembre 1960 :

Président de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

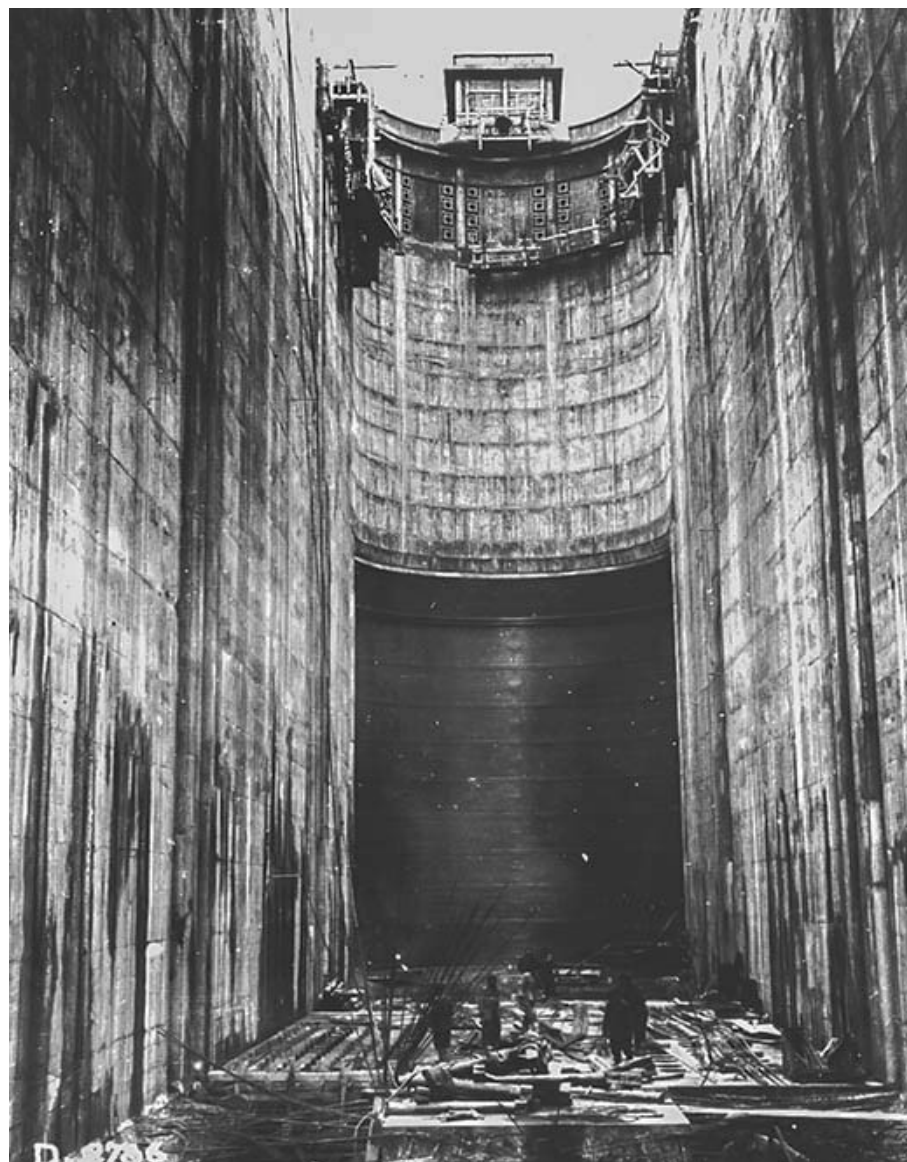
La compagnie a été créée en mai 1933 à l'initiative d'Édouard Herriot, maire de Lyon, et de Léon Perrier, député puis sénateur de l'Isère, qui en fut le premier président. La compagnie étant une entreprise nationale, son président est nommé par le gouvernement.

Le directeur général est Pierre Delattre, le directeur technique Marc Henry.

La compagnie poursuit trois buts :

- favoriser la navigation,
- produire de l'électricité,
- distribuer l'eau du fleuve.

Construction des barrages de Donzère-Mondragon (1952), Montélimar (1957), Baix-le-Logis-Neuf (1960), Beauchastel (1963) et Pierre-Bénite (1967).



Écluse de Donzère-Mondragon, porte aval
(C) Collections École Polytechnique – Fonds Albert Caquot

Le barrage de Donzère-Mondragon est le premier et le plus important de la série citée ci-dessus. Ce site avait été choisi parce que la forte pente du Rhône y était favorable à la production d'énergie et que les rapides de Pont-Saint-Esprit constituaient une forte entrave à la navigation.

L'ensemble des installations réalisées comprend les ouvrages suivants :

- un barrage de retenue comprenant 5 passes de 31,50 m et une passe de 45 m.
- un canal de dérivation de 28 km de long, 17 km pour le canal d'aménée et 11 km pour le canal de fuite. Sa largeur est de 145 m.
- une centrale de production d'énergie, baptisée centrale André Blondel, de 185 m de long, de 75 m de large et de 58 m de haut. La chute d'eau de 22 m est exploitée par 6 groupes turbine-générateur de 50 mégawatts chacun, les turbines étant du type Kaplan. Chaque groupe pèse 1200 tonnes.
- une écluse de 12 m de large, de 195 m de long, de 26 m de dénivelé et d'un tirant d'eau de 2,60 m. Ce qui la fit l'écluse la plus haute du monde, à l'époque. Cette écluse a été conçue par Albert Caquot : Chaque porte, entièrement métallique, est d'une seule pièce, de forme hémicylindrique et se déplace verticalement ; la porte aval est haute de 14,50 m. Le temps de remplissage ou de vidage est de 10 minutes.
- des ouvrages annexes : 9 ponts routiers et 2 ponts ferroviaires.

Les travaux débutèrent en 1947. C'était une tâche difficile dans un fleuve de débit moyen 1.660 m³/s et des crues atteignant 10.000 m³/s. Le chantier fut gravement perturbé en novembre 1951 par une inondation due à de fortes pluies locales.

L'emprise du chantier était de 20 km². Les terrassements atteignirent 50 millions de m³. On coula 1,1 million de m³ de béton. L'effectif moyen fut de 6.000 ouvriers travaillant 54 heures par semaine. Il fallut construire 8 cités. On déplora 81 morts.

Le coût de l'opération fut de 80 milliards d'anciens francs, soit l'équivalent de 2,4 milliards d'euros 2012, répartis comme suit :

- 4 milliards de francs, au titre du plan Marshall,
- 29 milliards de francs, de l'Etat, au titre du Fonds de Modernisation et d'Équipement,
- le reste, soit 47 milliards de francs, couvert par l'emprunt.

La centrale est mise en eau le 24 mars 1952. Le premier groupe de la centrale est mis en marche le 28 mars 1952. Le troisième groupe est mis en marche le 25 octobre 1952, faisant l'objet d'une grandiose cérémonie d'inauguration.

A la demande du Président de la République Vincent Auriol, désirant faire connaître au monde entier le redressement économique de la France, l'inauguration de Donzère-Mondragon en octobre 1952 est célébrée en grande pompe en présence des experts de la Banque Mondiale et du corps diplomatique (47 ambassadeurs dont le nonce Mgr Roncalli, futur Jean XXIII).

Le programme des festivités, qui durent quatre jours, comprend une journée dans la cité médiévale de Pérouges (avec une conférence d'Édouard Herriot sur Favre de Vaugelas, seigneur de Pérouges, et une représentation des Femmes Savantes par la Comédie Française), la visite de Vaison-la-Romaine, un dîner dans le Château des Papes à Avignon et un dîner aux Baux-de-Provence.



Au Château des Papes, Émile Bollaert parle devant Mgr Roncalli, Édouard Herriot et Vincent Auriol

La CNR a pour conseiller technique Albert Caquot, président de l'Académie des Sciences, qui fut, avec Eugène Freyssinet, l'un des deux chefs de file de la construction française pendant la première moitié du XX^e siècle. Émile Bollaert et Pierre Delattre sont en très bons termes avec lui.



Albert Caquot (c)Annales des Mines

Ce qui est d'autant plus appréciable qu'Albert Caquot a un caractère entier ; il ne peut résister au plaisir de contredire publiquement les directeurs du Ministère des Travaux Publics ou de l'EDF, même si cette polémique doit coûter à son bureau d'études la perte d'un important contrat.

Certaines de ses réactions sont surprenantes. En voici deux exemples qui m'ont été rapportés par mon père qui ne pouvait s'empêcher de rire en les évoquant :

- 1) Albert Caquot avait conçu un pont suspendu à suspentes obliques (*appelé également pont à haubans*), mais le ministère des Travaux Publics avait refusé de le réaliser. La CNR retient ce projet pour construire un pont sur la déviation de Donzère-Mondragon, toutefois pour le passage d'une route secondaire. C'est ainsi qu'est édifié en 1952 le premier pont à haubans construit en France. Lorsque le pont est achevé, Marc Henry convie Albert Caquot à assister aux essais en charge. Réponse de celui-ci : « C'est inutile ». Les essais effectués, Marc Henry rappelle Albert Caquot pour l'informer que les flèches mesurées sont parfaitement conformes aux prévisions. Réponse de ce dernier : « Cela fait vingt ans que je le sais ».

Cette conception fut largement utilisée par la suite, par exemple en 1995 pour le pont de Normandie.



Pont à haubans de Donzère-Mondragon (c) Jacques Mossot – Structurae

- 2) Pour le canal de Donzère-Mondragon, Albert Caquot avait conçu un revêtement de berges avec des dalles en béton, prévu pour les crues centenaires du fleuve. Mais une crue exceptionnelle, d'ordre millénaire, survient et emporte les dalles. Marc Henry en informe Albert Caquot qui répond : « Heureusement ! ». Marc Henry croit avoir mal compris et dit : « Pardon ? ». Albert Caquot confirme : « *Heureusement que ces dalles ont été emportées, sinon cela aurait démontré que nous étions surabondants* ». Les dalles seront reposées à l'identique.

Émile Bollaert regrette de ne pas rendre le Rhône navigable de Lyon au lac de Genève, réalisant ainsi la liaison du Rhône au Rhin. Le projet est techniquement possible, mais ne voit pas le jour, faute d'un accord financier franco-suisse et sera *définitivement abandonné* en 1997.

14 novembre 1960 :

Président honoraire de la Compagnie Nationale du Rhône.

1960 – 1978 :

Se consacre à de nombreuses associations à caractère artistique, culturel, diplomatique (pour le rayonnement culturel de la France à l'étranger) ou social.

Leur liste est donnée ci-après.

Chapitre 11 : Activités annexes

Président de l'Association du Corps Préfectoral et des Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur (17 mars 1946 – 1952).

Président de la Ligue Urbaine et Rurale (1947 – 1972), *successeur de Paul Claudel*.

Président du Comité de Défense et de Conservation du Vieux Pérouges (1950 – 1978).

Président de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie (1951 – 1976).

Président de l'Union des Associations des anciens élèves des lycées et collèges (1952 – 1964).

Président de l'Association Olga Spitzer (*ancien Service social d'aide à l'enfance en danger moral*) (1955 – 1976).

Vice-Président (1952), puis Président (1957 – 1974) de la Mission Laïque Française (*lycées français à l'étranger*), succédant à Édouard Herriot.

A contribué à l'établissement des lycées de Beyrouth (inauguré le 24 avril 1961) et d'Addis-Abeba (inauguré le 13 octobre 1964).



A Addis-Abeba, avec le Négus, l'Empereur Haïlé Sélassié (c)mlfmonde/DR



A Addis-Abeba, avec le Négus, l'Empereur Haïlé Sélassié (c)mlfmonde/DR

Président du Comité Français des Expositions et Conventions (1971 – 1977).

Président du comité de direction du Salon des Arts Ménagers.

Président-Fondateur du Cercle Édouard Herriot.

Président de l'association « Le Demi-Siècle ».

Président de l'association « Les Rosati ».

Président d'honneur de l'Amicale Dora-Ellrich.

Vice-Président de l'Union Centrale des Arts Décoratifs (1962 – 1972).

Président de la Commission de l'Enseignement (1962 – 1971).

Membre du Conseil supérieur (1972 – ?).

Vice-Président du Cercle Républicain.

Vice-Président du Groupe Paris-Lyon.

Vice-Président de la Société de Géographie Économique.

Directeur de l'Académie Septentrionale (1949 – 1952).

Membre du Conseil de l'Ordre du Mérite Civil du Ministère de l'Intérieur (1961-1963).

Cet ordre a été remplacé en 1963 par l'Ordre National du Mérite.

Membre du comité directeur du Parti Radical (1946 – ?).

Président administratif du Rassemblement des Gauches Républicaines (1946 – ?).

Membre associé de l'Académie d'Architecture.

Membre correspondant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Lyon (1946 – 1978).

Membre du conseil de la Fondation Ravel.

Membre de la « Betterave » (enfants du Nord et du Pas-de-Calais).

Administrateur (1946 – 1974) puis Vice-Président (1974 – 1978) des Forges de Strasbourg qui fusionneront en 1985 avec la Compagnie industrielle et financière de Pompey.

Administrateur de Strafor-Maroc, filiale marocaine des Forges de Strasbourg.

Administrateur de la Compagnie industrielle et financière de Pompey.

Administrateur de la Compagnie industrielle et financière de participations (Penhoët) qui en 1955, par fusion avec les Ateliers et Chantiers de la Loire, deviendra les Chantiers de l'Atlantique.

Administrateur de la Banque Occidentale pour l'Industrie et le Commerce qui, en 1981, fusionnera avec la SdBO, une filiale douteuse du Crédit Lyonnais.

Administrateur (1947 – 1970) de la SA Rhône-Poulenc qui, en 1998-1999, deviendra Rhodia pour sa branche chimique et Aventis pour sa branche pharmaceutique.

Publications :

- Sur la voie de l'Union Française, 1948
- Guerre et Paix en Indochine, Éditions Paris-Reportages, 1950

Chapitre 12 : Décorations

Croix de Guerre 14-18. (5 citations : 1 corps d'armée, 2 division, 1 brigade, 1 bataillon)

Croix de Guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures avec palme le 24 novembre 1948.

Légion d'Honneur :

– Chevalier à titre militaire le 24 mars 1923. (JO du 30/4/23 p. 3154)

– Officier au titre des Affaires Étrangères le 31 juillet 1932. (JO du 2/8/32)

– Commandeur au titre de la Présidence du Conseil le 18 janvier 1946. (JO du 9/2/46)

Cravate de commandeur remise à Strasbourg par le général de Gaulle

– Grand-Officier à titre militaire le 24 novembre 1948. (JO du 25/11/48)

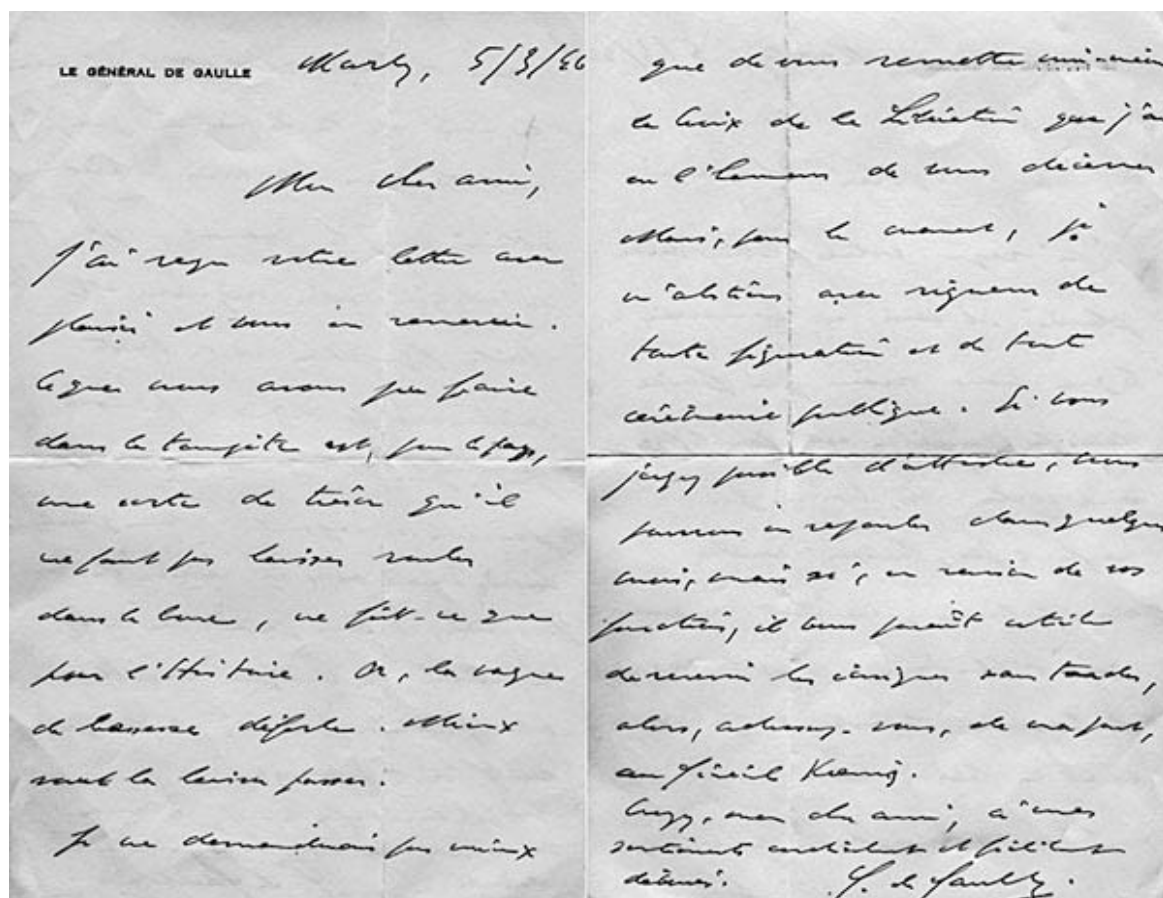
– Grand-Croix à titre militaire le 21 mars 1961, pour valoir au 1^o avril 1960. (JO du 26/3/61 p.3034)



A l'Elysée, le 17 juin 1961, le général de Gaulle remet la Grand-Croix de la Légion d'Honneur à Émile Bollaert en présence de Pierre Messmer et Gaston Monnerville.

Croix des Compagnons de la Libération le 16 octobre 1945.

Émile Bollaert avait demandé au général de Gaulle de la lui remettre. Voici la réponse du Général en date du 5 mars 1946 :



« LE GENERAL DE GAULLE Marly, 5/3/46

Mon cher ami,

J'ai reçu votre lettre avec plaisir et vous en remercie. Ce que nous avons pu faire dans la tempête est, pour le pays, une sorte de trésor qu'il ne faut pas laisser rouler dans la boue, ne fût-ce que pour l'Histoire. Or, la vague de bassesse déferle. Mieux vaut la laisser passer.

Je ne demanderais pas mieux que de vous remettre la Croix de la Libération que j'ai eu l'honneur de vous décerner. Mais, pour le moment, je m'abstiens avec rigueur de toute figuration et de toute cérémonie publique. Si vous jugez possible d'attendre, nous pourrions en reparler dans quelques mois, mais si, en raison de vos fonctions, il vous paraît utile de recevoir les insignes sans tarder, alors, adressez-vous, de ma part, au général Koenig.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments cordialement et fidèlement dévoués,

C. de Gaulle »

Médaille de la Résistance avec rosette le 31 mars 1947.

Médaille commémorative des Services Volontaires dans la France Libre le 28 août 1947.

Croix du Combattant Volontaire de la Résistance le 26 juin 1952.

Médaille des Déportés de la Résistance.

Commandeur de l'Ordre des Arts & Lettres en novembre 1960.

Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques.

Officier du Mérite Agricole.

Médaille d'Or du Ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales
(pour services rendus aux Œuvres de Prévoyance Sociale).

Médaille de l'Éducation Surveillée le 27 octobre 1964.

Médaille d'Or du Ministère de l'Intérieur.

Grande Médaille de Vermeil de la Ville de Paris le 14 janvier 1976.



Bernard Lafay, président du conseil de Paris et Jean Taulelle, Préfet de Paris remettent cette médaille

Etranger :

Grand Cordon du Ouissam-Alaouite (Maroc) le 21 juin 1945.

Grand Cordon du Nichan-Iftikar (Tunisie) en 1945.

Grand Cordon de l'Ordre Royal du Cambodge en 1947.

Grand Cordon du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc (Laos) en 1947.

Commandeur de l'Ordre du Cèdre (Liban) le 24 avril 1961.

Émile Bollaert avait également reçu :

- la Croix de la Liberté du Roi Haakon (Norvège),
- la Croix de Pologne,

mais les ambassades respectives consultées ont déclaré que leurs gouvernements n'avaient pu récupérer la totalité des archives de cette période troublée 1939-1945 et qu'elles ne pouvaient ni infirmer, ni confirmer la remise de ces décorations.

Chapitre 13 : Épilogue

18 mai 1978 :

Décès à Paris.

23 mai 1978 :

Hommage solennel du Gouvernement, représenté par le ministre de la Défense Yvon Bourges, et du président du Sénat Alain Poher aux Invalides.

Oraison du Père Michel Riquet.

Étaient présents : les anciens premiers ministres Michel Debré, Pierre Messmer, René Pléven et Jacques Chaban-Delmas ainsi que Gilbert Grandval, ancien haut-commissaire au Maroc et ancien ministre.

Enterrement au cimetière du Montparnasse à Paris.

Son épouse Flora Bollaert décède à Paris le 26 février 1979.

Ils laissent quatre enfants :

Paulette

née le 14 juillet 1920 à Saint-Etienne (Loire), mariée le 28 décembre 1946 à Roger Kadouch, proviseur, *ancien volontaire de la 2^e DB (Paris, Alsace, Allemagne)*; veuve le 12 janvier 1992, décédée le 27 novembre 1998.

Cinq enfants : Michel (1947), Muriel (1948), Catherine (1951), Laurent (1954), Thierry (1965-2016).

A participé à un mouvement de résistance (confection de faux papiers d'identité).

Roland

né le 22 septembre 1922 à Arcis-sur-Aube (Aube), ingénieur thermicien, marié le 4 juillet 1953 à Nelly Vanderlinden, décédé le 30 août 2010.

Trois fils : Philippe (1958), Eric (1961), Christian (1963).

S'est évadé de France en 1943 pour regagner le Maroc, via l'Espagne.

A combattu en Italie et en France dans le 4^e régiment de spahis marocains.

Jacqueline

née le 7 août 1927 à Dinard (Ille et Vilaine), filleule d'Édouard Herriot, mariée le 20 décembre 1948 à Albert Guénard, capitaine de l'Armée de l'Air ; veuve en mars 1956, puis remariée le 26 juillet 1967 au vicomte Fernand Dauger, exploitant agricole. Décédée le 27 juin 2002.

Un fils de son second mari : Frédéric (1968-1995).

A participé à la guerre d'Algérie comme convoyeuse (infirmière navigante) de l'Armée de l'Air. A pris sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel.

Alain

né le 21 mars 1931 à Epinal (Vosges), ingénieur de l'École Centrale de Paris (promo 1955), docteur-ingénieur (en 1970) de l'Académie des Sciences de Paris, marié le 14 septembre 1956 à Annick Dubois.

Quatre enfants : Gilles (1959), Christine (1960), Pascale (1961), Yann (1967).



Émile Bollaert au mariage de son fils cadet Alain en 1956



septembre 1969, réunion de famille rue Vavin, Paris 6^e

Parmi les hommages posthumes, on peut citer :

Ministère de l'Intérieur :

Publication en 1980 d'un numéro hors-série de la revue Administration entièrement consacré à l'œuvre d'Émile Bollaert. Rédacteur en chef : Jacques Gandouin.

Articles des préfets Roger Génébrier, Jacques Gandouin, Jean Taulelle, René Paira, Daniel Doustin, Bernard Cornut-Gentille, Richard Pouzet, Georges Thomé, et Jean-Daniel Herrenschmidt, vice-président de la Mission Laïque Française, du magistrat Maurice Rolland, des journalistes Henri Amoretti et Auguste Dupouy, du président du conseil général Laurent Bonnevey, du capitaine Léon Bard, des ambassadeurs Jean Daridan et Tran Van Kha, de Mme Gilberte Brossolette, du père Michel Riquet, des premiers ministres Pierre Messmer et René Pléven, président de l'association Olga-Spitzer, des écrivains Charles Ruen, Henry Malherbe et Pierre Dehaye, du conseiller d'État Xavier de Christen, et du président du Sénat Alain Poher.

Lors d'une petite cérémonie organisée le 18 mai 2022 à l'Hôtel des Invalides pour la remise par Alain Bollaert des archives d'Émile Bollaert au Musée de la Libération, la préfète Magali Charbonneau, vice-présidente de l'Association du Corps Préfectoral, a prononcé un éloge d'Émile Bollaert.

Ville de Dunkerque (Nord) :

Sur la proposition de René Cordier, directeur du Conservatoire de musique de Dunkerque et ancien élève d'Émile Georges Bollaert, la municipalité a, le 29 novembre 1958, donné le nom d'Émile Bollaert à une place carrée, à l'intersection de la rue de la Marine et de la rue du Président Wilson, à deux pas de la place Jean Bart, cœur de la cité.

Officiellement, la municipalité honorait le musicien Émile Georges Bollaert, mais il était évident qu'elle jouait sur les prénoms pour honorer du même coup le musicien et son fils Émile Édouard Bollaert, haut fonctionnaire, du vivant même de ce dernier : Les plaques mentionnent « Place Émile Bollaert » sans indication de date ni de profession.

Ville de Paris :

Une rue du 19^e arrondissement porte son nom. Son inauguration par Jean Tibéri, maire de Paris, a eu lieu le 2 décembre 1998. Sur cette rue, existe une école primaire qui porte également son nom.

Le mail voisin, situé entre la rue Émile Bollaert et le boulevard MacDonald, d'une superficie de 13.000 m² et créé en 1998 porte le nom de Mail Émile Bollaert, bien qu'il n'ait pas été officiellement baptisé.

Département du Rhône :

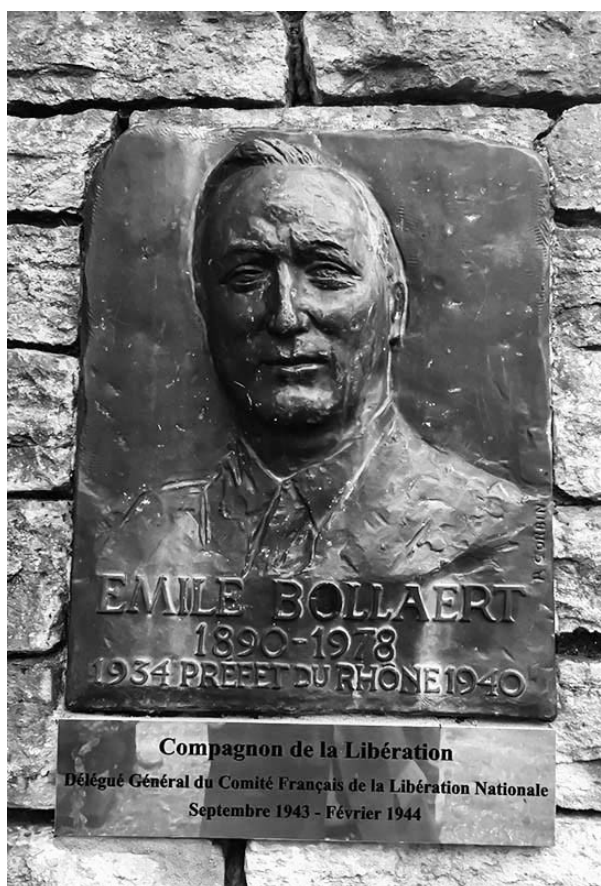
Malgré la promesse faite le 7 octobre 1940 par Laurent Bonnevey, président du conseil général du Rhône, de donner le nom d'Émile Bollaert au parc de Parilly qu'il avait créé sur la commune de Bron, il n'en a rien été. Seule l'allée principale du parc, réservée aux piétons, porte depuis le 10 novembre 1990 le nom de Boulevard Émile Bollaert. Auparavant, il avait été placé dans le parc, non loin de ce boulevard, dans le « Parc Alpestre », une stèle sculptée par Raymond Corbin et inaugurée le 19 mai 1983 par Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, en présence d'une trentaine de préfets.

Le 18 juin 2019, à l'initiative de M. Pascal Mailhos, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

et en présence de M. David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, et de M. Jean-Michel Longueval, Maire de Bron, il a été ajouté, sous cette stèle, une plaque rappelant que le préfet Émile Bollaert avait été un grand Résistant, promu Compagnon de la Libération.



M. Pascal Mailhos, Préfet Régional, M. Kimelfeld et M. Longueval, MM. Gilles et Yann Bollaert



Émile Bollaert – Compagnon de la Libération

Ville de Plogoff (Finistère) :



Une stèle, en forme de menhir, a été érigée le 8 mai 2004 sur la côte, au lieu-dit *Feunteun Aod*, en face de l'emplacement du naufrage du « Jouet des Flots ».

Ligue Urbaine et Rurale :

Parmi les très nombreux articles publiés après le décès d'Émile Bollaert en 1978, ceux de M. Xavier de Christen (*qui lui succéda en 1973 à la présidence de la Ligue Urbaine et Rurale*) décrivent fort bien le caractère d'Émile Bollaert, tout à la fois esthète, humaniste et déterminé.

Je citerai :

- l'article paru en 1980 dans la revue Administration,
- l'article paru en 1988 dans les Cahiers de la Ligue Urbaine et Rurale, et reproduit ci-dessous :

« C'est à Saïgon qu'en 1947 j'ai rencontré pour la première fois la bienveillance de son regard bleu. Ce fut en effet mon privilège que de servir à son cabinet alors qu'il était Haut-Commissaire de France en Indochine. Sans rappeler cependant le proconsul devant lequel, aux fêtes du Grand Serment sur les hauts plateaux Moï, plusieurs centaines d'éléphants venaient s'agenouiller (d'autres ont retracé ses accomplissements dans ce monde), je me bornerai à évoquer certains traits d'une riche personnalité.

Il était plus qu'un autre sensible à la beauté. En Asie, où elle se déployait dans le foisonnement des forêts, les danses hiératiques sur les parvis d'Angkor, ou les sinuosités des toitures aux tuiles vernissées, je l'ai vu s'émouvoir devant l'exubérance d'un paysage, la grâce d'un geste, les raffinements d'une civilisation.

Il était parti dans la vie pour être musicien. Il aimait en connaisseur la peinture. Lettré, il s'attachait, dans un temps qui trop souvent en fait fi, à la perfection de la forme. Préfet du Rhône, il avait deviné quelle sévère splendeur se dissimulait à Lyon sous la crasse du quartier Saint-Jean et, bien avant la loi Malraux, quel parti l'on en pouvait tirer. J'imagine combien la direction des Beaux-Arts avait comblé cette part émerveillée de lui-même dont l'engagement dans l'action n'a jamais altéré la fraîcheur. Entre tant de titres, celui de directeur honoraire des Beaux-Arts était celui auquel il se référait le plus volontiers.

L'aspect désintéressé du service public n'est sans doute pas étranger au choix qu'il en avait fait. C'est en chevalier qu'il choisissait les causes les plus généreuses, celle de l'enfance en danger par exemple. Il se donnait à elles corps et âme, médusant ses collaborateurs, qui peinaient à le suivre quoique beaucoup plus jeunes, par cette résistance physique qui l'avait sauvé des camps de la mort.

S'il aimait à s'entourer de jeunesse, c'est qu'il avait gardé l'âme sans rides, jusqu'à cette nuit où il s'est éteint, sans passer par la maladie, illustrant le mot de Saint-Simon : « Il est mort tout en vie. »

Épris d'art et débordant comme il l'était de générosité, cette vertu cornélienne, on ne s'étonne pas que, pendant plus d'un quart de siècle, il se soit dévoué, en lui apportant l'éclat de son prestige, à notre cause qui est celle de la beauté. »

La Télévision (seule référence négative) :

Depuis avril 2013, mesdames Mona Ozouf, historienne, et Sylvie Pierre-Brossolette, petite-fille de Pierre Brossolette et membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, ont mené une intense campagne de presse dans le but d'obtenir le transfert des restes de Pierre Brossolette au Panthéon.

Dès son début, cette campagne de presse a rencontré une certaine opposition puisque, dans un article véhément publié le 31 mai 2013 dans *Le Monde*, le journaliste Pierre Péan a déclaré que ce transfert serait un affront à la mémoire de Jean Moulin.

En réponse, madame Coline Serreau a réalisé en 2015 un téléfilm « Pierre Brossolette ou les passagers de la lune ».

Dans ce téléfilm, de Gaulle était un monarque autoritaire, entouré de courtisans, qui méconnaissait la situation de la France occupée, car il se fiait aux rapports de Jean Moulin qui ne comprenait rien ni au présent ni à l'avenir de la Résistance. Émile Bollaert était un vieil imbécile et Winston Churchill un fourbe. Seul, Pierre Brossolette détenait la Vérité et était le Prophète dont la France a été prématurément privée.

Dans la présentation de la rediffusion de ce téléfilm, *Télérama* écrit dans son n° 3452 du 12 mars 2016 : « Pierre Brossolette mérite mieux que cette hagiographie maladroite ».

Il faut souligner que cette campagne de dénigrement est en totale contradiction avec les nombreux témoignages antérieurs de madame Gilberte Brossolette, veuve de Pierre Brossolette.

Après le téléfilm de Coline Serreau, ont été publiés plusieurs téléfilms, à l'instigation de Mona Ozouf, où le rôle d'Émile Bollaert est progressivement minimisé, jusqu'à être totalement ignoré.

Curieusement, dans la déclaration du président Hollande en hommage à Pierre Brossolette le 27 mai 2015, le nom d'Émile Bollaert n'a pas été prononcé. A cette époque, la Délégation aux Commémorations Nationales était rattachée aux Archives de France et était dirigée par M. Philippe Richard. Dans son équipe figurait M. Charles-Louis Foulon, historien, dont les analyses étaient proches de celles de Mme Mona Ozouf.

La Radio :

1) En 1964, dans une série d'entretiens « 1940-1944 La Résistance, témoignages et documents pour servir l'Histoire », Stanislas Fumet et Francis Crémieux publient sur France Culture une interview d'Émile Bollaert sur l'arrestation et la mort de Pierre Brossolette. Cette interview n'est pas datée.

Il est curieux de constater que cette interview reprend, presque mot par mot, le texte d'un projet de discours de 1947.

Cette émission a été rediffusée le 7 mai 2021 par Philippe Garbit sur France Culture dans l'épisode 5 des « Nuits de la Résistance – Épisode 5 : Géographie de la résistance : Quand Émile Bollaert racontait son arrestation en Bretagne aux côtés de Pierre Brossolette (1964) ».

Mais, dans la présentation de cette rediffusion du 7 mai 2021, Philippe Garbit commet une erreur grossière. Il dit que :

« S'étaient embarqués sur le Jouet des Flots :
– Pierre Brossolette qui était chargé d'une importante mission par le général de Gaulle,
– et Émile Bollaert qui l'accompagnait. »

alors que c'était l'inverse !

2) Dans une chronique de France3-Régions, en date du 20 juin 2020, le journaliste Gonzague Vandamme déplorait que deux grandes figures du tout début de la Résistance aient été injustement oubliées : Le général Charles Delestraint et Émile Bollaert.

Le Sénat :

Au décès d'Émile Bollaert, c'est le Président du Sénat, M. Alain Poher, et non le Gouvernement, qui a organisé le 23 mai 1978 le service funèbre aux Invalides.

Le 17 octobre 1983, dans le palais du Luxembourg, lors d'une remise de décoration à Alain Bollaert, Gaston Monnerville, ancien président du Sénat a déclaré, en présence d'Alain Poher, président du Sénat en exercice :

« Esprit généreux et fraternel, démocrate de pensée et d'action, figure exemplaire, Émile Bollaert s'est appliqué, dans les fonctions par lui occupées, en face de toutes les responsabilités qui lui incombaient et chacun sait qu'elles furent lourdes et primordiales, à faire prévaloir en toutes circonstances son idéal d'humanisme et de liberté.

Il était nourri de culture gréco-latine, à l'instar de son ami et maître à penser, Édouard Herriot, cet autre prince des lettres. Son affabilité sans apprêt, sa courtoisie innée, la finesse de ses jugements et de ses propos n'excluaient nullement cependant la fermeté, le sang-froid, la résolution.

En face de l'inquiétante montée du totalitarisme, il fut de ceux qui, sans faiblesse comme sans inutile forfanterie, demeurèrent attachés de toutes leurs forces aux valeurs morales de la démocratie. Il fut de ceux qui estimaient que la solidarité des hommes libres est une nécessité impérieuse.

Il fut des nôtres, au Conseil de la République où il était heureux de contribuer par son immense expérience, par sa culture, par son altruisme à la mise en place d'une assemblée parlementaire où il retrouvait à la fois la libre expression des convictions civiques et républicaines qui étaient les siennes et le respect de l'opinion d'autrui, une volonté commune de redressement d'une patrie meurtrie dont il avait connu le martyr dans sa propre chair et dans les entreprises d'humiliation de l'esprit. Une assemblée où il retrouvait une volonté de compréhension mutuelle et cette règle d'or qui fut celle de toute sa vie : Le débat démocratique doit être un débat d'idées.

Chacun de nous garde en mémoire le discours prononcé par Monsieur le Président du Sénat dans la cour des Invalides lors des obsèques exceptionnelles que le gouvernement réserva à Émile Bollaert.

Avec l'autorité incontestée qui s'attache à votre personne, Monsieur le Président, vos fonctions éminentes que vous détenez depuis de longues années, et aussi une émotion dont la chaleur n'a pas manqué de troubler les assistants, vous avez évoqué la vie, l'action, les mérites d'Émile Bollaert et les éminents services qu'il a rendus à notre pays. Ce n'est certes pas l'heure de les énumérer à nouveau. Mais qu'il me soit permis de rappeler un passage de votre hommage qui, à mon sentiment, condense admirablement les vertus essentielles de cet être digne d'admiration :

"Dans sa simplicité affable et naturelle, sous l'évident libéralisme qui émanait de toute sa personne, l'observateur attentif percevait la ténacité secrète, l'espérance obstinée et résolue comme une lame d'acier dur qui parfois scintillait dans l'éclat bleuté de son regard. Cette forteresse intérieure, cette indestructible dignité d'homme libre le sauvèrent aux jours de Dora et de Bergen-Belsen lorsqu'il toucha le fond de la misère et de la barbarie." »

Bien plus tard, le 18 mai 2022, une petite cérémonie a été organisée à l'occasion de la remise, par Alain Bollaert au Musée de la Libération, des originaux de la correspondance entre Émile Bollaert et André Philip à Londres dans les années 1942-1943.

M. Gérard Larcher, Président du Sénat, a écrit qu'il regrettait de ne pouvoir participer personnellement à cette cérémonie, mais qu'il avait demandé à Mme Pascale Gruny, Vice-Présidente du Sénat, de communiquer le message suivant :

« Cher Monsieur,

Votre initiative nous offre l'occasion de nous remémorer non seulement une personne mais un groupe, la cohorte magnifique des Compagnons de la Libération que le général de Gaulle avait tenu à distinguer d'une façon particulière pour leur engagement au service de la France, de la France Libre.

Mes convictions gaullistes me rendent tout spécialement chère la mémoire d'Émile Bollaert et de ses compagnons.

A l'heure où un Gouvernement de rencontre avait pu, oubliant l'Honneur, livrer le pays à la servitude, ces hommes se sont levés et ont accepté de payer le prix de leur courage en une période où l'opposition au Gouvernement de fait de Vichy était synonyme d'opprobre et d'ostracisme. En témoigne le parcours d'Émile Bollaert : haut fonctionnaire, résistant et Compagnon de la Libération.

La vie d'Émile Bollaert est tout d'abord marquée par son attachement au service public et par le sens de l'État. Entré dans la carrière préfectorale en qualité d'attaché au préfet du Nord en 1913, il est notamment chef de cabinet du préfet de la Loire (1919) secrétaire général de la préfecture du Gers (1921), sous-préfet de d'Arcis-sur-Aube (1922), préfet de la Haute-Marne (1929), préfet des Vosges (1931), directeur général des Beaux-Arts (1932) et enfin nommé préfet du Rhône, la ville d'Édouard Herriot dont il est un proche (1934).

C'est un homme qui connaît la France d'en haut comme celle d'en bas. Préfet du Rhône, il s'oppose, en juillet 1940, au commandement militaire allemand de Lyon. Refusant de prêter serment au maréchal Pétain, il est révoqué par le gouvernement de Vichy et revient à Paris où il devient courtier en assurances pour subsister ; dans cette France à genoux, Bollaert montre toute sa mesure.

Entré en rapport avec le général de Gaulle, il est nommé le 1er septembre 1943 délégué général du Comité français de libération nationale et succède à Jean Moulin. Arrêté en Bretagne alors qu'il tente de quitter l'Hexagone avec Pierre Brossolette, il est déporté à Buchenwald, Dora puis Bergen-Belsen.

Revenu de déportation, il est nommé Compagnon de la Libération par décret du 16 octobre 1945. C'est précisément dans le costume rayé des déportés qu'il viendra ranimer la flamme qui brûle sous l'Arc de Triomphe après son retour.

Commissaire de la République pour l'Alsace (1945-1946), il effectue un bref passage au Conseil de la République où il est élu en décembre 1946. Il n'oubliera pas cette expérience et dira à plusieurs reprises son attachement à l'assemblée qui siège au palais du Luxembourg. Émile Bollaert est un républicain qui sait l'importance du Parlement.

Mais ses compétences lui valent d'être nommé, le 13 mars 1947, Haut-Commissaire de France en Indochine où il succède à l'amiral Thierry d'Argenlieu. Dans cette période si dure où vont débiter les guerres coloniales, il manifeste son sens de l'histoire et tente de contribuer à former « une union française vivante et libre », pour reprendre les termes qu'il utilise devant le Conseil de la République en en prenant congé.

Sa mission au cours de laquelle il envisage avec beaucoup de prescience et de lucidité les modalités d'une paix conduisant à l'indépendance ayant pris fin le 11 octobre 1948, il est nommé, le 13 mai 1949, président du conseil d'administration de la Compagnie Nationale du Rhône, fonction qu'il exercera jusqu'au 13 novembre 1960.

Du passage d'Émile Bollaert au Conseil de la République, je retiens qu'il y a été élu le 19 décembre 1946 par l'Assemblée nationale pour le Rassemblement des Gauches Républicaines, en même temps que Geoffroy de Montalembert pour le parti Républicain de la liberté, André Armengaud et Alexandre Caspary pour le Mouvement Républicain Populaire, Xavier Knecht et Léon Nicod pour le parti Communiste, outre Joseph Chatagner pour le parti Socialiste SFIO. Au cours de ce bref mandat, il intervint à trois reprises en février 1947 sur des textes destinés à améliorer la situation des élus locaux une préoccupation qui était –djà– celle de la seconde chambre du Parlement.

Les archives du Sénat conservent aujourd'hui encore, dans son dossier personnel, l'éloge funèbre prononcé par Alain Poher, Président du Sénat, aux Invalides lors de ses obsèques, les procès-verbaux de commission où il prit la parole et des documents relatifs à son élection au Conseil de la République. Enfin un dossier d'histoire lui est consacré sur le site du Sénat. Il est important de cultiver la mémoire de ces hommes qui ont su dire « NON » alors même que rien n'était assuré et qui ont préféré se tenir à leurs principes, ceux de la France républicaine luttant contre l'occupant.

Mon propos vaut dans la période que nous connaissons, alors qu'un conflit armé endeuille l'Europe et que, dans notre pays même, d'aucuns ont paru souhaiter réhabiliter sous certains aspects un régime de fait qui s'est rendu coupable de collaboration.

C'est pourquoi votre initiative est heureuse et je vous dis l'entier soutien du Sénat de la République. »

La Presse :

Ceci n'est pas un hommage posthume, c'est un article d'actualité écrit **le 23 décembre 1932** dans le journal *Le Petit Parisien* par M. G.-Th. Girard commentant la nomination d'Émile Bollaert à la Direction Générale des Beaux-Arts :

« La Présidence du Conseil annonce que M. Édouard Herriot prononcera tel dimanche, à tel endroit, un important discours politique. Remue-ménage et inquiétude chez les reporters. Le jour dit, rien ne cloche. M. Bollaert a pensé à tout. Le train roule. M. Bollaert conte une anecdote ou dit un bon mot.

Mais M. Bollaert est bien plus qu'un homme d'esprit. Voyez comme l'œil pétille derrière le verre nu de son lorgnon. Retenez cette phrase qui s'échappe de la conversation. Sous les dehors familiers d'une courtoise camaraderie, M. Bollaert abrite les dons d'une vive intelligence.

Fidèle collaborateur ; sait-on ce que représente ce cliché banal ? Chef de cabinet de M. Édouard Herriot, M. Bollaert a réglé, avec une aisance et une sûreté incomparables, les journées du Président. De la tâche écrasante de M. Herriot, il a su écarter les brouilles. Il a su accueillir les importuns, apaiser les inimitiés naissantes. A la porte du Patron, il a veillé sur son labeur, sur ses méditations, sur son repos.

Les Vosgiens vous diront que M. Bollaert a bien réussi comme préfet, à Épinal. Réussite facile, chuchoteront les profanes. Ah ! Vraiment c'est facile de passer son temps à donner à des maires de campagne, embarrassés par quelque question administrative, des conseils discrets et opportuns ! Pour vivre en confiance avec des populations promptes à vous traiter en nouveau venu, à votre arrivée dans le « pays », il faut, soyez-en sûr, une belle dose de doigté, de finesse psychologique et de sens de l'humanité.

Jeune encore et doué de pareilles qualités, M. Bollaert aurait pu prétendre à la carrière d'un grand commis de la III^e République. Le voici, on serait presque tenté d'écrire « modestement » directeur des Beaux-Arts.

M. Bollaert n'est pas seulement quelqu'un qui a des lettres et qui joue du piano. Il n'est pas seulement un vrai humaniste, un humaniste dont l'humanisme littéraire s'épanouit en humanisme moral et social, en humanisme ... humain.

Sa culture est vaste et profonde. Son savoir et son goût égalent son amour de ce qui est beau. Rien de ce qui est artistique ne lui est étranger. « La culture, c'est ce qui s'oublie » a dit un jour, à la tribune de la Chambre, M. Édouard Herriot.

C'est vrai quelquefois. Mais ce qui est vrai aussi, c'est que M. Bollaert n'a guère oublié. Il est érudit en même temps que cultivé. Son érudition est délicate et précise. Ses intimes le savaient déjà. Les autres vont en avoir le témoignage.

Et enfin (c'est si rare !) il a du cœur. Il est fidèle ! »

Ce qui est remarquable dans cet article écrit en 1932, c'est que 46 ans plus tard, en 1978, l'année de la mort d'Émile Bollaert, il n'y aura pas un mot à changer.

Émile Bollaert avait promis de suivre les préceptes de Rudyard Kipling et il a tenu parole !

Index des Noms cités

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Dates</u>	<u>Pages</u>
A				
Abetz	Otto	<i>Ambassadeur d'Allemagne</i>	1903-1958	7) 60
Alessandri	Marcel	<i>Général</i>	1895-1968	8) 78-81
Amoretti	Henri	<i>Rédacteur en chef «Progrès de Lyon»</i>	1894-1964	4) 25 13) 125
Angeli	Alexandre	<i>Préfet Vichyssois du Rhône</i>	1883-1962	7) 61-62
Armengaud	André	<i>Sénateur élu par l'Assemblée Nationale</i>	1901-1974	13) 132
Auriol	Vincent	<i>Président de la République</i>	1884-1966	7) 69 8) 93 9) 106 10) 110
B				
Bao Dai	né Vinh Tuy	<i>Empereur d'Annam</i>	1913-1997	8) 75-83 9) 97-106
Bard	Léon	<i>Capitaine de Chasseurs Alpains</i>		3) 13 13) 125
Bastid	Paul	<i>Ministre du Commerce, résistant</i>	1892-1974	7) 66
Battet	Robert	<i>Amiral</i>	1893-1950	9) 97-102
Baudoin	Paul	<i>Ministre des Affaires Étrangères</i>	1894-1964	5) 23
Bellemain	Paul	<i>Architecte départemental du Rhône</i>		4) 22
Besseige	Henri	<i>Bibliothécaire</i>		7) 56
Bidault	Georges	<i>Résistant, Président du Conseil</i>	1899-1983	5) 33-46 8) 78-92 9) 95-102
Bineau	Henri	<i>Général, chef Cabinet militaire de Pétain</i>	1873-1944	4) 23
Bingen	Jacques	<i>Résistant</i>	1908-1944	5) 32-46 7) 62
Birin (Père)	Alfred né Untereiner	<i>Religieux, résistant, déporté</i>	1906-1968	6) 50-51 54
Blaizot	Roger	<i>Général, Cdt en chef Indochine</i>	1891-1981	9) 103
Blée	dit Froment	<i>Résistant</i>		7) 66
Blocq-Mascart	Maxime	<i>Résistant</i>	1894-1965	5) 35 7) 66
Blondel	Charles	<i>Comm. de la République en Alsace</i>	1895-1975	7) 68
Blum	Léon	<i>Président du Conseil</i>	1872-1950	4) 22 8) 92-99
Bodet	Pierre-Louis	<i>Général de l'Armée de l'Air</i>	1902-1975	9) 97-98
Bollaert	Alain	<i>Docteur-Ingénieur</i>	1931	1) 5 7) 56 13) 123 131
Bollaert	Christian	<i>Électricien</i>	1963	13) 123
Bollaert	Christine	<i>Esthéticienne, épouse Beeston</i>	1960	13) 123
Bollaert	Émile Georges	<i>Musicien</i>	1862-1945	2) 7 13) 125
Bollaert	Eric	<i>Adjudant-Chef des forces spéciales</i>	1961	13) 123
Bollaert	Ernest	<i>Ingénieur</i>		2) 10
Bollaert	Gilles	<i>Professeur</i>	1959	13) 123
Bollaert	Jacqueline	<i>Officier, veuve Guénard, ép. Dauger</i>	1927-2002	7) 56 9) 107 13) 123
Bollaert	Jean	<i>Fonctionnaire</i>	1894-1985	2) 10
Bollaert	Marie	<i>épouse Bollaert</i>	1857-1950	2) 8
Bollaert	Pascale	<i>Assistante Maternelle épouse Dupont</i>	1961	13) 123
Bollaert	Paulette	<i>Bibliothécaire épouse Kadouch</i>	1920-1998	4) 23 13) 123

Bollaert	Philippe	<i>Bibliothécaire</i>	1958	13) 123
Bollaert	Roland	<i>Thermicien</i>	1922-2010	5) 27 6) 48 7) 56 13) 123
Bollaert	Yann	<i>Ingénieur</i>	1967	13) 123
Bonnevay	Laurent	<i>Président Conseil Général du Rhône</i>	1870-1957	13) 125
Bouchinet Serreulles	Claude	<i>Résistant</i>	1912-2000	5) 32-46 7) 62 66
Bourdet	Claude	<i>Écrivain, résistant, déporté</i>	1909-1996	7) 66
Bourges	Yvon	<i>Ministre de la Défense</i>	1921-2009	13) 123
Briand	Aristide	<i>Président du Conseil</i>	1862-1932	4) 18
Brossolette	Pierre dit Pedro	<i>Journaliste, résistant</i>	1903-1944	5) 31-35 44-46 7) 69 70 13) 129-131
Brossolette	Gilberte	<i>Épouse de Pierre Brossolette</i>	1905-2004	13) 125 129
Buccio	Fabienne	<i>Préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	1959	13) 126
C				
Caffery	Jefferson	<i>Ambassadeur des États-Unis</i>	1886-1974	8) 90
Caillaux	Joseph	<i>Ministre des Finances</i>	1863-1946	4) 18
Cain	Julien	<i>Bibliothécaire</i>	1887-1974	6) 48
Calmette	Albert	<i>Médecin</i>	1863-1933	3) 11 12
Calmette	Guillaume	<i>Fonctionnaire</i>		3) 12
Calot	Frantz	<i>Bibliothécaire</i>	1889-1973	2) 10
Caput	Louis	<i>Représentant SFIO en Indochine</i>	1895-1954	8) 81
Caquot	Albert	<i>Ingénieur, Prés. Académie Sciences</i>	1881-1976	10) 110-112
Caspary	Alexandre	<i>Sénateur élu par l'Assemblée Nationale</i>	1909-1979	13) 132
Cassin	René	<i>Juriste, France Libre</i>	1887-1976	5) 31
Catroux	Georges	<i>Général, gouverneur général Indochine</i>	1877-1969	8) 76
Cédile	Jean	<i>Comm. de la République Cochinchine</i>	1908-1984	9) 81
Chaban	Jacques voir Delmas	<i>Résistant, Premier Ministre</i>	1915-2000	13) 123
Chaffard	Georges	<i>Historien</i>	1928-1963	9) 108
Chandon de Briailles	Paul	<i>Comte, résistant, déporté</i>	1902-1967	6) 51
Charbin	Paul	<i>Commerçant</i>	1877-1956	4) 24 7) 61
Charbonneau	Magali	<i>Vice-Présidente Ass. Corps Préfectoral</i>	1981	13) 125
Chatagner	Joseph	<i>Sénateur élu par l'Assemblée Nationale</i>	1899-1985	13) 132
Chennault	Claire	<i>Général américain</i>	1893-1958	8) 78
Churchill	Winston	<i>Premier Ministre Britannique</i>	1874-1965	13) 129
Claudé	Paul	<i>Écrivain</i>	1868-1955	11) 115
Cloué	Georges	<i>Amiral, Ministre de la Marine</i>	1817-1889	2) 7
Clouët des Pesruches	Jean-François	<i>Commandant, résistant</i>	1918-1957	7) 66
Cohendy	Georges	<i>Maire-Adjoint de Lyon</i>	1886-1985	4) 23-24
Colson	Louis	<i>Général, ministre de la Guerre</i>	1875-1951	4) 23
Copeau	Pascal	<i>Journaliste, résistant</i>	1908-1982	4) 23
Corbin	Raymond	<i>Sculpteur</i>	1908-1982	13) 125
Cordier	René	<i>Dir. Cons. de Musique Dunkerque</i>		13) 125
Cornut-Gentille	Bernard	<i>Préfet, résistant, ministre de la FOM</i>	1909-1992	5) 27 35 7) 56 62 13) 125

Coste-Floret	Paul	<i>Ministre de la Guerre</i>	1911-1979	9) 95-101 105
Cot	Pierre	<i>Ministre de l'Air</i>	1895-1977	7) 72
Coupez		<i>Déporté</i>		7) 55
Courbet	Amédée	<i>Amiral</i>	1827-1885	2) 7 11
Courtin	René	<i>Économiste, résistant</i>	1900-1964	7) 66
Crémieux	Francis	<i>Journaliste de France-Culture</i>	1920-2004	13) 129
Crépin	Jean	<i>Colonel</i>	1908-1996	8) 80
Cussolenc		<i>Policier vichyssois du Rhône</i>		7) 62

D

Daridan	Jean dit Bachelier	<i>Diplomate, résistant</i>	1906-2002	5) 27 35 7) 62 8) 79 9) 95 13) 125
Darlan	François	<i>Amiral, Vice-président du Conseil</i>	1881-1942	8) 76
Daudet	Alphonse	<i>Écrivain</i>	1840-1897	4) 25 7) 61
Dauger	Fernand	<i>Vicomte, exploitant agricole</i>	1922-2009	13) 123
Dauger	Frédéric	<i>Informaticien</i>	1968-1995	13) 123
d'Orange	Guillaume	<i>Gouverneur des Provinces-Unies</i>	1650-1702	1) 5
de Christen	Xavier	<i>Conseiller d'État Prés. Ligue Urb. & Rur.</i>	1915-2009	9) 95 13) 125 128
de Gaulle	Charles	<i>Général</i>	1890-1970	4) 20 5) 28-46 7) 57-71 8) 77-93 12) 119 13) 129 131
de Laptow		<i>Courtier d'assurances</i>		5) 27
de Hautecloque	Philippe dit Leclerc	<i>Général</i>	1902-1949	8) 80-93 9) 96
de Hautecloque	Thérèse née de Gargan	<i>Épouse Philippe de Hautecloque</i>	1903-1996	9) 96
de Lattre de Tassigny	Jean	<i>Général</i>	1889-1952	7) 57-58
de Menthon	François	<i>Juriste, résistant</i>	1900-1984	7) 66
de Michelis		<i>Commandant, déporté</i>		6) 51
de Montalembert	Geoffroy	<i>Sénateur élu par l'Assemblée Nationale</i>	1898-1993	13) 132
de Rothschild	Baronne Henri	<i>Directrice hôpital épouse Henri de R.</i>	1872-1926	3) 14
Debeaumarché	Edmond	<i>Cadre PTT, résistant, déporté</i>	1906-1959	6) 51
Debré	Michel	<i>Résistant, Premier Ministre</i>	1912-1996	7) 66-68 13) 123
Decoux	Jean	<i>Amiral, gouverneur général Indochine</i>	1884-1963	8) 76-78
Defferre	Gaston	<i>Résistant, Ministre de l'Intérieur</i>	1910-1986	13) 125
Dehaye	Pierre	<i>Fonctionnaire, écrivain</i>	1921-2008	13) 125
Dejussieu	Pierre dit Pontcarral	<i>Résistant, déporté</i>	1898-1984	5) 35 7) 55
Delattre	Pierre	<i>Directeur Général de la CNR</i>	1894-1976	10) 109 111
Delestraint	Charles	<i>Général, résistant, fond. Armée Secrète</i>	1879-1945	13) 130
Delmas	Jacques dit Chaban	<i>Résistant, Premier Ministre</i>	1915-2000	13) 123
Despuech	Jacques	<i>Journaliste polémiste</i>	1922-2001	9) 107
Devillers	Philippe	<i>Historien</i>	1920-2016	9) 107
Dewavrin	André dit col Passy	<i>France Libre, dir BCRA</i>	1911-1998	5) 31
Dolard	Marcel	<i>Avocat</i>		4) 22
Donovan	William	<i>Général américain</i>	1883-1959	8) 79
Doustin	Daniel	<i>Adm. en Indochine, Préfet, prés. de la CNR</i>	1920-2004	13) 125
Dubois	Annick	<i>Secrétaire, épouse Bollaert</i>	1927	13) 123

Dupouy	Auguste	<i>Écrivain Revue Défense Nationale</i>	1872-1967	13) 125
E				
Ernst	Robert	<i>Maire allemand de Strasbourg</i>	1897-1980	7) 68
Espinasse	Alain	<i>Préfet du Finistère</i>	1967	13) 127
F				
Favre de Vaugelas	Claude	<i>Grammairien</i>	1585-1650	10) 110
Foulon	Charles-Louis	<i>Historien</i>	1909	13) 129
François-Marsal	Frédéric	<i>Président du Conseil</i>	1874-1958	4) 17
Frenay	Henri	<i>Résistant</i>	1905-1988	7) 72
Frey	Charles	<i>Maire de Strasbourg</i>	1888-1950	7) 57-58
Freyssinet	Eugène	<i>Ingénieur, inventeur béton précontraint</i>	1879-1962	10) 111
Friol		<i>Chef de cabinet d'Herriot</i>		4) 23
Fumet	Stanislas	<i>Journaliste de France-Culture</i>	1896-1983	13) 129
G				
Gandouin	Jacques	<i>Préfet</i>	1920-2003	9) 95 108 13) 125
Garbit	Philippe	<i>Journaliste de France-Culture</i>		13) 129
Génébrier	Roger	<i>Préfet, prés. Ass. Corps Préfectoral</i>	1901-1988	9) 103 13) 125
Georges	Pierre dit Col Fabien	<i>Résistant</i>	1919-1944	5) 35
Gerlier (Mgr)	Pierre	<i>Cardinal, archevêque de Lyon</i>	1880-1965	4) 24 7) 61
Giacobbi	Paul	<i>Sénateur de Corse, ministre</i>	1896-1951	5) 38 40
Gia Long		<i>Empereur du Vietnam</i>	1762-1820	8) 78
Ginsburger	Roger dit Pierre Villon	<i>Architecte, résistant</i>	1896-1951	7) 66
Giovoni	Arthur	<i>Résistant, maire d'Ajaccio</i>	1909-1996	5) 36 40
Girard	G.Th	<i>Journaliste du Petit Parisien</i>		13) 133
Giraud	Henri	<i>Général</i>	1879-1949	5) 32 36
Gouin	Félix	<i>Président Gouvernement Provisoire</i>	1884-1977	8) 81
Gracey	Douglas	<i>Général britannique</i>	1894-1964	8) 80
Grandval	Gilbert Hirsch-Ollendorf	<i>Résistant, ministre du Travail</i>	1901-1981	5) 35 13) 123
Gruny	Pascale	<i>Vice-Présidente du Sénat</i>	1960	13) 131
Guénard	Albert	<i>Capitaine Armée de l'Air</i>	-1956	7) 56 13) 123
H				
Haïlé Sélassié		<i>Négus, Empereur d'Éthiopie</i>	1892-1975	11) 115
Hartung	Jules	<i>Général, gouv. militaire de Lyon</i>	1876-1971	4) 23
Hassan	Moulay	<i>Prince du Maroc, futur Hassan II</i>	1929-1999	7) 56
Henry	Marc	<i>Directeur technique de la CNR</i>		10) 109-112
Herpin		<i>Déporté</i>		7) 55
Herrenschmidt	Jean-Daniel	<i>Préfet, président Mission Laïque</i>	1912-1989	13) 125
Herriot	Édouard	<i>Maire de Lyon, Président du Conseil</i>	1872-1957	4) 17-25 7) 58 10) 109-111 11) 115 13) 123 130-133
Himmler	Heinrich	<i>Chef Suprême SS</i>	1900-1945	6) 48-53
Hitler	Adolf	<i>Chef d'État Allemagne</i>	1889-1945	4) 23 6) 48
Hoang Minh Giam		<i>Ministre des Affaires Étrangères Vietnam</i>	1904-1995	9) 81 98

Ho Chi Minh	né Nguyen Sinh Cung	<i>Chef d'État Vietnamien</i>	1890-1969	8) 77-84 88-93 9) 99-106
Hollande	François	<i>Président de la République</i>	1954	13) 129
Huck-Astier	Fernand	<i>Président des Acieries de Pompey</i>		5) 27
J				
Jacob	Simone	<i>Déportée, épouse Veil</i>	1927-2017	6) 52 53
Jouhaud	Edmond	<i>Général</i>	1905-1995	5) Erreur : source de la référence non trouvée
Juin	Alphonse	<i>Général</i>	1888-1967	8) 88 93
Julitte	Pierre dit Robin	<i>Résistant, déporté</i>	1910-1991	7) 55
K				
Kadouch	Catherine	<i>Pharmacienne, épouse Taurelle</i>	1951	13) 123
Kadouch	Laurent	<i>Professeur</i>	1954	13) 123
Kadouch	Michel	<i>Cadre PTT</i>	1947	13) 123
Kadouch	Muriel	<i>Cadre bancaire</i>	1948	13) 123
Kadouch	Roger	<i>Provisur</i>	1920-1992	13) 123
Kadouch	Thierry	<i>Provisur</i>	1965-2016	13) 123
Kassenbrock	Karl	<i>Historien allemand</i>	1953	6) 54
Kato	Sotomatsu	<i>Ambassadeur du Japon</i>	1890-1942	8) 76-77
Kimelfeld	David	<i>Président de la Métropole de Lyon</i>	1961	13) 126
Kipling	Rudyard	<i>Écrivain britannique</i>	1865-1936	1) 5 13) 133
Klarsfeld	Beate	<i>Historienne</i>	1939	5) 46
Klarsfeld	Serge	<i>Historien</i>	1935	5) 46
Knecht	Xavier	<i>Sénateur élu par l'Assemblée Nationale</i>	1906-1969	13) 132
Koch	Robert	<i>Médecin allemand</i>	1843-1910	3) 12
Koenig	Pierre	<i>Général</i>	1898-1970	7) 55 12) 120
Kuehn	René	<i>Député</i>	1910-1995	9) 106
L				
Lacassagne	Jean	<i>Médecin</i>		4) 22
Lacoste	Robert	<i>Syndicaliste, résistant</i>	1898-1983	7) 66
Lacouture	Jean	<i>Journaliste</i>	1921-2015	8) 92
Lafay	Bernard	<i>Président du Conseil de Paris</i>	1903-1977	12) 121
Laffon	Émile	<i>Avocat, résistant</i>	1907-1957	5) Erreur : source de la référence non trouvée 7) 63 68
Lami		<i>Dir. au Ministère des Affaires Étrangères</i>		8) 91
Lamine Bey		<i>Dernier Bey de Tunis</i>	1881-1962	7) 56
Laniel	Joseph	<i>Premier Ministre</i>	1889-1975	9) 106
Larcher	Gérard	<i>Président du Sénat</i>	1949	13) 131
Lauth		<i>Déporté</i>		7) 55
Le Hénaff	Yves	<i>Lieutenant de vaisseau, résistant</i>	1914-1944	5) Erreur : source de la référence non trouvée 7) 63
Le Puloch	Louis	<i>Colonel</i>	1904-1976	9) 95 98
Lê Van Hoach		<i>Président de la République du Vietnam</i>	1896-1978	9) 92
Lebrun	Albert	<i>Président de la République</i>	1871-1950	4) 20 7) 72

Leclerc	Philippe	<i>Général, voir de Hauteclouque</i>	1902-1949	8) 80-93 9) 96
Longueval	Jean-Michel	<i>Maire de Bron</i>	1956	13) 126
Lu Han		<i>Général chinois</i>	1895-1974	8) 80
Luizet	Charles	<i>Préfet de Corse</i>	1903-1947	5) 37
Lyautey	Inès née de Bourgoing	<i>Épouse du Maréchal Hubert Lyautey</i>	1862-1953	7) 73

M

Mailhos	Pascal	<i>Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	1958	13) 125
Maillet	Jacques	<i>Aviateur, France Libre</i>	1913-2009	5) Erreur : source de la référence non trouvée 7) 63
Malherbe	Henry	<i>Journaliste, de Paris-Soir</i>	1887-1958	13) 125
Mangin	Charles	<i>Général, occupation Rhénanie 1918</i>	1866-1925	3) 15
Marchand	Jean	<i>Général, en pays Moï, Annam du sud</i>	1896-1990	8) 90
Marie	André	<i>Président du Conseil</i>	1897-1971	9) 97 105
Martin	Maurice	<i>Général, Cmd en chef de l'Indochine</i>	1878-1952	8) 76 77
Massu	Jacques	<i>Général</i>	1908-2002	8) 83 93
Mauduit	Antoine	<i>Résistant, déporté</i>	1902-1945	6) 53
Maurois	André né Émile Herzog	<i>Écrivain</i>	1885-1967	1) 5
Mendès-France	Pierre	<i>Premier Ministre</i>	1907-1982	9) 106
Messenger	André	<i>Compositeur</i>	1853-1929	2) 7
Messmer	Pierre	<i>Premier Ministre</i>	1916-2007	8) 81 89 9) 95-98 123-108 12) 119 13) 123 125
Michel	Didier	<i>Conseiller</i>		9) 95
Michelet	Edmond	<i>Ministre des Armées</i>	1899-1970	8) 90
Misselwitz	Ernst	<i>Cadre Gestapo</i>	1909-?	5) 46 7) 61
Mohammed V		<i>Sultan du Maroc</i>	1909-1961	7) 56
Mondielli	Pascal	<i>Maire Vichyssois de l'Ile-Rousse</i>	1925-2013	5) 38
Monnerville	Gaston	<i>Président du Sénat</i>	1897-1991	12) 119 13) 130
Mordant	Eugène	<i>Général, repr. officieux CFLN Indochine</i>	1888-1959	8) 77
Morlière	Louis	<i>Général, com. de la République au Tonkin</i>	1897-1980	8) 92
Moulin	Jean dit Max, Rex	<i>Préfet, résistant</i>	1899-1943	4) 21 5) 32-35 7) 62 71 72 13) 129 131
Moutet	Marius	<i>Ministre de la France d'Outremer</i>	1876-1968	8) 89-93 9) 95 101
Mus	Paul	<i>Orientaliste</i>	1902-1969	9) 95 99

N

Ngô Dinh Diem		<i>Chef d'État Vietnam</i>	1901-1963	9) 97 106
Nguyen Tuong Tam		<i>Ministre Affaires Étrangères Vietnamien</i>	1906-1963	8) 81
Nguyen Van Thinh		<i>Président de la République Cochinchine</i>	1888-1946	8) 90
Nguyen Van Xuân		<i>Général, prés. République Sud-Vietman</i>	1892-1989	8) 92 9) 101-105
Nicod	Léon	<i>Sénateur élu par l'Assemblée Nationale</i>	1886-1968	13) 132
Nishihara		<i>Général japonais</i>	1893-1945	8) 76
Nivelle	Robert	<i>Général</i>	1856-1924	3) 13
Norodom	Sihanouk	<i>Roi du Cambodge</i>	1922-2012	8) 75 80 9) 106

O

Olry	René	<i>Général, cdt des Armées des Alpes</i>	1880-1944	4) 23
Ozouf	Mona	<i>Historienne</i>	1931	13) 129
P				
Païra	René	<i>Préfet du Haut-Rhin</i>	1936	7) 56 13) 125
Paoli	Dominique	<i>Maire d'Ajaccio</i>		5) 38
Parodi	Alexandre	<i>Résistant, délégué général CFLN</i>	1901-1970	5) 46 7) 66
Patrimonio	Jeanne	<i>Fonctionnaire, résistante</i>	1910	7) 59
Patti	Archimedes	<i>Commandant américain</i>	1913-1998	8) 79
Péan	Pierre	<i>Journaliste du journal Le Monde</i>	1936-2019	13) 129
Pelletier	Jean-Baptiste	<i>Préfet vichyssois de Corse</i>		5) 38
Perrier	Léon	<i>Sénateur de l'Isère, président de la CNR</i>	1873-1917	10) 109
Pessard	Émile	<i>Compositeur, professeur de musique</i>	1843-1917	2) 9
Pétain	Philippe	<i>Maréchal, chef d'État</i>	1856-1951	4) 23 25 7) 61 13) 131
Petit-Dutaillis	Daniel	<i>Chirurgien</i>	1889-1968	3) 11 12
Pham Ngoc Xuan	Honoré	<i>France Libre</i>	1914-1988	8) 89
Pham Van Dong		<i>Ministre Affaires Étrangères Vietnam</i>	1906-2000	8) 89 91
Philip	André	<i>Avocat, Français Libre</i>	1902-1970	5) 28 33-40 13) 131
Pierre-Brossolette	Sylvie	<i>Membre du CSA</i>	1954	13) 129
Pignon	Léon	<i>Haut-Commissaire en Indochine</i>	1908-1976	8) 80 81 9) 105
Pléven	René	<i>Premier ministre, président Olga-Spitzer</i>	1901-1993	13) 123 125
Poher	Alain	<i>Président du Sénat</i>	1909-1996	13) 123-125 130-132
Pohl	Oswald	<i>Général SS</i>	1892-1981	6) 51
Poincaré	Raymond	<i>Président de la République</i>	1860-1934	4) 18
Pouzet	Richard	<i>Préfet, résistant, déporté</i>	1904-1971	6) 48-52 13) 125
Q				
Queuille	Henri	<i>Président du Conseil</i>	1884-1970	9) 97 106
Quilichini	Jean	<i>Sous-Préfet</i>	-1942	4) 21
R				
Ramadier	Paul	<i>Président du Conseil</i>	1888-1961	8) 83 93 9) 95-105
Raphaël-Leygues	Jacques	<i>Commissaire de la Marine</i>	1913-1994	9) 98 108
Revol		<i>Commandant</i>	1909-1995	8) 79
Reynaud	Paul	<i>Président du Conseil</i>	1878-1966	4) 23
Reza Chah		<i>Shah d'Iran</i>	1878-1944	4) 19
Richard	Philippe	<i>Conservateur général du Patrimoine</i>		13) 129
Riquet (Père)	Michel	<i>Jésuite déporté</i>	1898-1993	13) 123
Rolland	Maurice	<i>Magistrat, résistant</i>	1904-1988	13) 125
Roncalli (Mgr)	Angelo futur Jean 23	<i>Cardinal, Nonce</i>	1881-1963	10) 110
Roosevelt	Franklin	<i>Chef d'État des USA</i>	1882-1945	8) 78
Roos	Karl	<i>Écrivain alsacien, propagandiste nazi</i>	1878-1940	7) 68
Ruen	Charles	<i>Journaliste de France-Illustration</i>		13) 125
S				
Sabattier	Gabriel	<i>Général</i>	1892-1966	8) 78

Sainteny	Jean né Jean Roger	<i>Commissaire de la République</i>	1907-1978	8) 79-92 108
Salan	Raoul	<i>Général</i>	1899-1984	8) 80-89 9) 101 103
Sauvage	Henri	<i>Architecte</i>	1873-1932	5) 27
Schock	André	<i>Résistant, déporté</i>	1914-1973	7) 55
Schuman	Robert	<i>Président du Conseil</i>	1886-1963	9) 97-105
Serreau	Coline	<i>Réalisatrice de télévision</i>	1947	13) 129
Shaw		<i>Lieutenant américain</i>		8) 77
Sisavang	Vong	<i>Prince, puis Roi du Laos</i>	1885-1959	8) 80 9) 106
Spitz	Charles	<i>Déporté</i>	-1914	6) 54
Staline	Joseph né Djougachvili	<i>Chef d'État URSS</i>	1878-1953	7) 61

T

Taulelle	Jean	<i>Préfet</i>	1914-1999	4) 21 7) 56 12) 121 13) 125
Tchang Kai Chek		<i>Chef d'État Chine</i>	1897-1975	8) 79
Teitgen	Pierre-Henri	<i>Juriste, résistant, ministre Forces Armées</i>	1908-1997	7) 66 9) 95 99
Théliez	Jeanne	<i>Peintre</i>		4) 22
Thierry d'Argenlieu	Georges	<i>Amiral, Haut-Commissaire en Indochine</i>	1889-1967	8) 80-93 9) 95 101 13) 131
Thomas	Allison	<i>Général américain</i>	1914-2005	8) 79
Thomé	Georges	<i>Préfet, vice-prés. Ass. Corps Préfectoral</i>	1876-1955	13) 125
Thonont		<i>Déporté</i>		7) 55
Thorez	Maurice	<i>Secrétaire Général du Parti Communiste</i>	1900-1964	8) 93
Tibéri	Jean	<i>Maire de Paris</i>	1935	13) 125
Tollet	André	<i>Syndicaliste, résistant</i>	1913-2001	7) 67
Tran Dinh Nam		<i>Ministre de l'Intérieur vietnamien</i>	1896-1974	8) 91
Tran Trong Kim		<i>Président du Conseil Vietnam</i>	1883-1953	8) 78
Tran Van Huu		<i>Chef d'État Sud-Vietnam</i>	1896-1984	9) 103
Tran Van Kha		<i>Ambassadeur du Vietnam</i>	1896-?	13) 125
Trépont	Félix	<i>Préfet du Nord</i>	1863-1949	3) 12

V

Valluy	Jean-Etienne	<i>Général</i>	1899-1970	8) 90-93 9) 96-103
Valy	Clémence	<i>Résistante, dite Claire Deviny</i>	1897-1973	7) 67
Vandamme	Gonzague	<i>Journaliste de France-3</i>		13) 130
Vanderlinden	Nelly	<i>épouse Bollaert</i>	1929-2018	13) 123
Vial		<i>Cdt chasseurs alpins</i>		3) 13
Vicaire		<i>Ancien combattant</i>		4) 24 7) 61
Vincent	John	<i>Chef bureau State Department USA</i>	1900-1972	8) 79
Vivier-Merle	Marius	<i>Syndicaliste</i>	1890-1944	4) 24 7) 61
Vo Nguyen Giap		<i>Général vietnamien</i>	1911-2013	8) 79 81 9) 85-92
Vochelet	Lucien	<i>Préfet</i>	1919-2018	9) 95
von Braun	Wernher	<i>Ingénieur SS</i>	1912-1977	6) 48 53
von Ribbentrop	Joachim	<i>Min. des Affaires Étrangères allemand</i>	1893-1946	7) 61
Vu Hong Khahn		<i>Ministre de la Défense vietnamien</i>	1898-1993	8) 81-85

W

Wagner	Robert né Backfisch	<i>Gauleiter d'Alsace</i>	1895-1946	7) 68
Weber (Mgr)	Jean-Julien	<i>Archevêque de Strasbourg</i>	1888-1981	7) 56
Wedemeyer	Albert	<i>Général américain</i>	1896-1989	8) 79
Weygand	Maxime	<i>Général, Cdt en chef Armées Françaises</i>	1867-1965	4) 23
Wilde	Gustav	<i>Consul d'Allemagne à Lyon</i>		7) 61
Willem	Flora	<i>Épouse Bollaert</i>	1894-1979	3) 14 4) 17 5) 46 9) 95 13) 123
Wolff	Jean	<i>Sous-Préfet</i>	1909-?	7) 56

Index des illustrations

1 Prologue

Le Poème « IF » de Kipling 6

2 Parents

Émile Georges Hector Bollaert 7

Le cuirassé Bayard... à voiles et à vapeur 7

Émile Édouard Bollaert 9

3 Sous les drapeaux

Émile Bollaert dans le laboratoire Calmette 11

Albert Calmette en 1920 12

Dans la Somme, à la ferme Saint-Nicolas, en août 1917 13

En permission avec sa fiancée 14

4 Cabinets

Édouard Herriot 17

Émile Bollaert, chef de cabinet d'Édouard Herriot 18

Émile Bollaert (1932) 19

Décret du 13 décembre 1932 20

Devant la préfecture de Lyon, son bicorne à la main 21

Appel à la Population, le 17 juin 1940 24

Herriot et les six otages saluent le retour du drapeau français 25

5 Résistance

Domicile 26 rue Vavin, Paris 6° 27

Décret du Comité Français de la Libération Nationale 32

Le « Jouet des Flots » 45

6 Déportation

Fiche d'enregistrement à Buchenwald (20/08/1944) 47

Inventaire d'effets personnels 48

Assemblage de V1 dans un tunnel de Mittelbau 49

Billet de banque interne du camp de Mittelbau 51

7 Retour en France

Défile sur les Champs-Élysées en tenue de déporté 55

A l'Arc de Triomphe avec le Général Koenig 55

Émile Bollaert en mai 1945 56

Passage à Strasbourg du Sultan du Maroc 57

Visite du Général de Gaulle à Strasbourg Err

Le Général de Lattre de Tassigny à Strasbourg 58

Lettre d'Édouard Herriot sur le Concordat 59

8 L'Indochine en 1947

L'Indochine en 1947	75
Une pirogue dans la baie d'Along	84
Ho Chi Minh, Sainteny, Leclerc et Thierry d'Argenlieu sur l'Emile-Bertin	84
Vo Nguyen Gap et Ho Chi Minh en 1942	88
Livre d'or de l'Arc de Triomphe	89

9 Tentatives de paix en Indochine

M et Mme Bollaert avec Jacques Gandouin	95
Émile Bollaert accueilli à Saïgon par le Général Valluy	96
Le Palais du Gouverneur à Saïgon	97
Paul Ramadier, Marius Moutet et Émile Bollaert à l'Hôtel Matignon	100
Au Tonkin, avec l'Amiral Battet	102
Émile Bollaert avec Dao Baï à bord du Duguay-Trouin	104

10 La Cie Nationale du Rhône

Écluse de Donzère-Mondragon	109
Émile Bollaert au Château des Papes, à Avignon	111
Albert Caquot	111
Pont à haubans de Donzère-Mondragon	112

11 Activités annexes

A Addis-Abeba avec le Négus, l'Empereur Haïlé-Sélassié	115
A Addis-Abeba avec le Négus, l'Empereur Haïlé-Sélassié	116

12 Décorations

Le Général de Gaulle remet la Grand-Croix de la Légion d'Honneur	119
Lettre du Général de Gaulle du 5 mars 194d	120
Bernard Lafay et Jean Taulelle remettent la médaille de Vermeil de Paris	121

13 Épilogue

Émile Bollaert au mariage de son fils cadet	124
Réunion de famille, rue Vavin, en 1969	124
Au parc de Parilly, avec le préfet de région M. Pascal Mailhos	126
Stèle Émile Bollaert, Compagnon de la Libération	126
Stèle en forme de menhir à Plogoff (Finistère)	127